



Ірина Гунчик,  
Тетяна Хайчевська

**L**exicologie  
DU FRANÇAIS MODERNE

**Л**ексикологія  
СУЧАСНОЇ ФРАНЦУЗЬКОЇ МОВИ

Східноєвропейський національний університет імені Лесі Українки  
Інститут іноземної філології  
Кафедра романських мов та інтерлінгвістики

**Ірина Гунчик, Тетяна Хайчевська**

**Lexicologie  
du français moderne**

**Лексикологія  
сучасної французької мови**

*Навчальний посібник*

Луцьк  
Вежа-Друк  
2017

УДК 811.133.1'373(075)  
ББК 81.471.1-923.3  
Г 94

*Рекомендовано до друку вченою радою  
Східноєвропейського національного університету імені Лесі Українки  
(протокол № 17 від 24.11.2016 р.,  
наказ ректора № 358-з від 29.11.2016 р.)*

**Рецензенти:**

*Помірко Р. С.* – доктор філологічних наук, професор, завідувач кафедри французької філології Львівського національного університету імені Івана Франка;

*Киселюк Н. П.* – кандидат філологічних наук, доцент кафедри іноземних мов Луцького національного технічного університету;

*Мудрик Л. В.* – кандидат філологічних наук, доцент кафедри практики англійської мови Східноєвропейського національного університету імені Лесі Українки.

**Гунчик І. О.**

Г 94 Lexicologie du français moderne = Лексикологія сучасної французької мови [Текст] : навчальний посібник / Ірина Олексіївна Гунчик, Тетяна Миколаївна Хайчевська. – Луцьк : Вежа-Друк, 2017. – 132 с.

ISBN 978-966-940-052-9

Навчальний посібник укладено відповідно до вимог програм курсу «Лексикологія» для студентів інституту іноземної філології, які вивчають французьку мову як основну. Він складається з тринадцяти лекцій, що висвітлюють базову тематику дисципліни. Значну увагу приділено самостійній роботі студентів: кожену лекцію доповнено питаннями для самоконтролю та тестовими завданнями.

Видання рекомендоване викладачам і студентам.

**УДК 811.133.1'373(075)  
ББК 81.471.1-923.3**

ISBN 978-966-940-052-9

© Гунчик І. О., Хайчевська Т. М., 2017  
© Маліневська І. П. (обкладинка), 2017

## AVANT-PROPOS

Ce manuel est destiné aux étudiants des universités et des instituts se spécialisant en langue étrangère, en particulier en langue française. Sa structure est conforme au programme du cours de lexicologie française approuvé par le Ministère de l'enseignement et de la science d'Ukraine.

Le mot « lexicologie » remonte à deux radicaux grecs : à *lexicon* signifiant « vocabulaire » et à *logs* au sens d' « étude ». Ainsi, la lexicologie est une branche de la linguistique qui étudie le vocabulaire d'une langue, ses particularités, les voies de son enrichissement.

La tâche de la lexicologie est d'inventorier les unités qui constituent le lexique, et de décrire les relations entre ces unités.

Dans le sens restreint la lexicologie est considérée comme une branche de la sémantique lexicale qui étudie l'organisation sémantique du lexique. Dans un sens plus large et plus généralement adopté, la lexicologie se propose l'étude morphologique et sémantique du lexique.

La lexicologie est un secteur de la linguistique qui s'occupe de l'étude, des unités lexicales, des mots d'une langue. Un mot étant un signe linguistique se présente, selon F. de Saussure, comme une entité à double face, l'une sensible (perceptible), qui est son signifiant, l'autre, abstraite, qui est son signifié. Le signifiant est l'aspect formel du signe qui évoque un contenu sémantique ; le signifié est le contenu sémantique évoqué par le signifiant. Le lexique en effet n'est pas une simple liste, qu'on pourrait ordonner que par l'ordre alphabétique. Il s'organise sur les deux plans du sens et de la forme.

D'un autre côté, c'est la sémantique lexicale qui étudie l'organisation sémantique du lexique : elle analyse le sens des mots et les relations de sens qu'ils entretiennent entre eux. À son tour, la morphologie lexicale étudie l'organisation formelle du lexique : elle analyse la structure des mots et les relations de forme et de sens qui existent entre eux.

Les classes sémantiques et les séries morphologiques à leur tour entretiennent des relations complexes. Le lexique apparaît ainsi, de même que l'ensemble de la langue, comme une « structure de structure ».

Le lexique est lié à la syntaxe, puisque les mots sont employés dans les phrases.

Le sens de l'énoncé n'est pas seulement fait du sens des mots qui lui composent : il dépend aussi de la syntaxe de la phrase et de la situation

d'énonciation. La sémantique lexicale est donc une partie de la sémantique, étude du sens.

Il est clair que le point de vue de notre manuel est plutôt synchronique, l'auteur décrit ce qui se passe de notre temps, il étudie les mots français dans un état de langue donné. Cependant, les faits historiques peuvent être évoqués aussi quand ils permettent de mieux éclairer le présent, de mieux comprendre certaines terminologies et processus hérités de la tradition et expliqués par elle : la formation des emprunts, des doublets, des homonymes, l'évolution du sens des mots et de leurs relations, l'enrichissement et l'appauvrissement du lexique, etc.

Enfin, il faut dire que l'auteur utilise largement les études lexicologiques connues faites par d'autres auteurs. En premier lieu, il faut mentionner les ouvrages d'A. Andrievska (1958), de Z. Lévíte (1963 ; 1979), de N. Lopatnikova et N. Movchovitch (1982 ; 2001), de E. Tchékalina et T. Ouchakova (1998), de I. Timeskova et V. Tarkhanova (1967). Ces ouvrages consacrés à la lexicologie française ne sont pas nombreux et ils étaient écrits au milieu du siècle précédent ce qui nécessitait certains renouvellements et révision. Aussi, on faisait des références aux travaux connus des scientifiques étrangers comme Ch. Bally (1955 ; 1961), P. Larousse (1958), A. Sauvageot (1964), S. Ulmann (1965), P. Guiraud (1966), W. von Wartburg (1967), J. Picoche (1992), R. Eluerd (2000), A. Lehmann (2002) et d'autres.

A la fin, le manuel est suivi de tests qui permettent de vérifier les notions acquises et de les affiner, d'étudier les mots dans leur fonctionnement dans les conférences, et du petit glossaire de termes principaux de la lexicologie moderne.

On remercie d'avance les lecteurs qui nous signaleront les lacunes et les défauts du présent volume.

## CONFÉRENCE N° 1

### Le mot et le lexique

- Le mot : catégorie grammaticale, mot et emploi, forme, mot fléchi.
- Le sens : mots homonymes et mots polysémiques, mots pleins et mots vides.
- Le lexique : marques d'usage, marges, noms propres.

Le mot présente l'unité du lexique. L'identité d'un mot est constituée de trois éléments : une forme, un sens et une catégorie grammaticale. À ces trois aspects correspondent trois types de difficultés pour établir la liste des unités lexicales de la langue.

La catégorie grammaticale. Une unité se définit par sa relation d'intégration à l'unité de rang supérieur : le mot est l'intégrant de phrase (E. Benveniste etc.). L'intégration du mot à la phrase passe par sa classification syntaxique. En français, la tradition grammaticale reconnaît huit classes de mots, ou *parties du discours* : nom, verbe, adjectif, déterminant, pronom, adverbe, préposition, conjonction. Tels mots comme *ouf !*, *chut !*, *oh !*, *ah !* sont recueillis dans une neuvième classe, celle des interjections ; mais il ne s'agit pas d'une classe de mots semblables aux autres : ce sont des mots qui sont des phrases (ou mots-phrases) et non des constituants de la phrase.

Certaines formes correspondent à plusieurs catégories, par exemple : *boucher* (nom) et *boucher* (verbe) ; *devoir* (nom) et *devoir* (verbe) ; *bon* (nom) et *bon* (adjectif). Ce sont donc des mots différents, qui sont homonymes.

Mot et emploi. Dans d'autres cas, par exemple *rapide* (adjectif) et *rapide* (nom), on dira plutôt qu'il s'agit de deux emplois d'un même mot : un *rapide* est un train ou un fleuve *rapide* ; le nom est une substantivation de l'adjectif. Cependant, une relation moins claire (par exemple, entre *commode* (adjectif) et *commode* (nom)) pourra conduire à distinguer non deux emplois, mais bien deux unités lexicales dissociées – homonymes. Dans tous les cas, il apparaît que le niveau de l'interprétation est la phrase.

La forme. Mot fléchi. Les mots variables ont plusieurs formes : ils ont une flexion (conjugaison, déclinaison, variation en genre et en nombre). On utilise conventionnellement l'une des formes du mot pour le nommer en tant qu'unité lexicale : le masculin singulier des mots variables en genre et en nombre, le singulier des mots variables en nombre, l'infinitif des verbes, le cas sujet des mots à déclinaison.

Cette forme est celle qui sert d'*adresse* (ou *entrée*) dans les dictionnaires, ou de *lemme* dans le domaine du traitement informatique. La

*lemmatisation* consiste à indexer les différentes formes fléchies sous cette forme unique : par exemple, *blanc*, *blanche*, *blancs*, *blanches* sont regroupés sous *blanc*. Les différentes formes du mot variable sont aussi des mots : on peut parler du mot *blanc*, tel qu'il apparaît dans les dictionnaires, et du mot *blancs* dans la phrase : *Les murs sont blancs*.

Pour éviter cette ambiguïté du terme *mot*, I. Meltchouk propose les termes *lexème* pour le sens « unité lexicale » et *mot-forme* pour le sens « mot fléchi ». Si une des formes ou si chaque forme a un sens particulier, elle acquiert le statut d'unité lexicale différente ; cela arrive surtout avec la variation en genre : par exemple, *cuisinière* « appareil » n'est pas la forme féminine de *cuisinier* ; *loup* « demi-masque noir » n'est pas la forme masculine de *louve* ; *couturier* et *couturière* désignent des métiers différents.

Le sens. Mots homonymes et polysémiques, mots pleins et vides. À certaines formes correspondent plusieurs sens. Ainsi, *bise* signifie « vent du nord » ou « baiser » ; *perle* signifie « petite boule de nacre », « personne remarquable », « erreur ridicule, dans un texte » ; un *dé* peut être un dé pour jouer ou un dé à coudre. On devrait alors, pour s'en tenir à la définition donnée, considérer qu'il y a autant de mots différents que de sens différents (*homonymie*) ; dans le deuxième cas, pourtant (*perle*), la notion d'un lien métaphorique entre les différents sens pourra suggérer que c'est un mot unique qui a plusieurs acceptions (*polysémie*). Il est souvent difficile de trancher avec la seule intuition sémantique.

Certains mots dits « vides » n'ont pas de sens par eux-mêmes : il s'agit surtout des mots grammaticaux (prépositions, conjonctions, déterminants, pronoms), opposés aux mots lexicaux ou mots pleins (noms, adjectifs, verbes, adverbes ; on parle aussi de catégories majeures). Ceux-ci ont un sens plus autonome et une référence : ils renvoient à un objet ou une notion définissable.

On appelle *grammaticalisation* le fait qu'un mot lexical devienne grammatical ou acquiert un emploi grammatical, avec une perte de sens (*désémantisation*) : par exemple, le participe présent pendant (verbe *pendre*) donne une préposition (*pendant ce temps*) ; le verbe de mouvement *aller* fonctionne aussi comme auxiliaire de futur proche.

Cependant, les mots grammaticaux sont plus ou moins vides : par exemple, certaines prépositions ont un sens spatial particulier (*sur*, *devant*). D'autre part, le statut grammatical implique moins l'absence de sens qu'un mode de signification : le mot grammatical a un sens très abstrait, il concourt à l'interprétation de la phrase en mettant en relation les mots lexicaux. On opposera alors *sens grammatical* et *sens lexical*.

Le lexique. Marques d'usage. Comme nous avons déjà dit, l'ensemble des mots d'une langue constitue son lexique. Cet ensemble se sépare en sous-ensembles, selon un certain nombre de variables ; il n'est pas clos, et ses contours ne sont pas fixés de manière absolue.

Le lexique général est commun à tous les locuteurs ; les lexiques de spécialité sont liés à un domaine : science (chimie, astronomie), science et technique (informatique), métier (menuiserie), activité (jardinage). L'étude des lexiques de spécialité est *la terminologie*.

L'usage du lexique varie selon trois facteurs principaux, qui sont le temps, l'espace et le registre. La variation diachronique est la variation dans le temps. Si un fond stable demeure depuis les débuts du français, le lexique du français contemporain n'est pas identique à celui des périodes précédentes : certains mots anciens ne sont plus utilisés ni compris (ex. *malandrin*), des mots nouveaux, ou *néologismes*, apparaissent (ex. *zapper*).

La variation diatopique est la variation dans l'espace. Les régions de France et les pays de la francophonie présentent des mots qui leur sont propres : ainsi *magasiner* est un québécoisisme qui signifie « aller faire des achats dans les magasins ».

La variation diastratique est liée aux registres : familier, littéraire, argotique, etc. La détermination des registres est difficile, et se fonde sur des critères hétérogènes, comme le montrent les marques lexicographiques courantes : situation de communication (*familier*), type de texte (*littéraire*), groupes sociaux (*populaire*), attitude de l'énonciateur (*péjoratif*), jugement moral ou esthétique (*vulgaire*), etc.

Les mots attachés à l'usage d'un temps, d'un lieu ou d'un registre sont dits *marqués*, par opposition à un fond commun *non marqué*.

Les marges. Noms propres. Le lexique comporte à un ensemble flou de mots plus ou moins intégrables dont le statut est problématique. On peut citer les noms propres, les mots « virtuels » et les mots étrangers. En principe, ils ne sont pas les mots de la langue, parce qu'ils n'ont pas de sens, mais seulement un référent, qui est particulier : par exemple, *Paris, la Loire, Zola*. Cette question a été débattue par la philosophie : pour certains, il y a un sens des noms propres, constitué des caractéristiques de leur référent. De plus, il existe des classes sémantiques de noms propres : noms de pays, prénoms, noms d'animaux domestiques, etc.

Les noms propres de personne deviennent des noms communs lorsque des noms de personnages emblématiques désignent une classe d'individus : par exemple, *tartuffe, don Juan, Mozart, Einstein, Pénélope*. La rhétorique a répertorié ce fait dans les « figures de mots », sous le terme *antonomase* ; certains auteurs parlent aujourd'hui de *nom propre*

*métaphorique*, par opposition aux *noms propres métonymiques* tels que *un Picasso* = « un tableau de Picasso ». Ces noms entrent aussi dans des comparaisons figées à valeur intensive, où ils gardent la majuscule et la référence particulière : *fier comme Artaban*, *riche comme Crésus*, *vieux comme Hérode*. Souvent, les produits fabriqués sont nommés par le nom de leur inventeur : par exemple, *poubelle*, *guillotine*.

Les noms de marque s'intègrent au lexique de deux manières différentes. Ils servent à désigner un type de produit : *frigidaire*, *goretex*, *sopalin* (quoique cet emploi est critiqué par les puristes). En outre, ces mots fonctionnent comme noms de sous-classes d'objets (*hyponymes*) : *rouler en Renault* (sorte de *voiture*), *mettre son Levi's* (sorte de *pantalon*) : dans ce cas, ils gardent leur majuscule, et les dictionnaires de langue ne les répertorient pas.

Des noms propres entrent dans le lexique par leurs dérivés, qu'il s'agisse de noms de lieux (*français*, *parisien*, *savoyard*) ou de noms d'auteurs (*cornélien*, *rabelaisien*, *marxisme*) et de personnages (*gargantuesque*, *ubuesque*).

D'autre part, les noms de villes et de pays étrangers qui ont une forme française doivent être répertoriés dans le lexique du français : *Londres*, *l'Allemagne*.

### Questions d'autocontrôle

1. Quelle est la tâche de la lexicologie ? De quoi s'occupe-t-elle ?
2. Comment s'organise le lexique ?
3. Donnez les exemples des homonymes qui correspondent à plusieurs catégories.
4. Citez les exemples de la substantivation de l'adjectif.
5. Qu'est-ce que c'est le mot fléchi ?
6. Comment varie l'usage du lexique ?
7. Qu'est-ce que c'est la variation diastratique ?
8. Quelle est la fonction des mots vides dans les phrases ?
9. Donnez la définition « les mots marqués » ?
10. En quoi consiste l'identité d'un mot ?
11. Quelles formes ont les mots variables ?

### TEST

1. Qu'est-ce que c'est *le signifiant* ?
  - 1) l'aspect concret ;
  - 2) l'aspect formel ;
  - 3) le contenu sémantique.

2. *L'identité d'un mot* constitue... :
  - 1) le sens ;
  - 2) l'unité lexicale ;
  - 3) la forme.
3. *Les interjections* se présentent :
  - 1) les constituants de la phrase ;
  - 2) le signifié ;
  - 3) les phrases.
4. Qu'est-ce que c'est le terme « *lexème* » ?
  - 1) l'unité lexicale ;
  - 2) le mot-forme ;
  - 3) le mot fléchi.
5. *La variation diatopique* est la variation... :
  - 1) le registre ;
  - 2) l'espace ;
  - 3) le temps.
6. Les mots qui n'ont qu'un référent :
  - 1) les mots « virtuels » ;
  - 2) les mots propres ;
  - 3) les mots étrangers.
7. Les noms de marques s'intègrent au lexique de deux manières différentes pour ... :
  - 1) correspondre à plusieurs catégories ;
  - 2) fonctionner comme une catégorie grammaticale ;
  - 3) désigner un type de produit.
8. De quoi dépend le sens des énoncés ?
  - 1) de la syntaxe ;
  - 2) de la situation ;
  - 3) de la syntaxe et de la situation.
9. La sémantique lexicale étudie.... :
  - 1) l'organisation formelle du lexique ;
  - 2) l'organisation sémantique du lexique ;
  - 3) la structure des mots et les relations de forme.
10. Le mot « *perle* » signifie à nos jours :
  - 1) la personne sans défaut ;
  - 2) la personne charmante ;
  - 3) la lumière dans le monde.

## CONFÉRENCE N° 2

### Les relations sémantiques

- Les relations de hiérarchie et d'inclusion : hyponymie et hyperonymie, inclusion extensionnelle et intensionnelle, relation d'implication.
- La relation partie-tout.

Les relations sémantiques entre les unités lexicales structurent le lexique sur le plan paradigmatique. Elles sont de deux types :

- relations hiérarchiques et d'inclusion lorsqu'elles concernent des unités qui n'ont pas le même rang (hyponymes et hyperonymes, relation partie-tout) ;
- relations d'équivalence et d'opposition lorsqu'elles concernent des unités de même rang (synonymes, antonymes, co-hyponymes).

#### Les relations de hiérarchie et d'inclusion : hyponymie et hyperonymie.

Les relations de hiérarchie est une relation hiérarchique qui unit un mot spécifique (sous-ordonné), l'*hyponyme*, à un mot plus général (superordonné) nommé l'*hyperonyme*. Ainsi, *tulipe* est l'hyponyme de *fleur*, *fleur* est l'hyperonyme de *tulipe*, *morille* est l'hyponyme de *champignon*, *champignon* est l'hyperonyme de *morille*. Les co-hyponymes ont le même hyperonyme. Ces rapports sont exploités, on l'a vu, dans les définitions lexicographiques : dans la définition de *fonte*, « alliage de fer et de carbone... », *alliage* est l'hyperonyme de *fonte*, *fonte* étant l'hyponyme d' *alliage*.

L'inclusion extensionnelle et intensionnelle. Le rapport qui lie un hyponyme (*tulipe*) à un hyperonyme (*fleur*) est un rapport d'inclusion. Mais cette formulation est équivoque et il faut distinguer deux points de vue. Du point de vue de la référence, la classe des référents qui sont des tulipes est incluse dans la classe des référents qui sont des fleurs : l'inclusion est extensionnelle (schéma A). Du point de vue du sens, le sens de fleur est inclus dans le sens de tulipe : l'inclusion est intensionnelle (schéma B). Les sèmes de *fleur* :  $s^1$  /production/,  $s^2$  /colorée/,  $s^3$  /venant de végétaux/ sont inclus dans le sémème de *tulipe* qui comprend, en outre,  $s^4$  /racine bulbeuse/,  $s^5$  /fleur évasée/,  $s^6$  /couleurs vives/.

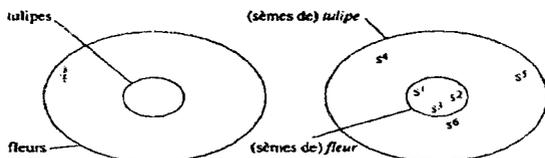


Schéma A

Schéma B

Inclusion extensionnelle

Inclusion intensionnelle

En conformité avec le principe selon lequel l'extension et l'intension (la compréhension) d'un terme sont en rapport inverse, l'inclusion extensionnelle est l'inverse de l'inclusion intensionnelle. L'hyponyme a une extension plus réduite que celle de son hyperonyme (*tulipe* dénote un sous-ensemble de *fleurs*) mais son intension est plus grande : il comporte un nombre plus élevé de sèmes. L'inclusion intensionnelle au sommet de la hiérarchie, tel *végétal* ou *animal*, dominant des sous-classes qui sont très disparates (pour *animal* : *oiseau, reptile, poisson, insecte*, etc.).

Certains mots relèvent d'une double classification : structures lexicales et catégories taxinomiques liées à l'organisation des connaissances. Les deux structures ne se recouvrent pas, même si elles peuvent parfois se superposer. Ainsi, l'hyperonyme de *chat* est soit *mammifère carnivore* ou *féliné* (catégories zoologiques) soit *animal*. Les définitions des dictionnaires portent la trace de ces hésitations. Il peut, en effet, y avoir divergence entre le savoir non spécialisé et la connaissance spécialisée ; en botanique, l'hyperonyme de *courgette* n'est pas *légume* mais *fruit* et la baleine a été classée comme *poisson*, au XVII<sup>e</sup> siècle, avant d'être cataloguée comme *mammifère*.

La relation hyper/hyponymique touche différentes catégories syntaxiques : des verbes (*couper/cisailler, manger/grignoter*), des adjectifs (*rouge/pourpre, gai/guilleret*) et surtout des noms, cela pour une double raison. D'une part, le nom est à la fois catégorie syntaxique (substantif) et outil de dénomination (or les relations de hiérarchie mettent en jeu des classes de référents) ; d'autre part, le nom se prête à deux types de formation d'hyperonymes et d'hyponymes : changement de signe lexical (*tulipe/fleur*), passage du mot simple au mot composé (voir l'exemple déjà cité *tulipe/tulipe précoce* ou *chat/chat siamois, table/table de bridge*).

À cela s'ajoute la catégorie des noms propres de marque. Cette formation est largement exploitée dans les slogans publicitaires :

*Une Lancia c'est plus moderne qu'une voiture.*

*Lancia* est hyponyme de *voiture* mais le slogan joue sur la transgression de la relation d'inclusion pour susciter l'interprétation selon laquelle une *Lancia* n'est pas une voiture (ordinaire).

Les relations hyperonymiques et hyponymiques ont un rôle central dans l'apprentissage du lexique. Le locuteur peut parler des objets dont il ne connaît pas le nom (en recourant à l'hyperonyme) ou bien ne retenir que la seule relation liant l'hyponyme à l'hyperonyme sans rien savoir du sens de l'hyponyme.

La relation partie-tout. La relation partie-tout est une relation hiérarchique qui existe entre un couple de termes dont l'un dénote une partie et l'autre dénote le tout (relatif à cette partie) : *guidon/bicyclette*,

*poignée/valise, bras/corps, ongle/doigt, porte/maison, voile/bateau.* *Guidon* est une partie de *bicyclette* ou le **méronyme** (« nom de la partie ») de *bicyclette* ; inversement, *bicyclette* désigne le tout ou l'**holonyme** (« nom du tout ») de *guidon*. La relation partie-tout concerne les noms qui renvoient à des référents divisibles et discrets, soit principalement les noms comptables.

Les méronymes présentent quelques similitudes avec les hyponymes. Ils ont une composante de sens relationnel qui exige leur liaison à un autre terme : tandis qu'un N hyponyme est une sorte de N hyperonyme (*une tulipe est une sorte de fleur*), un N méronyme est une partie du N holonyme. La relation de dépendance est orientée et récurrente, comme l'illustrent ces deux séries méronymiques : *ongle* partie du *doigt*, *doigt* partie de la *main*, *main* partie du *bras*, *bras* partie du *corps* humain ou encore, en rapport avec la polysémie du mot *ongle*, *ongle* partie de *serre*, *serre* partie de *patte*, *patte* partie d' *animal*. La méronymie est, comme l'hyponymie, une relation logique d'implication (*doigt* implique *main*).

Mais la relation partie-tout se différencie de la relation d'hyponymie. Elle exprime une appartenance que l'on peut paraphraser avec le verbe *avoir*. Soit *guidon/bicyclette*. *Le guidon est une partie de la bicyclette* se convertit en *La bicyclette a un guidon*. L'holonyme domine le méronyme en position d'objet. Au contraire, dans la relation hyponymique liée à l'opération d'inclusion, l'hyponyme est dominé par un nom attribut : *La tulipe est une fleur*. D'autre part, et ce trait est essentiel, alors qu'un hyperonyme impose ses propriétés à ses hyponymes, les propriétés du tout (holonyme) ne sont pas obligatoirement transmises à ses parties (méronymes). Les co-hyponymes de *fleur* : *tulipe, œillet, pivoine* possèdent les propriétés de la classe *fleur* (pétales, parfum, etc.), mais les méronymes de *bicyclette* comme *guidon, roues* n'ont pas en commun les propriétés de la classe *bicyclette*, puisque les parties des noms comptables ne sont pas homogènes. Enfin, les reprises anaphoriques diffèrent ; les méronymes peuvent figurer en position d'anaphores associatives dans le cadre de deux phrases consécutives.

*Il contemple cet arbre ; le tronc est tout craquelé.*

*Il prend le stylo ; la plume est cassée.*

Les deux expressions anaphoriques (*le tronc, la plume*) correspondent à la partie et renvoient à des référents identifiés de façon indirecte par l'intermédiaire des antécédents (*cet arbre, le stylo*) auxquels ils sont associés par la relation partie-tout. Cependant, toutes les relations partie-tout ne sont pas susceptibles de donner lieu à une telle anaphore. Les noms

de partie de corps des animés en sont, en particulier, exclus ; on ne dira pas :

*Le garçon a couru sous la pluie. Les pieds étaient mouillés.*  
mais on utilisera le possessif :

*Le garçon a couru sous la pluie. Ses pieds étaient mouillés.*

Cette différence de comportement syntaxique renvoie à la variété et à la complexité des rapports de dépendance méronymique : « au lieu d'y avoir une seule relation clairement différenciée, il y a en réalité une famille nombreuse de relations plus ou moins similaires ».

Les catégories habituellement retenues pour rendre compte des relations méronymiques sont les suivantes: membre-ensemble (*arbre/forêt, musicien/orchestre*), composant-assemblage (*anse/tasse, roue/voiture*), portion-masse (*part/gâteau, flocon/neige*), matière-objet (*cuir/valise, acier/bicyclette*), activité-phase (*flirt/adolescence*), zone-lieu (*oasis/désert*). Mais il y aurait lieu d'établir une typologie plus rigoureuse.

### Questions d'autocontrôle

1. Comment structurent les relations sémantiques entre les unités lexicales ?
2. Donnez la définition à l'*hyponyme* et à l'*hyperonyme*.
3. Nommez les sèmes de *fleur*.
4. Parlez de l'inclusion extensionnelle et intensionnelle.
5. Trouvez l'hyperonyme aux mots suivants : soulier, pantoufle, botte, sandale, chausson.
6. Quelle relation établit l'hyponymie entre deux entités ?
7. Donnez la définition des *trous lexicaux* ?
8. En quoi consiste *la relation partie-tout* ?
9. Donnez la définition du *méronyme*.
10. Quelle est la différence entre l'hyperonyme et l'holonyme ?

### TEST

1. Les relations d'équivalence et d'opposition de même rang c'est :
  - 1) signifié et signifiant ;
  - 2) relation partie-tout ;
  - 3) antonymes, co-hyponymes.
2. Choisissez les sèmes du *rossignol* :
  - 1) la longueur ;
  - 2) le plumage ;
  - 3) la vitesse.

3. L'*holonyme* c'est... :
  - 1) le nom de la partie ;
  - 2) le référent ;
  - 3) le nom du tout.
4. Trouvez l'*holonyme* des substantifs suivants :
  - 1) l'ordinateur ;
  - 2) le logiciel ;
  - 3) la souris.
5. L'*hyperonyme* c'est... :
  - 1) une catégorie générale regroupant des sous-catégories ;
  - 2) un rapport d'implication unilatérale entre deux entités ;
  - 3) une relation partie-tout.
6. Trouvez l'*hyperonyme* des substantifs suivants :
  - 1) l'hirondelle ;
  - 2) le corbeau ;
  - 3) l'oiseau.
7. Les méronymes présentent quelques similitudes avec... :
  - 1) les holonymes ;
  - 2) les hyponymes ;
  - 3) les hyperonymes.
8. L'inclusion extensionnelle est inverse de l'inclusion... :
  - 1) réciproque ;
  - 2) intensionnelle ;
  - 3) unilatérale.
9. Les co-hyponymes ont le même... :
  - 1) méronyme ;
  - 2) hyperonyme ;
  - 3) synonyme.
10. La classe des référents qui sont des tulipes est incluse dans la classe des référents qui sont... :
  - 1) des plantes ;
  - 2) des tulipes précoces ;
  - 3) des fleurs.

## CONFÉRENCE N° 3

### L'évolution du sens des mots

- Le sens du mot (ses différents aspects), la polysémie et la monosémie.
- Les causes de l'évolution du sens des mots.
- La restriction et l'extension du sens des mots.
- « La dégradation » et « ennoblissement » du sens. L'évolution du sens des mots vers le positif ou le négatif.

Le sens du mot : la polysémie et la monosémie. Le lexique de toute langue est lié à l'activité humaine et se renouvelle constamment. Le renouvellement se fait par trois voies essentielles :

- par la formation des mots nouveaux,
- par l'évolution du sens des mots déjà existants (ressources internes),
- par les emprunts aux autres langues (ressources externes).

Il existe des liens indissolubles entre la pensée humaine et la langue, entre le mot et la notion. Chaque mot est tout d'abord porteur du sens étymologique, ou primitif. Le sens étymologique (primitif) du mot est souvent dans l'état actuel de la langue, son sens essentiel. Ainsi, beaucoup de mots hérités du latin populaire ont conservé leur sens primitif. Le fond primitif du vocabulaire français est formé de mots venus: 1) du celtique qui parlaient les Gaulois; 2) du germanique qui parlaient les Français ; 3) du latin introduit en Gaule par la conquête romaine. Mais il y a des cas quand le sens essentiel du mot a changé au cours des siècles, son sens primitif est tombé dans l'oubli. Tel est le cas des verbes *partir* – primitivement *partager*, *noyer* – primitivement *tuer*, *travailler* – primitivement *tourmenter* ; et des substantifs: *livre* – primitivement *l'écorce d'arbre sur laquelle on écrivait* ; *tête* – étymologiquement *pot*, *bouche* ; *joue*, *tige* – primitivement *flûte*.

La majeure partie des mots usuels français sont polysémiques. La polysémie c'est la faculté d'un même mot d'avoir à une époque donnée plusieurs significations. La polysémie reflète la faculté de notre pensée de généraliser les faits de la réalité. Les savants M. Bréal, M. Pokrovski s'occupaient du problème de la polysémie des mots. Selon O. Jespersen, la langue sans la polysémie propre au mot serait le contexte venue « un enfer linguistique ».

Les dictionnaires enregistrent plus de 80 significations des verbes *mettre* et *prendre* plus de 60 significations des substantifs *tête* et *main*, plus de 40 significations *jeu* et *temps*. La faculté du mot d'exprimer simultanément des sens différents pourraient être illustrer par les substantifs *drapeau*, *perle*, *toilette*.

*Drapeau*, diminutif de *drap* 1) désignait d'abord un morceau de drap ; 2) ce morceau fixe à une hampe est devenu un signe de ralliement pour les soldats, d'ici d'expressions : *le drapeau du régiment*, *être sous les drapeaux* ; 3) plus tard, ce mot a signifié l'ensemble d'une nation ; 4) et enfin il a commencé à s'employer dans le sens de « patrie » : *défendre le drapeau* – défendre la patrie.

Le mot *perle* 1) a désigné tout d'abord un corps rond et nacré qui se forme dans certains coquillages ; 2) puis par analogie, une petite boule de verre, de jais, d'or percée d'un trou qui sert d'ornement ; 3) des gouttes de rosées et 4) une personne ou chose sans défaut.

*Toilette* 1) n'offrait autrefois à l'idée qu'une petite toile, une petite serviette de toile on retrouve encore ce sens primitif dans « la toilette » des tailleurs, morceau de toile qui sert à envelopper leur ouvrage ; 2) ce même mot a désigné une petite table garnie de cette serviette et tout ce qui sert à la parure ; 3) ensuite, il a pris le sens de « parure, habillement » ; 4) et, enfin, il a servi à exprimer l'action de se nettoyer, de se vêtir.

Il est à noter que la polysémie est un des traits caractéristiques du vocabulaire français. Les substantifs occupent dans la polysémie la seconde place après les verbes, puis viennent adjectifs, adverbes, mots-outils.

La polysémie et la monosémie du mot présentent une unité. Dans l'esprit le mot existe avec tous ses sens latents qui s'actualisent dans la parole, dans le contexte. Dans la parole, dans le contexte n'est qu'un seul sens qui s'impose au sujet parlant. Les écrivains se servaient largement de la polysémie des mots pour rendre leur langue plus expressive.

Plusieurs facteurs conditionnent la signification du mot. Le premier est *local* : les sens du mot dépendent du territoire, où il est employé. En effet, le sens du mot dépend de la région, de la province où ce mot est employé. Ainsi, dans le Poitou *quitter* s'emploie pour « laisser ». Le mot *masure* est employé dans les œuvres de G. Flaubert dans l'acception normande de « basse-cour ». Dans la région de Saint-Etienne pour rendre l'idée d' « allumer le feu » on dit *éclairer le phare*.

Le sens des mots dépend parfois de l'époque historique à laquelle ces mots sont employés. Le mot *galère* désignait au XVII<sup>e</sup> siècle « un navire de guerre ou de commerce allant à la voile et à la rame » ; il avait aussi le sens de « peine infligée aux criminels qu'on envoyait ramer sur les galères » ; l'expression *envoyer aux galères* signifiait donc « une peine grave » ; plus tard les rames sur les vaisseaux ont disparu, les criminels ont été envoyés dans des bagnes, pourtant la locution *envoyer aux galères* est restée dans la langue, tandis que *le galérien* est devenu « un forçat qui subit sa peine dans un bain ».

Ainsi le mot *banquette* dans le Midi de la France ne désigne plus « un petit banc » mais « une chaufferette pour les pieds ». Dans le département de Maine-et-Loire, certains mots du français national ont pris un sens particulier : le mot *pommier* signifie *l'arbre*, le mot *femelle* signifie *la femme, jeune homme – un célibataire* ; le verbe *gronder* a le sens de *dire*, *blé* signifie *seigle*.

Le second facteur important est le facteur temporel, le sens du mot change au cours des siècles. Au XV<sup>e</sup> siècle, le mot patriote était synonyme de compatriote au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le mot libertin avait le sens de libre penseur. Au XVII<sup>e</sup> siècle *révolution* (du latin *revolutio*, dérivé de *revolverer* « retourner ») était employé en qualité de terme astronomique et signifiait « mouvement d'un corps céleste sur son orbite ». Plus tard au XVIII<sup>e</sup> siècle ce mot avait déjà un sens politique mais s'employait comme synonyme de « coup d'État », et seulement au XIX<sup>e</sup> siècle il a été appliqué aux changements profonds dans la société. Le verbe *amuser* qui de nos jours veut dire « distraire, divertir », avait au XVII<sup>e</sup> siècle le sens de « occuper en faisant perdre le temps ».

Les causes de l'évolution du sens des mots. Les causes qui déterminent l'évolution du sens des mots sont multiples et variées. Les causes de l'évolution sémantique des mots sont conditionnées par l'évolution des notions et par les besoins de la communication entre les hommes.

Il faut distinguer les causes *extra-* et *intra-linguistiques*. On rapporte aux causes extralinguistiques les changements de sens dûs au développement de la vie sociale, économique et culturelle. Les causes intra-linguistiques ont un caractère purement linguistique. Ainsi, le vieillissement d'un mot peut amener l'apparition d'un sens nouveau chez un autre mot déjà existant. La démotivation des mots crée des conditions favorables qui contribuent à leur évolution sémantique. Étudiez quelques exemples des causes extra-linguistiques : le verbe *chômer* primitivement *ne pas travailler pendant la chaleur*, a pris son sens actuel avec le développement de la société, avec l'apparition des milliers de sans-travails. Au cours du développement ont changé les mots *usine*, *fabrique*, *manufacture*. Le substantif *usine*, originairement *atelier*, désignait au XVIII<sup>e</sup> siècle un établissement où l'on travaillait le fer à l'aide de machines. Puis, au XIX<sup>e</sup> siècle, ce substantif prend déjà son sens actuel et désigne *tout établissement pourvu de machines modernes*. Il est intéressant de noter que le premier sens du substantif *manufacture*, celui de *fabrication*, subsiste en 1862. De nos jours les *fabrique* et *manufacture* sortent d'usage. Le mot *manufacture* ne se dit que d'un établissement où le travail se fait à la main.

Nombre de substantifs ont passé du concret à l'abstrait. Si l'on disait autrefois que *que ce jeune homme manifeste un réel talent* cela voulait dire qu'il avait une somme considérable d'argent. Le mot *talent* du latin *talentum* avait un sens concret, celui d'un poids d'environ 25 kilogrammes. *Le talent d'or* et *le talent d'argent* désignaient les équivalents de ce poids en or et en argent. A nos jours la signification actuelle du mot *talent* est synonyme de génie, de grandes capacités humaines.

Les causes extra- et intra-linguistiques sont liées les unes aux autres. Le sens des mots évolue lentement, c'est un processus lent et complexe.

La restriction et l'extension du sens des mots. L'évolution du sens des mots s'effectue par deux moyens essentiels : par la restriction et par l'extension de leur sens. Au cours de l'histoire une quantité de mots subissent la restriction de sens, s'ils commencent à exprimer une notion plus restreinte.

Prenons, par exemple, la terminologie militaire. Les substantifs *adjudant*, *lieutenant*, *sergent*, *capitaine*, *officier* avaient à l'origine un sens plus large : *adjudant* – aide, remplaçant ; *capitaine* – chef, *officier* – employer. Tous ces mots étaient d'un emploi courant. Puis les mots usuels *adjudant*, *capitaine*, *officier* se sont spécialisés dans la terminologie militaire.

Le mot prend un sens général et reçoit un sens plus restreint, un sens spécial. La restriction du sens sert à enrichir non seulement la terminologie spéciale, mais aussi la langue générale, le lexique de tous les jours.

Beaucoup de mots usuels ont restreint leur sens primitif : par exemple, le verbe *labourer* (*la terre*) de *laborare*. *Labourer* signifiait primitivement *travailler* en général. On *labourait* non seulement la terre, mais également le bois, les métaux ou autre matière ; plus tard le sens de ce verbe s'est restreint, il n'a signifié que travailler la terre.

Le mot *finance* avait jadis le sens de « ressources pécuniaires dont on dispose » et aujourd'hui au pluriel se sont des « ressources pécuniaires d'un État ».

*Pondre*, primitivement « déposer », ne se dit plus que des oiseaux ou des reptiles qui déposent leurs oeufs.

Le sens étymologique de *gorge* est « un gouffre, une ouverture béante » qui s'est conservé dans l'acception « une gorge de montagne » : le sens moderne le plus usuel, homonyme du précédent, est « la partie antérieure du cou, le gosier ».

*Sevrer* qui voulait dire autrefois « séparer » ne signifie plus que « séparer l'enfant de sa nourrisse, cesser l'allaitement », d'où au figuré « priver ».

*Poison* ou « substance qui détruit les fonctions vitales » avait autrefois le sens général de « breuvage ».

*Avaler* dont le premier sens était très étendu – « descendre, faire descendre, abaisser » ne signifie aujourd’hui que « faire descendre dans le gosier » ; le sens étymologique apparaît encore dans l’expression *en aval de – Rouen est en aval de Paris*.

Le mot *jugement* avait désigné « n’importe quelle bête de somme » et à présent « femelle du cheval ».

*Viande* signifiait au XVII<sup>e</sup> siècle « n’importe quelle nourriture », plus tard le sens de ce mot s’est restreint et il ne désigne aujourd’hui que l’aliment par excellence « la chair des animaux de boucherie ».

Le verbe *traire* avait autrefois le même sens que le verbe *tirer* aujourd’hui ; on disait traire l’épée du fourreau, traire les cheveux, traire l’aiguille. À présent on n’emploie ce verbe que dans le sens très spécial de « tirer le lait des mamelles » ; par exemple, *traire les vaches, les chèvres*.

*Linceul* s’employait dans le sens général de linge, drap de lin, aujourd’hui il ne se dit plus que du drap mortuaire.

Faites la connaissance des exemples de l’extension du sens des mots : le mot *panier* vient du latin *panarium*, ce mot désignait tout d’abord « une corbeille pour porter le pain », mais maintenant il en vient à désigner une corbeille pour n’importe quelle provision. *Bureau* (éttoffe) devient *bureau* (table garnie d’éttoffe). *Gain* désignait autrefois la *récolte*, puis le produit obtenu par toute espèce travail. *Gamin* – synonyme de « garçon » était un mot dialectal de l’Est qui désignait « un jeune aide d’artisan ».

*Egérie* qui était à l’origine le nom d’une nymphe qui aurait été la conseillère de Numa Pompilius, deuxième roi légendaire de Rome, a pris le sens de « conseillère, inspiratrice ». *Dame* est passé du sens de « femme de haute naissance » au sens de « femme » tout court.

*Exode* originellement « émigration des Hébreux hors d’Egypte » s’est élargi jusqu’à désigner toute émigration de masse.

*Chambia* qui était appliqué au français des Auvergnats à cause de leur prononciation du [s] comme [ʃ] s’emploie aujourd’hui pour « langage, style incompréhensible ou incorrect ».

*Effacer* de « faire disparaître une figure » en est venu à signifier « faire disparaître sans laisser de trace ». *Arriver* a signifié d’abord « atteindre la rive » et ensuite – parvenir n’importe quel lieu. *Fruit* signifiait « résultat d’un travail », puis « produit de la floraison » et de nouveau – « résultat de travail ».

Dans le français d’aujourd’hui beaucoup de termes spéciaux (géographiques, techniques, militaires, médicaux) ont élargi leur sens en

passant dans la terminologie politique : *climat, crise, combat, partisan, combattant, lutte*.

La dégradation et ennoblissement du sens. L'évolution du sens des mots vers le positif ou le négatif. Il faut noter que ces deux mots « dégradation » et « ennoblissement » de sens ont souvent un caractère subjectif. Pour un individu c'est une dégradation de sens, mais pour un autre non. Ce phénomène est d'origine sociale.

*Vilain* (de villa), *rustre* (de rus « village ») qui désignaient tous à l'origine « un paysan, un villageois » ont subi une dégradation et reçu un sens défavorable à cause de mépris qui témoignent les aristocrates pour les gens labourieux.

Les mots *chauffard* (de chauffeur), *peuplade* (de peuple) ont le sens péjoratif. Formés avec des suffixes, ils font passer sur le mot de mépris dans lequel on tient d'être ou l'objet dont on parle, et sont souvent familiers.

Le mot *valet* vient de *vasselet* (un petit vassal). Actuellement ce mot a le sens défavorable dans les expressions *avoir une âme de valet*. À l'époque de la révolution française on appelait les domestiques *officieux* pour ne pas blesser leur amour-propre. On les nomme *gens de maison*, tandis que *la servante* est devenue *la bonne* (à tout faire).

De nos jours le verbe *réussir* exclut complètement l'idée d'échec. Le mot *fortune* avait le sens de sort, de destin heureux ou malheureux. Actuellement ce mot désigne la chance. De même le mot *succès* désignait étymologiquement un résultat bon ou mauvais.

### Questions d'autocontrôle

1. Qu'est-ce que c'est *la polysémie* ?
2. Pourquoi se passe le renouvellement d'une langue ?
3. À quoi servent la restriction et l'extention du sens des mots ?
4. Citez les exemples de l'extention du sens du mot ?
5. Que signifie « ramage » à nos jours ?
6. De quelle langue sont hérités beaucoup de mots français ?
7. Quelle place occupent les verbes et les substantifs dans la polysémie ?
8. Avec quels changements sont liées les causes extra-linguistiques ?
9. Parlez des moyens essentiels de l'évolution du sens des mots.
10. La monosémie des mots dans la parole facilite-t-elle la compréhension des mots polysémiques ?

## TEST

1. Le mot et la notion présentent... :
  - 1) l'unité ;
  - 2) les perceptions ;
  - 3) les représentations.
2. La notion peut être exprimée par... :
  - 1) un mot ;
  - 2) la formation des perceptions ;
  - 3) la connaissance.
3. Le fond primitif du vocabulaire français de mots venus... :
  - 1) du celtique ;
  - 2) du latin ;
  - 3) du latin classique.
4. Qu'est-ce que signifie « perle » aujourd'hui ?
  - 1) un corps rond et nacré ;
  - 2) une personne sans défaut ;
  - 3) un corps brillant.
5. Quels facteurs influencent au développement du sens du mot ?
  - 1) le facteur linguistique ;
  - 2) le facteur polysémique ;
  - 3) le facteur social.
6. La source principale d'enrichissement du lexique français c'est... :
  - 1) la formation des mots nouveaux ;
  - 2) l'holonymie ;
  - 3) l'hyponymie.
7. Le sens du mots s'évolue... :
  - 1) immédiatement ;
  - 2) lentement ;
  - 3) rapidement.
8. L'évolution sémantique des mots est une source... :
  - 1) interne ;
  - 2) extralinguistique ;
  - 3) surgie.
9. Chaque mot peut développer... :
  - 1) sa structure sémantique ;
  - 2) son système de signification ;
  - 3) ses faits linguistiques.
10. Qu'est-ce que signifie le mot « drapeau » à nos jours ?
  - 1) le drapeau du régiment ;
  - 2) une hampe ;
  - 3) la patrie.

## CONFÉRENCE N° 4

### La morphologie lexicale

- Mots simples et mots construits.
- La dérivation : base, radical et affixes, préfixation et suffixation.
- La composition : composition « populaire », composition savante, mots-valises.

Mots simples et mots construits. Les mots français peuvent se répartir en mots simples et mots construits. Les mots simples sont des mots qui ne sont pas décomposables ; les mots construits, par contre, peuvent être décomposés en éléments significatifs plus petits (mots ou morphèmes). Par exemple, *boisson, buvable, buvard, buvette, buveur, imbu, imbuvable, pourboire* – tous ces mots sont construits à partir du mot simple boire, ou bien par adjonction d'un autre mot :

– par **composition** : *pourboire* < pour (préposition) + boire ;

– par adjonction d'un suffixe ou d'un préfixe à l'un des radicaux de ce verbe, c'est-à-dire, par **dérivation**.

À son tour, il y a quelques types de la dérivation :

- *dérivation suffixale*, par exemple :

*Boisson* < (je) bois + -son – « (ce) qui subit l'action (exprimé par la base) », « liquide qui se boit » ; *cuisson, nourrisson*.

*Buvable* < (nous) buv-(ons) + -able « possibilité » – « qui peut se boire » ; *abordable, faisable*.

*Buvard* < buv- + -ard « appartenance, propriété » – « papier qui boit l'encre » ; *campagnard, vieillard, braillard*.

*Buvette* < buv- + -ette « qui a un rapport caractéristique à ce qu'exprime la base » – « petit local ou comptoir où l'on sert à boire » ; *allumette, sucette*.

*Buveur* < buv- + -eur « qui fait l'action (exprimé par la base) » – « personne qui boit » ; *chanteur, vainqueur*.

- *dérivation préfixale* :

*Imbu* < im- (in<sub>2</sub>-) « dans l'état (exprimé par la base) » + bu « imprégné, pénétré (de sentiments, d'idées, de préjugés...) » ; *inflammable*.

*Imbuvable* < im- (in<sub>1</sub>-) « élément négatif » + buvable « qui n'est pas buvable » ; *imbattable, inabordable*.

Par la suite, en plus de la dérivation et de la composition, nous traiterons de la dérivation impropre, de la troncation et de la siglaison.

La dérivation (ou affixation). Avant de présenter les différents modes de dérivation (préfixation et suffixation, dérivation inverse et formation

parasyntétique), il nous faudra distinguer les différents éléments qu'on peut isoler dans le mot dérivé : la base, le radical et les affixes.

*Base, radical et affixes.* Les affixes s'ajoutent à un mot, plus exactement à ce qu'on appelle une base, et selon que l'affixe précède ou suit la base, on parle de préfixe ou de suffixe.

Par l'adjonction d'un préfixe ou d'un suffixe à une base, on obtient un (mot) dérivé ; inversement, la suppression de l'un de ses affixes nous donne la base du mot, par exemple :

préfixe	base	suffixe
dé-	geler	
	dégel	-er

Les bases *geler* et *dégel* sont elle-mêmes des dérivés, c'est-à-dire décomposables en base et affixe :

préfixe	base	suffixe
dé-	gel	
	gel	-er

Mais cette fois-ci, la base *gel* n'est plus décomposable en morphèmes plus petits – elle se confond au radical.

Généralement parlant, c'est par suppression de tous les affixes qu'on obtient le radical du mot :

préfixe	base =	suffixe
	radical	
dé-	gel	-er

*La préfixation* se forme d'après la formule suivante : préfixe + base → mot dérivé ; par exemple :

re- + prendre → *reprendre* ;  
il- + légal → *illégal* ;  
pré + histoire → *préhistoire*.

Le dérivé appartient toujours à la même classe morphologique que la base :

pré- + nom → nom : *préhistoire* ;  
pré- + adjectif → adjectif : *prénatal* ;  
pré- + verbe → verbe : *prédire*.

Le préfixe n'a donc pas de fonction grammaticale ; sa fonction est purement sémantique.

Le préfixe n'entraîne jamais la présence d'un allomorphe de la base.

*La suffixation* se forme d'après la formule : base + suffixe → mot dérivé ; par exemple :

blanch(e) + -âtre → *blanchâtre* ;  
blanch(e) + -eur → *blancheur* ;

timide + -ment → *timidement* ;  
timid(e) + -ité → *timidité* ;  
cannibal(e) + -isme → *cannibalisme*.

Selon le suffixe ajouté, le dérivé peut ou non appartenir à une classe morphologique différente de celle de la base :

adj. + -âtre → adj. : *blanchâtre* ;  
adj. + -eur → nom : *blancheur* ;  
adj. + -ment → adv. : *timidement*.

Le suffixe a donc une valeur grammaticale : il indique la classe morphologique du dérivé. En plus, le suffixe a une fonction « catégorisatrice », indiquant la sous-classe morphologique du dérivé :

base + -isme → (nom) masculin : *cannibalisme* ;  
base + -ité → (nom) féminin : *timidité*.

Le suffixe peut entraîner des allomorphes de base, par exemple :

blanche + -eur → *blancheur* ;  
[plõ] plomb + [-je] → [plõbje] *plombier*.

*La dérivation « inverse ».* Dans la perspective diachronique, vu les dates de leur première apparition, le nom *galop* doit être dérivé du verbe *galoper* par suppression du suffixe *-er* : *galoper* → *galop* ; *attaquer* → *attaque* ; *greffer* → *greffe* ; *choisir* → *choix* ; *accorder* → *accord* ; *refuser* → *refus*. Un autre exemple : *déprimer* verbe transitif → *déprime* nom féminin.

Mais dans la perspective synchronique, rien n'empêche de procéder par suffixation : *galop* + *-er* → *galoper*.

*La dérivation parasynthétique.* La dérivation d'un mot comme *dégeler* peut être décrite comme adjonction successive d'un suffixe et d'un préfixe :

d'abord suffixation : *gel* + *-er* → *geler* ;  
et puis préfixation : *dé-* + *geler* → *dégeler* ;

ou bien :

d'abord préfixation : *dé-* + *gel* → *dégel* ;  
et puis suffixation : *dégel* + *-er* → *dégeler*.

et la même chose avec *(s')envoler*.

Par contre, pour la dérivation d'un mot comme *décourager*, les bases intermédiaires, dont une au moins serait nécessaire pour une dérivation par étapes, sont inexistantes : *courager*, *décourage*. En vue de leur décomposition, cela revient à dire que la commutation avec l'affixe zéro (Ø) n'est pas possible pour les formations parasynthétiques.

dé-courager    *décourage-er*  
Ø-courager    *décourage-Ø*

Tout cela n'empêche d'ailleurs pas de décomposer en morphèmes une formation parasynthétique comme *décourager*, puisqu'il y a d'autres commutations possibles :

dé-courager      décourag(e)-er  
 en-courager      décourage-ment

Dans ce cas, suffixation et préfixation doivent opérer simultanément, et l'on parle de formation parasynthétique : dé- + courag(e) + -er → *décourager* (un autre exemple : empoisonner).

La composition. Nous distinguons *la composition « populaire »*, à partir de mots français, de *la composition savante*, à partir d'éléments grecs ou latins, et nous y ajoutons *les mots-valises*, qui sont des composés à partir de mots tronqués.

*La composition « populaire ».* La composition à partir de mots français se fait par juxtaposition de deux mots (ou plus), autrement dit « de deux éléments qui peuvent exister à l'état libre » ; ces composés ne sont pas toujours écrits « en un mot » :

porte + feuille → *portefeuille* ;  
 chou + fleur → *chou-fleur* ;  
 bateau + mouche → *bateau mouche*.

Autres exemples : *autoroute*, *wagon-lit*, *chou-rave*, *eau-de-vie*, *pomme de terre*.

*La composition savante.* Par contre, la composition savante, c'est-à-dire la composition à partir d'éléments latins ou grecs, ne se fait pas à partir de mots. En effet, pour un composé comme *anthropologue*, les deux éléments (anthropo-, -logue) n'existent pas à l'état libre, mais seulement dans des composés ou bien dans des dérivés : anthrop-ien (comme saur-ien, autrich-ien), log-ique (comme iron-ique, volcan-ique).

Cette observation entraîne une redéfinition de la composition comme juxtaposition de deux éléments (ou plus) qui peuvent servir de base à des dérivés. La dérivation peut donc se formuler : anthrop(o)- + -log(ue) → *anthropologue*. Décomposition en morphèmes :

anthropo/logue	anthropo/logue
anthropo/phage	égypto/logue

À remarquer qu'à la différence des affixes, les éléments qui entrent dans la composition peuvent être utilisés indifféremment comme premier ou comme deuxième terme d'un composé :

*chou-fleur* / fleur de lys  
*anthropologue* / *misanthrope*  
*chou-fleur* / chou rouge  
*anthropologue* / *logarithme*

Autres exemples : thermomètre (thermique, métrique) ; isotherme, baromètre.

Remarque : la formule « base + base → mot composé » fonctionne aussi dans bien des cas de la composition « française » ; par exemple :

wagon-lit : wagonn-et, a-lit-er ;

bateau mouche : batel-ier, mouch-eron ;

pomme de terre : pomm-ier, terr-eux ;

mais elle rencontre des problèmes dans d'autres cas :

eau-de-vie : aqua-tique, vi-able ;

autoroute : auto-, rout-ier ;

chou-rave : chou-, rave- ?

La solution est peut-être de définir la composition comme « juxtaposition d'éléments qui peuvent exister à l'état libre et/ou servir de base à des dérivés ».

*Les mots-valises.* Le mot-valise se définit comme un mot composé d'éléments obtenus par troncation de deux mots :

pro[duit] et [lo]giciel → progiciel ;

culti[vé] et var[iété] → cultivar.

Dans les créations ludiques, le mot-valise doit conserver un segment commun à deux bases, comme dans cet exemple tiré du Petit Dictionnaire illustré d'A. Finkielkraut :

*misanthropophage* « cannibale qui boude son plat » ← misanthrope + anthropophage ;

mot[or (car)] « automobile » + [h]otel → *motel* ;

photocopie + pillage → *photocopillage* ;

français + anglais → *franglais* ;

transfer + résistor → *transistor* ;

aliment + médicament → *alicament* ;

adulte + adolescent → *adulescent*.

*La dérivation impropre.* Malgré son nom, la dérivation impropre n'est pas une dérivation (adjonction d'un suffixe à une base), mais un changement de classe lexicale : *sourire* (v.) → *sourire* (n.) ; *vrai* (adj.) → *vrai* (n.) ; *faire-part, pourboire*.

*La troncation.* La troncation est un procédé qui consiste à abréger un mot par suppression d'une ou plusieurs syllabes. Généralement, c'est la finale du mot qui est tronquée, par exemple : *auto*[mobile], *radio*[phonie], *radio*[graphie], *fac*[ulté], *catho*[lique], *cinéma*[tographie], *ciné*[ma], *baccalauréat* [bac].

Rarement c'est la partie initiale du mot qui est tronquée : [auto]*bus*. Dans ce cas, c'est le premier élément d'un composé qui est isolé (*auto* ← *autobus*), ou bien un préfixe : *hyper*[marché].

Le mot tronqué peut correspondre à un morphème, c'est-à-dire à un élément significatif (comme *auto*, *radio*, *hyper*, *télé* ← télévision) ; mais le plus souvent, l'élément qui constitue le mot tronqué est une séquence dépourvue de signification (comme *fac*, *catho*, *cinéma*, *ciné*, *bac*).

Parfois, le mot tronqué se voit ajouter un suffixe (comme *-ot*) ou un pseudo-suffixe, par exemple :

*bach*[elier] → *bachot* (par analogie : *cheminot*, *cuistot*) ;  
*val*[ise] → *valdoche*.

Dans beaucoup de cas, c'est une finale en *-o* qui est ajoutée à la troncation :

*dict*[ionnaire] → *dico* ;  
*mécan*[icien] → *mécano* ;  
*prol*[étaire] → *prolo* ;  
*apér*[itif] → *apéro*.

*La siglaison.* La siglaison consiste dans la réduction d'un terme composé à la succession des initiales des termes qui le composent. Selon la prononciation, on distingue sigles et acronymes.

Les sigles sont des suites d'initiales prononcées avec les noms des lettres, par exemple :

V. T. T. [vetete] n. m. « vélo tout-terrain » ;  
S. D. F. [sdeæf] n. m. inv. « sans domicile fixe » ;  
C. A. P. [seape] n. m. inv. « certificat d'aptitude professionnelle »  
ou « certificat d'aptitude pédagogique » ;

*Les acronymes.* Les acronymes sont des suites d'initiales prononcées comme un mot ordinaire :

T. I. R. [tir] « transit international routier » ;  
CES [ses] n. m. « contrat emploi solidarité » ;  
D.O.M.-T.O.M. (les) [domtom] « les départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer ».

*Sigles et acronymes comme bases de dérivés.* Les sigles peuvent souvent servir de base à des dérivés :

P. D. G. [pedeʒe] n. « président-directeur général » → *pedégère* [pedeʒer] n. f. « femme qui exerce les fonctions de P. D. G. » ;

O. N. U. peut être prononcé comme un sigle [oɛny] ou comme un acronyme [ony] « Organisation des Nations Unies » → *onusien*, *onusienne* adj. ou n. ;

pacs [paks] n. m. « Pacte Civil de Solidarité »  
→ *pacser* v. itr. ;  
→ *pacsé* p. p. adj. ou n. « les mariés, les *pacés* et les vrais concubins ».

### Questions d'autocontrôle

1. Par quel moyen se sont formés tels mots : décourager, chou-fleur, automobile ?
2. Citez les mots qui sont formés d'après la formule « base + base ».
3. Quelle est la différence entre la composition savante et populaire ?
4. Donnez la définition de la dérivation « inverse ».
5. Quels sont les moyens productifs de la formation des mots dans le français d'aujourd'hui ?
6. À quoi sert la formation des mots nouveaux ?
7. Sur quelle base se repose la créativité lexicale ?
8. Donnez la définition de la *siglaison*.
9. En quoi consiste la siglaison d'un terme composé ?
10. Quelles langues influencent aux nouveaux modèles de la formation de mots-composés au XX<sup>e</sup> siècle ?

### TEST

1. La formation des mots c'est... :
  - 1) la morphologie syntaxique ;
  - 2) la morphologie sémantique ;
  - 3) la morphologie lexicale.
2. Les mots construits se forment à l'aide... :
  - 1) des morphèmes ;
  - 2) des mots-valises ;
  - 3) de la dérivation parasynthétique.
3. La dérivation impropre c'est... :
  - 1) une dérivation affixale ;
  - 2) un changement de classe lexicale ;
  - 3) une adjonction d'un suffixe à une base.
4. La composition savante c'est... :
  - 1) quand les deux éléments sont libres ;
  - 2) la composition de deux éléments latins ou grecs ;
  - 3) quand les deux éléments sont latins ou anglais.
5. La composition « populaire » c'est... :
  - 1) les deux éléments qui ne sont pas libres ;
  - 2) les deux éléments qui sont libres ;
  - 3) la juxtaposition de deux mots.
6. Le passage d'un dérivé ou d'un composé à l'état d'un mot simple porte le nom... :
  - 1) de la simplification ;
  - 2) de la dérivation inverse ;
  - 3) de la siglaison.

7. Lequel modèle de la formation des mots est vivant... ?
- 1) plus perceptible ;
  - 2) quand le sens des morphèmes est clair ;
  - 3) quand le sens du mot est simplifié.
8. Il ne faut pas confondre la fréquence d'emploi des mots avec... :
- 1) la composition ;
  - 2) la formation parasynthétique ;
  - 3) la productivité des affixes.
9. La troncation c'est... :
- 1) un procédé courant d'abréviation ;
  - 2) un changement du sens ;
  - 3) une affixation.
10. On appelle ... la lettre initiale ou le groupe de lettres initiales constituant l'abréviation de certains mots :
- 1) sigle ;
  - 2) acronyme ;
  - 3) troncation.

## CONFÉRENCE № 5

### La suffixation

- Les suffixes servant à former des substantifs abstraits : suffixes des noms d'action, suffixes de qualité.
- Les suffixes servant à former les substantifs concrets. Les suffixes appréciatifs.
- La suffixation des adjectifs.
- La suffixation des adverbes.
- La suffixation des verbes.

La suffixation. La suffixation est la dérivation lexicale qui consiste à ajouter un suffixe, petit élément derrière le radical (on dit aussi racine ou base) d'un mot, pour former un mot nouveau ayant un sens différent. La dérivation suffixale est un procédé de formation bien vivant et particulièrement dans le français contemporain.

Les suffixes servant à former des substantifs. Les suffixes d'action. Les suffixes des noms d'action : **-ure, -ature, -ade, -aison, -ation, -ition, -erie, -ée, -(e)ment, -age, -ade** (*brûlure, signature, conjugaison, exploitation, répétition, rêverie, arrivée, abordage, lancement, fusillade*) qui s'ajoutent d'ordinaire à des radicaux verbaux.

Parmi les suffixes formant des substantifs désignant l'action les plus productifs sont **-ation, -(e)ment, -age**. Une des premières places revient au suffixe **-ation** avec ses variantes **-isation, -ition, -tion, -ion** provenant du latin **-ationem, -itionem, -tionem, -ionem**; signalons ici la variante **-isation** qui apparaît dans *printanisation, vernalisation*. Ce suffixe et surtout ses variantes **-ation, -isation** est très répandu et productif dans le français contemporain. Le nombre de ses dérivés augmente constamment et enrichit avant tout le lexique à valeur sociale et politique. On peut signaler les dérivés récents tels que: *alphabétisation, africanisation, climatisation, clochardisation, culturalisation, cybernétisation, dynamisation, marginalisation, médicalisation, périodisation, professionnalisation, structuration, conceptualisation*.

La seconde place, pour la productivité, est occupée par les suffixes d'action **-(e)ment, -age**. Ces deux suffixes marquent l'action ou son résultat et sont largement employés dans la terminologie technique : **-age** – *raffinage, frittage, bétonnage, gommage, pressage, séchage, sondage, téléguidage, aluminissage*.

Le suffixe **-(e)ment** sert à former plusieurs catégories de noms :

1) les noms désignant des bruits et des cris d'animaux : *chuchotement, grondement, ruissellement, coassement, croassement, hennissement,*

*miaulement, aboiement, bêlement, beuglement, gloussement, gazouillement, hurlement, rugissement, claquement, craquement, grincement, sifflement, tintement, etc.*

2) les noms expriment le résultat de l'action : *bâtiment* ; l'instrument (ou parfois l'objet) de l'action : *ornement, accoutrement, enjolivement* ; le lieu où s'effectue l'action : *logement*.

3) les dérivés avec le suffixe **-(e)ment** peuvent encore exprimer un processus : *bourgeoisement, caillement, épanouissement* ; un état : *épouvantement, attendrissement, mécontentement, découragement*.

4) il y a aussi les noms marquant un état humain : *ahurissement, abêtissement, accroupissement*.

Le suffixe **-age** du latin *-aticum* est un autre suffixe particulièrement productif. Son pouvoir créateur s'est sensiblement accru en français moderne ce qui s'explique par son rôle particulier en tant que formateur de termes techniques et industriels : *zingage – цинкування, taraudage – нарізка гвинтової насічки, bétonnage – бетонування, badigeonnage – побілка, rentrayage – художня штопка, etc.*

Parmi les dérivés avec le suffixe **-age** qui expriment l'action, on peut isoler un groupe désignant « la manière de parler », « le discours ayant une caractéristique supplémentaire » : *bredouillage, bavardage, chuchotage, baragouinage, etc.*

Les dérivés avec le suffixe **-age** ont tendance à exprimer des actions plus particulières, plus restreintes que les verbes correspondants. Il en est ainsi pour le substantif *pressurage*. Il est dérivé du verbe *pressurer*, qui peut prendre un sens propre ou figuré (*pressurer les contribuables*) alors que *pressurage* veut dire uniquement « presser une substance ou moyen d'une presse » ; *copiner* signifie « avoir des relations amicales avec qn » et *copinage* est un synonyme de « favoritisme » ; le verbe *arriver* a des significations et des emplois variés, alors que le sens de son dérivé *arrivage* est très restreint – « arrivée des marchandises par mer ou une autre voie ».

Faites attention qu'à l'aide du suffixe **-age** on forme des substantifs qui signifient presque exclusivement l'action. Ce suffixe ne manifeste guère la faculté de former des substantifs exprimant un processus. Les dérivés désignant un état sont rares, par exemple : *chômage*.

Signalons pourtant *cocuage, esclavage, servage, veuvage* qui sont dans le français d'aujourd'hui des dérivés avec un suffixe **-age** homonyme, car ils représentent un autre modèle de formation.

Le suffixe **-ée** exprime les actions accomplies dans l'espace : *tombée, montée, traversée, rentrée, arrivée, tournée*, et un autre groupe de dérivés exprimant des actions répétées : *brossée, rossée, tripotée, frottée* – град ударів.

*Les suffixes de qualité.* Les suffixes de qualité **-eur** (f), **-té**, **-ité**, **-esse**, **-isme**, **-ence**, **-ance**, **-itude** (*douceur, bonté, gravité, sagesse, dilettantisme, platitude, patience, constance*) s'ajoutent aux radicaux d'adjectifs. Ils servent à désigner toute la variété des qualités physiques et morales :

**-esse**, dont les dérivés expriment surtout des qualités (physiques et morales), par exemple : *gentillesse, sveltesse, robustesse, faiblesse, sagesse, hardiesse* ;

**-eur**, dont la plupart des dérivés expriment des propriétés physiques : *rougeur, blancheur, minceur, longueur, hideur, splendeur, froideur* ;

**-itude (-ude, -tude)**, dont les dérivés rendent le plus souvent des qualités physiques, des propriétés : *promptitude, exactitude, platitude*, etc.; certains dérivés avec ce suffixe expriment l'état : *solitude, quiétude, inquiétude, béatitude, plénitude, lassitude* ; l'attitude envers qn ou qch : *gratitude, certitude*.

Le suffixe le plus répandu et productifs est **-ité**, **-(e)té**. La variante de formation savante **-ité** est le plus productifs que la variante de formation populaire **-(e)té**. Ce suffixe a donné un grand nombre de dérivés qui enrichissent surtout la terminologie scientifique. Ce sont des termes philosophiques : *objectivité, subjectivité, relativité* ; des termes de médecine : *capillarité, matité, verrucosité* ; des termes de physique : *conductibilité, polarisabilité, résistivité, sélectivité* et autres.

Étymologiquement, les substantifs avec ce suffixe sont tantôt des dérivés d'adjectifs, tantôt des emprunts au latin. Pourtant dans le français contemporain la plupart des emprunts ne sont plus reconnus comme tels, car ils se trouvent en corrélation avec les adjectifs correspondants. Ainsi, par exemple, *rigidité, rugosité* ont été empruntées au latin, mais sont aujourd'hui en corrélation avec les adjectifs *rigide, rugueux*.

Les dérivés avec **-ité**, **-(e)té** expriment des qualités (morales et physiques), des propriétés différentes : *affabilité, intrépidité, agilité, suavité, frilosité, littérarité, francité, clarté, fierté*, etc. Certains dérivés avec ce suffixe désignent des objets, des phénomènes, des actions caractérisés par la qualité rendue par la base formative : *cavité* – *впадина, порожнина*; *mucosité* – *слиз*, *joyeuseté* – *весела витівка*. D'autres dérivés avec le même suffixe expriment l'état : *captivité, invalidité, liberté, oisiveté*. D'autres encore des relations diverses : *fraternité, rivalité, réciprocité*.

Le suffixe **-ce** est aussi assez productif dans le français moderne. Ses dérivés expriment surtout des qualités morales et physiques, des propriétés : *impertinence, puissance, transparence, aberrance, déficience, brilliance, délinquance, pertinence, insouciance*.

Les suffixes servant à former les substantifs concrets. Les suffixes des substantifs à sens concret constituent un autre groupe considérable. Tout d'abord ceux dont les dérivés désignent l'homme :

- d'après quelques caractéristique : *humaniste, écologiste, impressionniste* ;
- d'après son activité, sa profession : *anatomiste, romaniste, médiéviste, céramiste, dialogiste, croisiériste* ;
- d'après son occupation ou l'action qu'on accomplit : *travailleur, skieur, filmeur, fondateur, escrimeuse, monteuse, basketteuse.*

Dans ce groupe, nous pouvons ajouter les suffixes **-ier, -tier, (-ière, -tière)** : *vacancier, grutier, conférencier (-ière), romancier (-ière).*

Un autre groupe comprend les suffixes qui servent à former des substantifs désignant des objets ou des produits divers ; ce sont **-er, -ier** : *oranger, palmier, figuier, saladier, pigeonnier* ; **-ière** : *soupière, saucière, yaourtière* ; **-ette** : *sonnette, allumette, bavette, mouillette* ; **-et** : *jouet, martinet* ; **-erie** : *tapisserie* ; **-ade** : *citronnade, limonade, orangeade.*

Parmi les suffixes particulièrement productifs de ce groupe nommons **-ateur (-teur, -eur)** et **-euse** qui forment des substantifs désignant des machines, des appareils de toute sorte : *excavateur, épurateur, aspirateur, interrupteur, répondeur (téléphonique); baladeuse, moissonneuse, faneuse, lessiveuse, visionneuse.* Encore, il faut signaler les suffixes de création récente **-on** et **-tron** formant des substantifs désignant, le premier, des particules élémentaires : *neutron, positon* ; le second, des appareils : *bêtatron, magnétron, cyclotron.*

Un groupe particulier comprend les suffixes qui servent à former des substantifs collectifs désignant une réunion d'objets ou de personnes ou bien une quantité de quelque chose : **-ade** : *colonnade, balustrade* ; **-age** : *feuillage, plumage* ; **-aie** : *chênaie, cerisaie, hêtraie* ; **-at** : *prolétariat, agglomérat, habitat* ; **-ée, -etée** : *bouchée, assiettée, brassée, pelletée* ; **-erie** : *verrerie* ; **-is** : *cailloutis, lattis* ; **-aine** : *dizaine, douzaine, vingtaine* ; **-ain** : *quatrain, douzain.* Ces dérivés sont tirés de substantifs, d'adjectifs numériques, plus rarement de verbes.

Les suffixes appréciatifs. On distingue les suffixes diminutifs et péjoratifs ou dépréciatifs. Les suffixes nominaux diminutifs sont **-et, -ette, -ot, -otte, -eau, -on** : *poulet, voiturette, Annette, Pierrot, îlet.* Plusieurs suffixes nominaux diminutifs ont acquis au cours des siècles une valeur péjorative.

Les suffixes à valeur collective **-aille (semaille), -asse (paillasse)** forment dans le français moderne les dérivés à valeur dépréciative : *canaille, politicaille, flicaille.*

La suffixation des adjectifs. La signification des adjectifs est aussi un moyen productif de la dérivation française. La suffixation des adjectifs est

très féconde dans la formation des noms géographiques (substantifs et adjectifs) : *coréen, ukrainien, syrien*.

Les suffixes des adjectifs **-able**, **-al**, **-ique**, **-iste**, **-ien**, **-ier** sont les plus productifs. Le suffixe **-ique** marque les qualités les plus diverses : *énergique, pacifique, héroïque*. Il est largement employé dans la terminologie politique et technique : *électrique, politique, démocratique, plastique*.

Les suffixes **-al**, **-el** donnent de nombreux dérivés : *électoral, mondial, formel, criminel*.

Le suffixe d'adjectifs **-able** est aussi productif : *faisable, discutable, intolérable, véritable*. Les dérivés en **-able** expriment une qualité active ou passive : *mangeable* – qu'on peut manger, *buvable* – qu'on peut boire.

Le suffixe **-ible** est peu productif en français moderne. Il indique habituellement une possibilité passive : *lisible* – qu'on peut lire, *visible* – qu'on peut voir.

Les suffixes **-if**, **-ive** s'ajoutent habituellement à des radicaux verbaux : *actif, positif, passif, descriptif*.

Les suffixes **-eux**, **-euse** sont peu productifs, ils s'emploient d'habitude dans la terminologie spéciale :  *paresseux, heureux, malheureux, gommeux, spongieux*.

Le suffixe d'adjectif **-u** est peu productif de nos jours : *têtu, barbu, moustachu*.

La suffixation des adverbes. La dérivation des adverbes s'effectue à l'aide de l'unique suffixe **-ment**. Ce suffixe provient du latin *mente*, l'ablatif de *mens* – « esprit, façon de penser ». Au cours de son développement historique, la signification première de ce mot s'est effacée et il s'est converti en un suffixe ordinaire servant à former des adverbes ; dès lors, on a pu l'accoler à toutes sortes de bases formatives.

Dans le français moderne les adverbes avec ce suffixe sont en corrélation avec des adjectifs dont ils sont formés : *lentement* < ← *lente*, *heureusement* < ← *heureuse*, *mollement* < ← *molle*, *rapidement* < ← *rapide*, *modestement* < ← *modeste*, *prudemment* < ← *prudent*.

Les formations avec ce suffixe peuvent exprimer :

- la manière ;
- le degré d'intensité de la manifestation d'un phénomène : *complètement, entièrement, extrêmement, suffisamment* ;
- un rapport de temps : *prochainement* ;
- l'attitude du sujet parlant envers la réalité : *probablement, certainement, évidemment*.

La suffixation des verbes. La suffixation est moins typique des verbes que des substantifs et des adjectifs. Le suffixe **-is**, qui est parmi les plus

productifs, signifie le fait d'être ou de mettre dans l'état exprimé par la base formative : *agoniser* ← *agonie* – « être dans l'agonie » ; *légaliser* < ← *légal* – « rendre légal » ; *égaliser* < ← *égal* – « rendre égal ». Les formations avec ce suffixe sont en corrélation avec des substantifs ou des adjectifs.

Le fait de « mettre dans un état » est rendu aussi par les formations avec les suffixes **-c-**, **-ifi-**, par exemple : *obscurcir* ← *obscur* – rendre obscur ; *durcir* < ← *dur* – rendre dur ; *amplifier* < *ample* – rendre ample ; *glorifier* ← *glorieux* – rendre glorieux. Ces formations sont généralement en corrélation avec des adjectifs. Toutefois récemment a paru *chosifier* – rendre semblable à une chose, dérivé d'un substantif.

Certaines formations avec le suffixe **-c-** peuvent exprimer la manifestation ou la communication de la qualité rendue par la base adjectivale : *noircir*, *forcer* (*cette table a noirci* ; *le garçon a forcé*).

Le même sens avec une nuance diminutive est parfois rendu par les formations avec le suffixe **-oy-** : *ondoyer*, *rougeoyer* ; ces formations sont en corrélation avec des adjectifs ou des substantifs.

Certains suffixes verbaux ont une valeur appréciative. Les suffixes **-ass-**, **-aill-**, **-ot-** s'ajoutant à des verbes, communiquent à leurs dérivés une nuance défavorable : *répasser*, *écrivainiller*, *rimailler*, *politicailler*, *vivoter*, *siffloter*.

Les suffixes **-ot-**, **-ill-**, **-onn-** s'appliquant aussi aux verbes, leur communiquent un sens diminutif : *toussoter*, *buvoter*, *trembloter*, *sautiller*, *mordiller*, *chantonner*.

### Questions d'autocontrôle

1. Nommez les suffixes les plus productifs qui désignent action.
2. À quoi consiste la dérivation lexicale ?
3. Donnez la définition à *l'onomatopée*.
4. Quels termes forment le suffixe *-age* en français moderne ?
5. Qu'est-ce qui expriment les dérivés avec *-ité*, *-(e)té* ?
6. Comment est le suffixe *-ce* et qu'est-ce qu'il exprime ?
7. Pourquoi les mots avec le suffixe *-ité* sont-ils en corrélation avec les adjectifs *rigide*, *rugueux* ?
8. Nommez les suffixes appréciatifs.
9. Nommez les suffixes des adjectifs les plus productifs.
10. Quel suffixe est le plus productif parmi les verbes ?

## TEST

1. La suffixation c'est... :
  - 1) la dérivation lexicale ;
  - 2) la dérivation affixale ;
  - 3) la dérivation d'adjonction.
2. La dérivation suffixale c'est... :
  - 1) un processus moins productif ;
  - 2) un procédé bien vivant en français ;
  - 3) un fait mobil.
3. Quelle place occupe le suffixe d'action *-age* ?
  - 1) une des premières ;
  - 2) la première ;
  - 3) la seconde.
4. Quelles variantes a le suffixe *-ation* ?
  - 1) *-isation* et *-ion* ;
  - 2) *-isation* et *-itude* ;
  - 3) *-isation* et *-encre*.
5. Les substantifs formés à l'aide du suffixe *-age* désignent :
  - 1) l'action ;
  - 2) le processus ;
  - 3) le résultat de l'action.
6. Quels suffixes servent à former des substantifs collectifs :
  - 1) *-iste* ;
  - 2) *-ade* ;
  - 3) *-ier*.
7. Le suffixe *-ateur* forme des substantifs désignant :
  - 1) des faits ;
  - 2) des résultats du travail ;
  - 3) des appareils.
8. Le suffixe *-ique* marque :
  - 1) la terminologie technique ;
  - 2) les noms géographiques ;
  - 3) les qualités les plus diverses.
9. La dérivation des adverbes s'effectue à l'aide du suffixe :
  - 1) *-ition* ;
  - 2) *-age* ;
  - 3) *-ment*.
10. Le suffixe *-oy* des verbes a :
  - 1) une nuance défavorable ;
  - 2) une valeur appréciative ;
  - 3) une nuance diminutive.

## CONFÉRENCE N° 6

### La préfixation des mots

- La préfixation.
- La préfixation des verbes.
- La préfixation des substantifs.
- La préfixation des adverbes.
- La dérivation parasynthétique.
- La dérivation régressive.

La préfixation. La préfixation autant que la suffixation contribue efficacement à l'enrichissement du lexique français d'aujourd'hui. Cependant, par comparaison avec la dérivation suffixale, la préfixation a plutôt un autre champ d'action – celui des verbes, tandis que la suffixation enrichit en premier lieu les noms. Si l'adjonction d'un suffixe change habituellement la classe grammaticale du mot (*boxer – boxeur, grand – grandeur*), la préfixation ne le fait pas. Le mot garde sa catégorie grammaticale : *national – antinational, atomisation – désatomisation, orienter – désorienter*. Comme les suffixes, les préfixes se subdivisent en préfixes morts et vivants, productifs et improductifs. On y rencontre également des formes doubles (d'origine savante et d'origine populaire).

D'après leur origine tous les préfixes peuvent être répartis en préfixes d'origine latine (le groupe le plus nombreux de préfixes) et préfixes d'origine grecque. Un assez grand nombre de préfixes provient d'adverbes et de prépositions latins ce qui a donné la possibilité à plusieurs linguistes français, A. Darmester, par exemple, de les classer parmi les mots composés. K. Nyrop et A. Dauzat les considèrent comme un moyen intermédiaire entre la dérivation et la composition. De nos jours, la plupart des préfixes ont complètement perdu leur ancienne valeur d'adverbes et de prépositions, ils sont devenus de simples morphèmes (affixes) ce qui nous permet de rapporter la formation préfixale à la dérivation.

En ancien français, la préfixation était plus répandue que de nos jours. Avec le développement des tendances analytiques nombres de dérivés furent remplacés par des périphrases.

L'ancien français	Le français moderne
il anuite	il fait nuit
s'aparessir	devenir paresseux
abarbir	rendre barbare
apoltronir	rendre poltron
désangoisser	tirer d'angoisse
enfierir	rendre fier

Peu à peu ont disparu des formations synonymes du même radical telles que *méliorer* – *améliorer*, *mercier* – *remercier*, *compagner* – *accompagner*. La forme préfixale, étant plus expressive, l'emporte.

Il est à noter que les formations préfixales sont moins fréquentes et moins productives par comparaison aux formations suffixales, pourtant la préfixation demeure un moyen de formation bien vivant dans le français contemporain.

Parmi les formations préfixales la première place revient aux verbes.

La préfixation des verbes. Parmi les préfixes verbaux les plus productifs il faut nommer **dé-** (**dés-**) et **r(e)-**, **ré-**. Les dérivés avec le préfixe **dé-** (**dés-**) expriment :

a) un sens opposé à celui qui est rendu par le verbe primitif :

*déboucher* < ← *boucher*, *désintéresser* < ← *intéresser*, *désunir* < ← *unir* ;

b) la privation de ce qui est exprimé par la base formative, par exemple :

*dégoûter* < ← *goût*, *détrôner* < ← *trône*, *dépeupler* < ← *peuple*, *désavantager* < ← *avantage*.

Ce préfixe paraît être particulièrement productif en français contemporain, mais il y a des créations récentes *dédramatiser*, *dénationaliser*, *dépolitiser*, *décomplexer*, *démoustiquer*, *déshumaniser* et beaucoup d'autres. Il est notoire que ce suffixe est largement utilisé dans la création individuelle en formant des mots éphémères ce qui est une preuve de son grand degré de disponibilité.

Le plus souvent le préfixe **re-**, **ré-** ajoute à la base formative verbale un sens itératif, il marque la répétition de l'action exprimée par la base : *revoir*, *réintroduire*, *rouvrir*, *réapprendre* ; récentes sont les créations : *reciviliser*, *repolitiser*, *réaménager*.

Il y a des cas où dans le français moderne **re-** ne rend plus l'idée de répétition : *repasser* (*une robe*), *remercier* (ancien français « mercier »), *reconnaître qn*, *ressembler à qn*. Ces verbes ne peuvent plus être considérés comme des formations préfixales, mais comme des mots simples.

D'autres cas se présentent où des verbes contenant **r(e)-** sont les synonymes des verbes sans **r(e)-** : *reluire* = *luire*, *rapprocher* = *approcher*, *remplir* = *emplir*. Ces verbes sont aussi des verbes simples dans le français moderne.

Les dérivés avec le préfixe **en-** (**em-**) peuvent avoir des sens divers :

a) mettre dans l'état marqué par la base formative :

*enrhumer* < ← *rhume-*, *enfiévrer* < ← *fièvre-* ;

b) communiquer ou manifester la qualité rendue par la base formative :

*embellir* < ← *belle*, *empourprer* < ← *pourpre* ;

c) certains dérivés avec ce préfixe signifient « soumettre à l'action de ce qui est marqué par la base formative » : *enseoleiller* – « soumettre à l'action du soleil » ;

d) ils veulent dire parfois « insérer ou mettre dans ce qui est exprimé par la base formative » : *encadrer* < ← *cadre*, *encaisser* < ← *caisse*.

Quoique différents, ces sens du préfixe **en-** (**em-**) se rattachent les uns aux autres. Les dérivés avec ce préfixe sont en corrélation avec des substantifs ou des adjectifs.

Il en est autrement pour le préfixe **en-** (**em-**) homonyme dont le sens est totalement différent et, dont les dérivés représentent un autre modèle de formation. Ce préfixe **en-** (**em-**) homonyme s'applique à des verbes et exprime un rapport spatial, précisément l'éloignement : *enlever* < ← *lever*, *s'envoler* < ← *voler*, *emmener* < ← *mener*, *emporter* < ← *porter*.

Les dérivés avec le préfixe **a-** peuvent avoir les sens suivants :

a) mettre dans un état :

*appauvrir* < ← *pauvre*, *affoler* < ← *fol (fou)*, *attrister* < ← *triste*, *affricher* < ← *friche* ;

b) communiquer une qualité : *arrondir* < ← *ronde*, *adoucir* < ← *douce*.

Ces dérivés sont en corrélation avec des adjectifs et des substantifs.

Le préfixe **a-** homonyme forme des dérivés exprimant un rapport spatial, le rapprochement, et se trouvant en corrélation avec des verbes : *apporter* < ← *porter*, *accourir* < ← *courir*.

Le préfixe **é-** confère aux dérivés un sens privatif : *écrémer* < ← *crème*, *édenter* < ← *dent*, *effeuiller* < ← *feuille*.

Les dérivés avec le préfixe **mé-** (**més-**) expriment un sens contraire à celui qui est rendu par le verbe primitif : *méfier (se)*, *messeoir* (« cela messied à votre âge »), *mésestimer*, *méconnaître*, ce même préfixe ajoute souvent aux dérivés qu'il forme une nuance péjorative : *mésuser*, *méjuger*, *médire*, *mépriser (priser)*.

L'opposition est exprimée par certains dérivés avec le préfixe **contre-** : *contredire*, *contre-attaquer*, *contre-indiquer*.

Les dérivés avec les préfixes **trans-**, **ex-**, **in-** (**im-**), **sou-** expriment des rapports spatiaux : *transporter*, *transplanter*, *exporter* ; *exhumer* ; *infuser*, *inhumer*, *importer*, *immigrer* ; *soutenir*.

Les dérivés avec le préfixe **entr(e)-** expriment l'accomplissement incomplet d'une action : *entrouvrir, entrevoir, entrebâiller*.

Certains verbes pronominaux avec un **entr(e)-** homonyme peuvent encore exprimer l'idée de réciprocité : *s'entraider, s'entrechoquer, s'entre-déchirer, s'entre-détruire*.

**Par-** confère le sens de « jusqu'au bout » aux dérivés qu'il forme : *parachever, parvenir, parfaire*.

L'idée de simultanéité et de concomitance est rendue par le préfixe **co-** : *coexister, cohabiter, cohériter, coopérer*.

**Pré-** marque l'antériorité : *prédire, prévoir, prédisposer, préjuger*.

Les verbes préfixés sont généralement tirés de verbes, plus rarement de substantifs et d'adjectifs.

La préfixation des substantifs. Les formations préfixales sont beaucoup plus rares parmi les substantifs que les formations suffixales.

Les préfixes des substantifs les plus répandus sont ceux qui communiquent aux dérivés un sens opposé à celui du mot primitif : **dé- (dés-), dis-, in- (im-, ir-, il-), mes-**, par exemple : *désordre* < ← *ordre*, *désespoir* < ← *espoir*, *disproportion* < ← *proportion*, *inconfort* < ← *confort*, *inculture* < ← *culture*, *incroyance* < ← *croyance*, *impuissance* < ← *puissance*, *irrévérence* < ← *révérence*, *illégalité* ← *légalité*, *irrespect* < ← *respect*, *mésintelligence* < ← *intelligence*.

Les préfixes les plus productifs de ce groupe sont : **anti-** qui signifie « dirigé contre » et **non-** qui confère aux dérivés au sens négatif ; leur productivité a sensiblement augmenté dans le français d'aujourd'hui, surtout dans le langage de la presse : *antifascisme, antiimpérialisme, anticolonialisme, antivirus ; non-ingérence, non-participation, non-spécialiste, non-prolifération* (des armes nucléaires).

Le préfixe **re-, ré-** participe tout autant à la formation des substantifs, que des verbes. Parmi les créations récentes nommons : *réapprentissage, réexamen, reculturation, rediscussion* et aussi *re-contrôle, re-désordre*.

Toutefois s'il est indubitable que *ré-désordre* est dérivé d'un substantif les nombreuses créations telles que *réorientation, rééquipement, réinvestissement* se laissent interprétées de façon différente : ainsi, on peut voir dans *rééquipement* un dérivé également de *équipement* ou de *rééquiper*. Des cas pareils sont assez fréquents sur le plan synchronique.

Parmi les préfixes productifs viennent aussi se ranger **co-** qui rend l'idée de concomitance et de simultanéité : *coexistence, coproduction ; auto-* qui signifie « lui-même, par lui-même » : *autodéfense, autoguidage, auto-intoxication ; rétro-* correspondant à « en arrière » : *rétrovision, rétroactivité ; mono-* signifie « un seul » : *monobloc, monorail ; bi-* –

« deux, deux fois » : *biréacteur* ; **tri-** – « trois, trois fois » : *tripporteur*, *triplan* ; **quadri-** – « quatre, quatre fois » : *quadriréacteur*, *quadrimoteur* ; **poly-** – « plusieurs, nombreux » : *polygreffe*, *polycopie*, *polyculture*.

Signalons à part les préfixes d'intensité **super-**, **sur-**, **hyper-**, **ultra-**, **méga(lo)-** dont l'activité créatrice s'est sensiblement accrue dans le français d'aujourd'hui ; ces préfixes forment surtout des termes de publicité : *superproduction*, *supermagasin* ; *surcocktail* ; *hypermarché* ; des termes politiques, techniques et scientifiques : *surexploitation*, *surpeuplement* ; *hyperfréquence*, *hypertension* ; *ultrapression*, *ultramicroscope* ; *mégafête*, *méga-entreprise*, *méga-institution*.

Notons encore **mini-**, élément préfixal qui, selon le témoignage de P. Gilbert a connu une grande vogue vers 1966 sous l'influence de l'anglais ; il a donné nombre de formations en leur conférant les sens « très court (dans le temps ou l'espace) », « très petit », et aussi « de très faible importance » : *mini-appartement*, *mini-disque*, *mini-magnétophone*, *mini-budget*, *mini-grippe*. Son synonyme **micro-**, semble prendre aussi de l'ampleur : *microclimat*, *micro-copie*, *micro-cravate*, *micro-méto*, *micro-ordinateur*.

Des exemples cités, il ressort que les substantifs dérivés à l'aide de préfixes sont en corrélation avec des substantifs dont ils sont généralement formés.

La préfixation des adjectifs. Les formations préfixales parmi les adjectifs ne sont guère non plus très nombreuses.

Un certain parallélisme entre la préfixation des adjectifs et des substantifs est à signaler, fait qui s'explique dans une large mesure par la parenté génétique de ces deux parties du discours. En effet, les adjectifs et les substantifs ont en commun la majorité des préfixes quoique leur productivité n'y soit pas toujours égale.

Tout comme pour les substantifs les préfixes des adjectifs les plus répandus et productifs sont ceux qui communiquent aux dérivés un sens opposé à celui du mot primitif : **in-** (et ses variantes), **anti-**, **non-**, **a-**, par exemple : *inexpressif*, *inabordable*, *indiscutable*, *impatient*, *immatériel*, *irréparable*, *illisible* ; *antiraciste*, *antidémocratique*, *anti-américain*, *antitank*, *antichar* ; *nondirectif*, *nonengagé*, *apolitique*, *amoral*.

Les préfixes d'intensité, dont surtout, **archi-**, **sur-**, **extra-**, **hyper-**, **super-**, sont aussi fort productifs dans la formation des adjectifs : *archi-plein*, *archifaux*, *archiconnu* ; *surexcité*, *surchargé* ; *extra-fin*, *extra-sensible*, *hyperstatique*, *hypercorrect*, *hypernerveux* ; *superfin*, *superléger*.

La productivité des autres préfixes paraît être plus restreinte. Signalons toutefois **pro-** « favorable à » : *proallié*, *proaméricain* ; **auto-** :

*autoguidé, autopropulsé, autogéré, autocentré, autocollant*. La majorité des adjectifs préfixés est formée d'adjectifs ; toutefois, des cas se présentent où les préfixes forment des adjectifs à partir de substantifs : *antichar* < *char*, *antibrouillard* < ← *brouillard*, *antibruit* < ← *bruit*.

La dérivation parasynthétique. Par la dérivation parasynthétique, on comprend la formation de mots nouveaux par l'adjonction simultanée à la base formative d'un suffixe et d'un préfixe : *appontement* < ← *pont* – «пристань на сваях», *empiècement* < ← *pièce* «вставка для сукні», *souterrain* < ← *terre* ; *encolure* < ← *col*, *encorné* < ← *corné*.

Ce procédé paraît être productif dans la formation des adjectifs tels que *triatomique, extra-cellulaire, transcontinental, polycylindrique* qui sont en corrélation avec des substantifs puisqu'ils se laissent analyser comme «formé de trois atomes», «qui traversé un continent», «contenant plusieurs cylindres» et non pas comme «deux fois ailé», «trois fois atomique», etc.

Ajoutons quelques créations récentes : *transsonique, monoparentale, pluridisciplinaire, multiculturel, antidépresseur* < *dépression*!

La dérivation régressive. Ce procédé, appelé aussi «dérivation sans suffixe» ou «dérivation avec le suffixe zéro», consiste en la formation de mots par le retranchement de certains suffixes. Ainsi, on a formé *démocrate, aristocrate, autonome* de *démocratie, aristocratie, autonomie* en rejetant le suffixe *-ie*. Ceci est vrai dans la perspective diachronique, alors que l'analyse synchronique peut offrir un tableau différent. En effet, certains mots qui sont historiquement créés par dérivation régressive seront interprétés dans la synchronie comme des bases de formations suffixales. Tel est le cas de *autonome* qui a été réellement créé de *autonomie*. L'approche synchronique, qui fait abstraction de l'étymologie, nous autorise à voir dans *autonomie* – «caractère de ce qui est autonome» un dérivé de *autonome* puisqu'il est motivé par ce dernier ; conformément à un modèle de formation suffixal typique (*folie* < ← *fou (fol)*, *jalousie* < ← *jaloux*). Quant à *aristocrate* et *démocrate* leur interprétation dans la synchronie coïncidera avec leur création réelle du fait que ce sont précisément ces formations qui sont motivées par *aristocratie* et *démocratie* et non inversement (ainsi un *démocrate* est un partisan de la démocratie). Ceci correspond aux rapports dérivationnels typiques dans le système actuel de formation : dans une opposition formative, le substantif désignant l'homme d'après quelque caractéristique est nettement conçu comme une formation dérivée (*chirurgien* ← *chirurgie*, *dentistes* ← *dent*, *hôtelier* ← *hôtel*, et aussi les formations récentes *propédeute* de *propédeutique*, *psycholinguiste* de *psycholinguistique*).

Il est à noter qu'on range souvent dans la dérivation régressive les substantifs tirés de verbes et coïncidant avec les radicaux de ces derniers : *cri* < ← *crier*, *vol* < ← *voler*, *appel* < ← *appeler*. Cette interprétation erronée est fondée sur l'opinion répandue, surtout parmi les linguistes français, que le *-er* final des verbes à l'infinitif est un suffixe, alors qu'il n'est rien autre qu'une désinence verbale.

Notons que la dérivation régressive est peu productive en français moderne.

### Questions d'autocontrôle

1. À quoi contribue la préfixation ?
2. Qu'est-ce que c'est la dérivation et la composition ?
3. Donnez les exemples quand les dérivés peuvent être remplacés par des périphrases.
4. Quelle nuance ont les mots avec le préfixe *mé-*(*més-*) *mésestimer*, *mésurer*, *méjurer*, *mépriser* ?
5. Quels sens ont les dérivés avec le préfixe *a-* ?
6. Quels préfixes productifs signifient l'idée de simultanéité ?
7. Donnez la définition de *la dérivation parasynthétique* ?
8. Citez les verbes avec préfixe *-re* qui sont considérés comme des mots simples.
9. De quelles parties du discours latines provient la plupart des préfixes ?
10. Quel est le sens des dérivés avec le préfixe *a-* ?

### TEST

1. La préfixation enrichit en premier lieu... :
  - 1) les adjectifs ;
  - 2) les verbes ;
  - 3) les noms.
2. La préfixation... :
  - 1) garde la dérivation du mot ;
  - 2) change la classe grammaticale du mot ;
  - 3) ne change pas la classe grammaticale du mot.
3. Le groupe le plus nombreux de préfixes, c'est :
  - 1) d'origine grecque ;
  - 2) d'origine latine ;
  - 3) d'une différente origine.

4. Ce préfixe exprime un sens opposé ?
- 1) *dé-* ;
  - 2) *en-* ;
  - 3) *em-*.
5. Les dérivés avec le préfixe *entr(e)-* expriment :
- 1) l'action incomplète ;
  - 2) l'antériorité ;
  - 3) l'idée de réciprocité.
6. Le préfixe *pré-* marque :
- 1) le sens péjoratif ;
  - 2) le sens de « jusqu'au bout » ;
  - 3) l'antériorité.
7. Les préfixes d'intensité dont l'activité créatrice s'est accrue aujourd'hui sont :
- 1) *super-*, *sur-* ;
  - 2) *bi-*, *poly-* ;
  - 3) *anti-*, *a-*.
8. La dérivation régressive est appelée aussi... :
- 1) « dérivation avec le suffixe zéro » ;
  - 2) « dérivation parasynthétique » ;
  - 3) « dérivation synchronique ».
9. La formation préfixale est ... que la formation suffixale parmi les substantifs :
- 1) plus souvent ;
  - 2) plus rare ;
  - 3) même.
10. L'idée de simultanéité est rendue par le préfixe... :
- 1) *im-* ;
  - 2) *co-* ;
  - 3) *dé-*.

## CONFÉRENCE N° 7

### De l'usage de l'emprunt linguistique

- L'emprunt linguistique. Les catégories d'emprunts.
- L'emprunt lexical.
- Les emprunts sémantiques.
- L'emprunt syntaxique.
- L'emprunt phonétique.

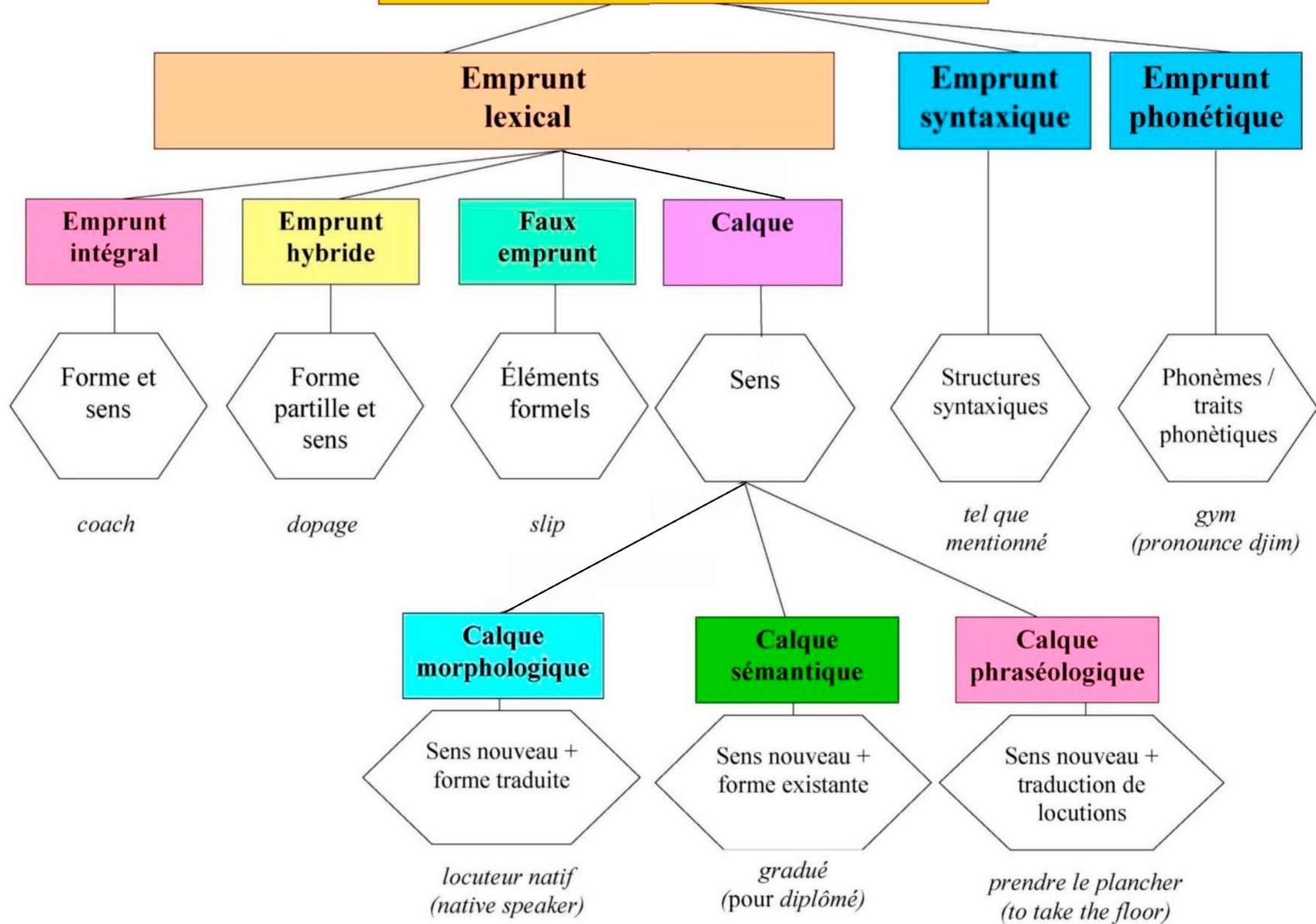
L'emprunt linguistique. Pour comprendre le phénomène de l'emprunt, il importe de saisir la différence entre deux réalités sociolinguistiques : une langue et l'usage de cette langue. Une langue correspond à un système linguistique dont les composantes sont sémantiques, phonologiques, orthographiques, morphologiques et syntaxiques. L'usage d'une langue fait référence aux situations concrètes de communication et nécessairement aux personnes qui l'utilisent et, par le fait même, aux représentations symboliques (croyances, perceptions, attitudes) qui règlent leurs pratiques langagières.

L'emprunt ne résulte pas d'interférences passives entre des systèmes linguistiques. C'est par l'intermédiaire des utilisateurs que l'échange linguistique peut se faire. Dire que les langues empruntent à d'autres langues, c'est donc recourir à une métaphore peu utile, particulièrement dans un contexte d'aménagement linguistique qui impose de voir l'emprunt comme une réalité sociolinguistique. Le terme emprunt désigne à la fois le procédé, c'est-à-dire l'acte d'emprunter, et l'élément emprunté. Nous proposons les deux définitions suivantes d'emprunt linguistique :

- procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement, ou partiellement, une unité ou un trait linguistique (lexical, sémantique, phonologique, syntaxique) d'une autre langue ;
- unité ou trait linguistique d'une langue qui est emprunté intégralement ou partiellement à une autre langue.

Même si elles sont généralisées depuis longtemps dans l'usage, les formes empruntées demeurent des emprunts, étant donné leur origine. Ainsi *gin, scout, football, hockey, jazz, etc.*, ne sont pas des mots d'origine française, mais bien des mots anglais empruntés qui font maintenant partie du lexique du français, malgré leur manque d'adaptation au système du français.

# EMPRUNT LINGUISTIQUE



Les catégories d'emprunts. Le traitement des emprunts à l'anglais, ou à d'autres langues, suppose qu'on soit en mesure de les reconnaître, d'où l'intérêt d'établir une typologie. Nous avons choisi un classement qui illustre l'état de l'adaptation linguistique de diverses catégories d'emprunts. L'emprunt intégral et le faux emprunt se caractérisent par un manque d'adaptation ou par une adaptation très faible au système du français. Par ailleurs, l'adaptation des calques est difficilement critiquable du seul point de vue formel, même si elle n'est pas garante d'une conformité sémantique. En somme, l'analyse de toutes les formes, même de celles qui sont en apparence d'origine française, doit se faire en relation avec le sens ; qui est indissociable de la forme.

La typologie de l'emprunt proposée présente les catégories d'emprunts selon les composantes de la langue qui sont touchées : l'emprunt lexical, l'emprunt syntaxique et l'emprunt phonétique.

L'emprunt lexical. L'appellation emprunt lexical correspond à un emprunt intégral (forme et sens) ou partiel (forme ou sens seulement) d'une unité lexicale étrangère. L'emprunt lexical porte essentiellement sur le mot, dans sa relation sens-forme. Cette caractéristique le différencie des autres catégories, particulièrement de l'emprunt syntaxique et de l'emprunt phonétique. C'est dans le lexique d'une langue que les emprunts sont les plus nombreux. On distingue quatre principaux types d'emprunts lexicaux :

1. *L'emprunt intégral*, qui est un emprunt de la forme et du sens, sans adaptation ou avec une adaptation graphique ou phonologique minimale, par exemple : *staff, shopping bag, lobby, artéfact, démotion, jamboree*.
2. *L'emprunt hybride*, qui est un emprunt de sens, mais dont la forme est partiellement empruntée : *dopage, focuser, coach de vie*.
3. *Le faux emprunt*, qui a l'apparence d'un emprunt intégral et qui est constitué d'éléments formels empruntés, mais sans qu'aucune unité lexicale (forme et sens) ne soit attestée dans la langue prêteuse. Ainsi, en français, il peut exister un terme composé de formants anglais, mais sans que cette forme, d'apparence anglaise, ne corresponde véritablement à un terme anglais. Par exemple : *tennisman* est une forme créée en français, mais imitée de l'anglais. En anglais, on utilise plutôt *tennisplayer* pour nommer le joueur de tennis. *Relooker*, utilisé au sens de « donner une nouvelle apparence », est un terme créé en français à partir de *look*. *Brushing* est également une création française lorsqu'il est

utilisé dans le sens de « séchage à la brosse ». L'équivalent anglais est *blow-drying*.

Parfois, le faux emprunt résulte d'un emprunt limité à la forme. Il donne lieu à des sens différents selon la langue, par exemple : en anglais, *slip* n'a pas le sens de « petite culotte que l'on porte comme sous-vêtement ». Dans cette langue, *briefs* désigne le sous-vêtement masculin et *panties*, le sous-vêtement féminin. *Pin's* (avec une apostrophe faussement anglaise) est parfois employé au sens d'« épinglette », alors qu'il fait référence à une « épingle » en anglais.

4. *Le calque* qui comprend :

- le calque morphologique, qui intègre le sens étranger sous une forme nouvelle obtenue par une traduction, souvent littérale, de termes, de mots composés, par exemple : *supermarché* (supermarket), *centre jardin* (garden center), *véhicule tueur* (kill vehicle); *surhomme* modelé sur l'allemand *Übermensch* ; *franc-maçon* et *bas-bleu* reproduisant les formations anglaises *free-mason* et *blue-stocking* ; *prêt-à-porter* est aussi un calque de l'anglais ; *gratte-ciel* correspond à l'anglo-américain *skyscraper*. Les locutions *marée noire*, *plein emploi* ont calquées sur des tours anglais *black tide* et *full employment*.

Les éléments morphologiques sont introduits dans la langue par l'intermédiaire d'une série de mots d'emprunt comportant ces éléments. Le suffixe **-ade**, avant de devenir un suffixe français faisait partie de nombreux substantifs pris à d'autres langues romanes. Les suffixes **-esque** et **-issime** sont venus par le biais d'italianismes. C'est par le truchement d'une multitude d'emprunts faits au latin que le suffixe **-ation** a pris racine en français ; **-isme** y a été introduit à la suite de la pénétration de nombreux mots latins formés avec ce suffixe de provenance grecque.

Toutefois, ces vocables (ou sens) migrants au sein du français sont souvent dénommés « emprunts internes » afin de les distinguer des emprunts authentiques.

- le calque sémantique, qui associe (toujours par traduction) un sens étranger à une forme déjà existante dans la langue emprunteuse, par exemple : *introduire* (du sens de l'anglais *introduce*) utilisé à la place de *présenter*, *gradué* (du sens de l'anglais *graduate*) utilisé à la place de *diplômé* ;  
morphologiquement : *to jog* est devenu *jogger*. Avec le suffixe **-ing**, on a créé de nouvelles unités lexicales n'ayant pas le même sens ou

n'existant pas en anglais : *dancing* (lieu où *on dance*), *parking* (lieu de stationnement), *footing* (*course à pied*), *smoking* (*costume de soirée*).

Les emprunts structuraux sont parfois morphosyntaxiques comme dans les expressions *prendre une marche* (français au Québec) pour *faire une promenade* (français en France), *tomber en amour* (f. Q.) pour *tomber amoureux* (f. F.).

Les emprunts sémantiques. Certains mots français changent de sens au contact d'autres langues et recouvrent un champ sémantique auquel ils ne renvoyaient pas à l'origine, par exemple en France, il est courant qu'on emploie *réaliser* dans le sens de *se rendre compte – je viens de réaliser ce qui s'est passé*.

Les emprunts structuraux et sémantiques sont appelés des *calques*. Au Québec, les calques sémantiques sont très répandus. Par exemple, on emploie les mots *roue* (f. Q.) pour *le volant d'une voiture* (f. F.); *valise* (f. Q.) pour *le coffre à bagage* (f. F.); *lumières* (f. Q.) pour *les feux de signalisation* ou *les phares d'une voiture* (f. F.).

Le calque phraséologique (appelé aussi calque idiomatique) intègre un sens étranger par la traduction d'expressions figurées et de locutions figées, par exemple : *voyager léger* / *to travel light*, *avoir les bleus* / *to have the blues*, *ce n'est pas ma tasse de thé* / *it's not my cup of tea*, *prendre le plancher* / *to take the floor*, *contre la montre* / *against the watch*.

L'emprunt syntaxique est un emprunt d'une structure syntaxique étrangère. Cet emprunt touche la construction des phrases, par exemple : calques de groupes verbaux (*rencontrer des dépenses*, *partir une entreprise*), influence de l'anglais sur le choix de la préposition (être *sur* l'avion, passer *sur* le feu rouge) ou de la conjonction (*insister que*). Le fait de calquer l'ordre des mots sur celui de l'anglais est également un type d'emprunt syntaxique, par exemple : *un court trois semaines*, au lieu de *trois courtes semaines*, est une structure anglaise.

La composante morphosyntaxique est aussi importante que la composante lexicale. Une langue n'est pas un simple agencement de mots, mais un système où chaque élément se définit par la place qu'il occupe et par la nature de ses relations avec les autres éléments de l'ensemble de ce système. Les emprunts syntaxiques entraînent, la plupart du temps, une modification notable des structures et de la valeur sémantique qu'elles véhiculent. Ce type d'emprunt est très fréquent dans les situations de bilinguisme social où les phénomènes d'alternance et d'interférence de langue sont fréquents.

L'emprunt phonétique est un emprunt d'une prononciation étrangère. Il est possible d'emprunter non seulement des éléments significatifs, mais aussi des sons ou des combinaisons de sons. Pour ce qui est du français c'est le cas du léger « coup de glotte » introduit avec les mots d'origine germanique et rendu graphiquement par le *h* dit *aspiré* : *hache*, *hareng*, *haricot*, *héros*, *hors-d'œuvre*, etc. À l'heure actuelle, on signale l'intrusion du son [ŋ] par l'intermédiaire des mots anglais en **-ing**, fait qui est déploré par beaucoup de linguistes : aujourd'hui, l'articulation de ce son soulève encore des difficultés, son assimilation (si assimilation il y a !) dans l'avenir pourrait porter atteinte au système phonique du français. Par exemple : prononciation de *gym* à l'anglaise [djim], *pyjama* prononcé [pidjama], prononciation de la marque du pluriel (s) en finale de mot, alors qu'elle est rendue par un *s* muet, en français, *balcone* est devenu *balcon* ; *riding coat* est devenu *redingote* et *peanut* est devenu *pinotte* au Québec.

Si la langue s'oppose à l'intégration des sons étrangers, elle accueille plus facilement les nouvelles combinaisons ou positions de sons existants. Ainsi, par exemple, les combinaisons [sn], [st], [sk], [sp] impossibles au début des mots en ancien français, ne choquent plus depuis l'adoption de nombreux mots latins les comportant (*stérile*, *stimuler*, *statue*, *spectacle*, *spécial*, *spatule*, *scandale*, *scalper*, *scander*, *stade*, *stable*, *stagner*, etc.).

### Questions d'autocontrôle

1. Quelles sont les composantes d'un système linguistique ?
2. Donnez la définition du terme « *emprunt* ».
3. Caractérissez quatre principaux types d'emprunts lexicaux.
4. Quelle est la différence entre *le calque sémantique* et celui *phraséologique* ?
5. Qu'est-ce que c'est *le calque morphologique* ?
6. Comment s'appelle autrement le calque phraséologique ?
7. Citez les exemples des emprunts sémantiques.
8. Qu'est-ce que c'est *l'emprunt intégral* ?
9. Quels emprunts peuvent être parfois *morphosyntaxiques* ?
10. Comment s'appellent les emprunts structuraux et sémantiques ?

### TEST

1. La différence entre deux réalités sociolinguistiques, ce sont... :
  - 1) une langue et les énoncés ;
  - 2) une langue et l'usage ;
  - 3) une langue et un langage.

2. Les représentations symboliques ... règlent leurs pratiques langagières :

- 1) système linguistique ;
- 2) croyances ;
- 3) emplois.

3. Les catégories d'emprunts, ce sont :

- 1) l'emprunt syntaxique ;
- 2) l'emprunt lexical ;
- 3) l'emprunt phonétique.

4. L'emprunt lexical correspond à un emprunt intégral :

- 1) éléments formels ;
- 2) forme partielle et sens ;
- 3) forme et sens.

5. L'emprunt ... est un emprunt de sens, mais dont la forme est partiellement empruntée :

- 1) intégral ;
- 2) faux ;
- 3) hybride.

6. Le faux emprunt est constitué d'éléments... :

- 1) partiels ;
- 2) formels ;
- 3) forme et sens.

7. L'emprunt phonétique est un emprunt d'une ... étrangère :

- 1) prononciation ;
- 2) sémantique ;
- 3) lexicalisation.

8. Le calque ... associe un sens étranger à une forme déjà existante dans la langue emprunteuse :

- 1) sémantique ;
- 2) phraséologique ;
- 3) morphologique.

9. L'emprunt syntaxique touche la construction ... :

- 1) des calques ;
- 2) des énoncés ;
- 3) des phrases.

10. Le calque phraséologique intègre un sens étranger par la traduction ... :

- 1) des locutions verbales ;
- 2) des groupements libres ;
- 3) des locutions figées.

## CONFÉRENCE N° 8

### Les emprunts

- Les emprunts aux langues classiques.
- Les emprunts aux langues orientales.
- Les emprunts aux langues romanes.
- Les emprunts aux langues germaniques.

Outre les sources internes, telles que l'évolution sémantique et la formation de mots et de leurs équivalents, le français possède, comme toute autre langue, une source externe de l'enrichissement du vocabulaire – l'emprunt aux autres idiomes.

Les unités lexicales proviennent d'autres langues. Certains emprunts proviennent de l'anglais, mais le français a emprunté à d'autres langues.

Les emprunts aux langues classiques. Le latin, langue-mère des langues romanes, a profondément marqué la langue française. L'enrichissement du vocabulaire français par des vocables et des éléments latins se poursuit jusqu'à nos jours.

On peut dire que le latin a servi de tout temps au français de source inépuisable d'enrichissement. Quant à l'influence du grec ancien, tout en étant assez considérable à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, elle n'est guère aussi illimitée que celle du latin.

C'est surtout au XVI<sup>e</sup> siècle, à l'époque de la Renaissance de la culture et de l'art antique, que l'influence latine et grecque s'est fait sentir. On trouve une quantité de mots latins et grecs dans les œuvres de Rabelais, de Montaigne et d'autres écrivains de ce temps qui, conformément aux tendances dirigeantes du siècle exprimées dans la théorie de Du Bellay, usaient de tous les moyens et les sources possibles pour combler les lacunes dans le vocabulaire de la langue maternelle.

C'est surtout pour remédier au manque de termes abstraits qu'on a eu recours à l'emprunt aux langues mortes. Ce sont des mots tels que : *évolution, concours, éducation, structure, social, énumération, explication, exister, assimiler, hésiter* (au latin) ; *académie, épigramme, hypothèse, sympathie, périphrase, anarchie, économie, politique, aristocratie* (au grec).

À côté des emprunts de vocables entiers, il faut mentionner un grand nombre d'emprunts d'éléments de mots, de bases formatives et d'affixes. Certains d'entre eux continuent jusqu'à nos jours à servir de moyens féconds de création de mots nouveaux. Signalons les affixes productifs empruntés : **-ation** < lat. *-ationem*, **-ement** < lat. *-amentum*, **-ité** < lat. *-itatem*, **-ible** < lat. *-ihilis*, **-ique** < lat. *-icus, -ica* confondu avec le grec

*-icos* ; **-al** < lat. *-alis* ; **-isme** < lat. *-ismus* < gr. *-ismos* ; **-iste** < lat. *-ista* < gr. *-istes* ; **-is(er)** < gr. *-izein* ; **anti-** < « contre » < gr. *anti-*. Pas mal de mots sont formés de bases formatives latines et grecques.

Telles sont les formations latines : *manuscrit* (lat. *manus* + *scriptum* – « écrit à la main »), *vermifuge* (iat. *vermis* = « ver » + *jugere* = « fuir ») ; *locomotive* (lat. *locus* = « lieu » + *motus* = « mouvement ») ;

les formations grecques : *aérodrome* (gr. *aër* = « air » + *dromos* = « course ») ; *mastodonte* (gr. *mastos* = « mamelle » et *odous*, *odontos* – « dent ») ; *photographie* (gr. *photos* = « lumière » + *graphia* = « inscription ») ; *microphone* (gr. *mikros* – « petit » + *phone* = « voix ») ; *aérolithe* (gr. *aër* + *lithos* = « pierre ») ;

les formations hybrides, gréco-latines : *vélodrome* (lat. *velox* = « rapide » + gr. *dromos* = « course »), *coronographe* (lat. *corona* + gr. *graphia* – « instrument d'étude de la couronne solaire »).

On peut dire que l'influence latine sur le français a été si forte que sa structure même s'en est ressentie.

Notons que les mots et les éléments de mots empruntés au latin et au grec ancien sont par tradition appelés « savants » par opposition à ceux qui sont parvenus par la voie populaire.

Pendant, le terme « mots savants » est devenu purement conventionnel dans le français moderne. Effectivement beaucoup d'emprunts aux langues mortes ne restent guère cantonnés, comme au moment de leur apparition, dans l'une ou l'autre terminologie spéciale ; ils finissent par s'ancrer dans la langue commune. Nombre de mots étymologiquement « savants » dont *régiment*, *nature*, *imbécile*, *facile*, *fatiguer*, *habiter*, *imaginer* sont perçus comme étant d'origine française. Tout Français se sert non seulement des anciens emprunts tels que *penser* et *réfléchir*, mais aussi des créations réussies plus récentes comme *avion*, *aviation*, *téléphone*, *photographie*, *magnétoscope*, *vidéothèque* formés à partir d'éléments latins ou grecs.

Les emprunts aux langues orientales. Les langues orientales ont enrichi le français d'un certain nombre de vocables ayant trait tant aux mœurs des peuples d'origine qu'aux acquisitions de la culture mondiale.

De l'hébreu, le français tient surtout des termes bibliques dont *alléluia* < *hallelou-yah* – « louez l'Eternel », *amen* – « ainsi soit-il », *cabale* < *quabbalah*, proprement « tradition », *chérubin* < *keroûbîm*, pl. de *keroûb* – « sorte d'ange », *sabbat* < *schabbat*, proprement « repos », *satan* < *satan* – « adversaire », ensuite nom de l'esprit du mal dans la Bible, *séraphin* < *seraphîm* – « sorte d'ange ». Ces mots ont été transmis en français par le latin ecclésiastique.

Le français a aussi adopté quelques mots persans dont la plupart lui sont venus par l'intermédiaire d'autres langues dont l'espagnol, l'italien, l'arabe. Certains d'entre eux qui reflétaient d'abord des phénomènes indigènes ont reçu par la suite un emploi étendu ; tels sont *bazar* < *bâzâr*, *caravane* < *karwan*, *échec* < *shâh* – « roi », *taffetas* < *taftâ*, proprement « tressé, tissé », *derviche* < *dervich* – « pauvre ».

Il faut accorder une place à part à l'arabe dont l'influence remonte encore au Moyen Âge, surtout à l'époque de l'épanouissement de la culture, de la science, de la philosophie arabe lors de la domination des islamistes dans le bassin méditerranéen et leur séjour en Espagne.

Le français doit à l'arabe des termes médico-pharmaceutiques : *alcool* < *al-kohl*, *élixir* < *al-iksîr* – « pierre philosophale », *sirop* < *charâb*, proprement « boisson » ; des termes de mathématiques : *zéro* < *sifr* (qui donne *chiffre* et *zéro* par deux transcriptions différentes), *algèbre* < *ald-jabr* ; des termes astronomiques : *zénith* < *samt*, proprement « chemin » et son doublet *azimut* < *as-samt* – « le chemin » ; des termes de chimie *alambic* < *al-anbiq* – « vase à distiller », *alchimie* < *al-kîmiyâ* – « magie noire », *alcali* < *al-qâly* – « soude ». Ce sont aussi des dénominations de cultures et de produits importés : *orange* < *narandj*, *abricot* < *al-barqûq*, *artichaut* < *harsufa*, *coton* < *qutun*, *loukoum* < *rahat lokoum* – « le repos de la gorge », *safran* < *za'farân*, *satin* < *zaytounî*, proprement « de la ville de Zaitouïn », nom arabe de la ville chinoise qui porte aujourd'hui le nom Tsia-Toung où cette étoffe était fabriquée.

Ce sont enfin des mots reflétant les réalités et les coutumes des pays arabes : *harem* < *haram*, proprement « ce qui est défendu, sacré », *calife* < *khalifa*, proprement « vicaire (de Mahomet) », *émir* < *amir*, *caïd* < *qâid* – « chef de tribu », *fellah* < *fallâh* – « cultivateur » ; c'est ici que viennent se ranger la plupart des emprunts plus récents qui ont pénétré dans la langue française après la conquête de l'Algérie dont *casbah* < *quaçaba* – « citadelle d'un souverain », *chéchia* < *châchîya* – « coiffure en forme de calotte », *oued* – « cours d'eau temporaire dans les régions arides » ; *djinn* – « esprit de l'air, génie ou démon, dans les croyances arab ». Certaines acquisitions plus récentes se sont teintées d'une connotation familière ou populaire. Ainsi *souk* et *nouba* en plus des sens respectifs de « marché couvert » et « musique militaire, comportant des instruments indigènes » signifient dans le langage familier « grand désordre » et « fête, noce » (*faire la nouba, une nouba à tout casser*) ; *barda* < *barda'a* – « bagage » ; *maboul* < *mahbûl* – « fou, toqué » ; *toubib* < *tbib* – « médecin ».

Les emprunts aux langues romanes. C'est avant tout l'italien qui a laissé une trace profonde dans la langue française. Il a exercé son influence

à deux reprises, au XVI<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles. « Son action au XVI<sup>e</sup> siècle, – écrit A. Darmesteter – avait porté un tel trouble que certains écrivains, comme Henri Estienne, durent prendre la plume pour défendre la pureté de la langue française. ». Les emprunts à l'italien sont dus aux campagnes militaires (de 1494 à 1558) en Italie de même qu'à l'influence croissante de la culture italienne.

La pénétration et l'établissement des marchands et des banquiers italiens dans les villes du midi de la France ont pour autant contribué à la propagation des italianismes.

Les emprunts à l'italien se rapportent comme en général la plupart des termes étrangers, à des sphères déterminées de l'activité humaine.

La guerre avec l'Italie et la prise de connaissance avec l'art militaire italien ont introduit en français des termes de guerre comme : *attaquer* < *attaccare*, *barricade* < *barricata*, *bastion* < *bastione*, *bataillon* < *battaglione*, *brigade* < *brigata*, *canon* < *canone* ; *cantine* < *cantina*, *cartouche* < *cartoccio*, *cavalcade* < *cavalcata*, *cavalerie* < *cavalleria*, *cavalier* < *cavalière*, *citadelle* < *cittadella*, *colonel* < *colonnello*, *caporal* < *caporale*, *escadron* < *squadrone*, *escorte* < *scorta*, *fantassin* < *fantaccino*, *parapet* < *parapetto*, *sentinelle* < *sentinella*, *soldat* < *soldato*.

Parmi eux, quelques termes de marine : *boussole* < *bossolo*, *escadre* < *squadra*, *golfe* < *golfo* ; *frégate* < *fregata*.

La similitude de la vie à la cour royale dans les deux pays a contribué à la pénétration de mots tels que : *altesse* < *altessa*, *ambassade* < *ambasciata*, *cortège* < *corteggio*, *courtisan* < *cortigiano*, *mascarade* < *mascarata*, *page* < *paggio*.

L'influence de l'art italien en France surtout dans les domaines de l'architecture, de la musique, de la peinture a aussi marqué de son empreinte le vocabulaire français.

Signalons entre autres des termes d'architecture et d'ornementation : *balcon* < *balcone*, *cabinet* < *cabinetto*, *façade* < *facciata*, *belvédère* < *belvedere*, *corridor* < *corridore*, *pergola* ; *faïence* < *faenza*, *maquette* < *macchietta*, *fresque* < *fresco*, *mosaïque* < *mosaico* ; des termes de musique (qui pénètrent surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle) : *ariette* < *arietta*, *arpège* < *arpeggio*, *concerto*, *finale* (m), *duo*, *soprano*, *ténor*, *bel canto*, *sérénade* < *serenata*, proprement « ciel serein », *barcarolle* < *barcarola*, *opéra* < *opera*, proprement « œuvre » ; des termes de peinture : *aquarelle* < *acquaretta*, *pittoresque* < *pittoresco*, *pastel* < *pastello*.

Les relations commerciales, l'influence du système des finances ont aussi apporté un grand nombre de termes spéciaux, dont : *banque* < *banca*, *banqueroute* < *banca rotta* – « banc rompu » (on brisait le comptoir du

banquier qui faisait faillite), *bilan* < *bilancio*, *crédit* < *crédito*, *faillite* < *fallito*.

Nommons encore de la vie courante : *brocoli*, *macaroni*, *macaron*, *spaghetti*, *ravioli*, *chipolata* < *cipollata* ; *tombola*.

L'influence de l'italien sur le français a été si grande que certains mots italiens ont éliminé les vocables correspondants de souche française. Tel est le cas des mots d'origine italienne *canaille*, *cavalerie*, *guirlande* qui ont supplanté les anciens mots français *chenaille*, *chevalerie*, *garlande*.

Récemment, le français a pris à l'italien *pizzeria*, *scampi* – « grosse crevette préparée à l'italienne » ; *tortellini* – « pâtes alimentaires farcies en forme de petites couronnes » ; ajoutons encore *paparazzi*, *papamobile* – « voiture blindée du pape » et l'interjection familière *tchao*.

À peu près vers la même époque, c'est-à-dire aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles, le français a subi l'influence de l'espagnol. Encore « au XVI<sup>e</sup> siècle des contacts assez fréquents, notamment par des mercenaires aux armées et d'autres immigrants, et par des invasions de troupes espagnoles pendant les guerres de religion, ont introduit en France des mots espagnols... c'est surtout au XVII<sup>e</sup> siècle... à la cour de Louis XIII que s'est fait sentir l'influence espagnole et que la littérature espagnole a été connue ».

Les emprunts espagnols se rapportent aux différents domaines de l'activité humaine. Ce sont :

- des termes militaires : *adjudant* < *ayudante*, *mirador* (*e*) < *mirador* de *mirar* – « regarder », *guérilla*, *caparaçon* – « couverture de cheval », signalons à part *camarade* qui de terme militaire est devenu un mot de la langue commune ;
- des termes de marine : *embarcation* < *embarcacion*, *embargo*, *canot* < *canoa* ; *embarcadère* < *embarcadero* ;
- des termes musicaux : *castagnette* < *castañeta* < *castañá* – « châtaigne », *boléro* < *bolero* – « danseur », *tango* ; *jota* (danse andalouse), *fandango* ;
- des termes culinaires : *chocolat* < *chocolate* ; *vanille* < *vainilla*, *tomate* < *tomate*, *caramel* < *caramelo*, *alberge* < *alberchiga* – « petit abricot moucheté de brun » ;
- et aussi d'autres vocables différents dont les plus répandus : *algarade* < *algarada* – « cris poussés par des combattants », *jonquille* < *junquille* < *junco* – « jonc », *mantille* < *mantilla*, *carapace* < *carapacho*, *enfant* < *infante*, *hidalgo* < *hijo de algos* – (« fils de qn ») – « noble espagnol », *sieste* < *siesta*, *créole*

< *criollo*, *cigare* < *cigarro*, *canari* < *canario*, adj. « (serin) des Canaries », *cannibale* < *canibal*, *pastille* < *pastilla* ; *brasero* de *brasa* – « braise ».

Nommons encore les termes de tauromachie : *corrida*, *torero*, *toréador*, *matador*, *picador* ; *espada* ; *banderille* < *banderilla* ; *toril* – « enceinte où l'on tient enfermés les taureaux, avant la corrida ».

Parmi les emprunts les plus récents citons *fiesta* ; *tapas* – « petites entrées servies à l'apéritif » ; *paella* – plat espagnol, à base de riz, de viande blanche et de légumes.

Tout comme pour l'influence espagnole, la pénétration de mots portugais se rapporte surtout au XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Ce sont : *mandarin*, *caste* < *casta* – « race », *fétich?* < *feitiço* ; *autodafé* < *auto da fe* – « supplice du feu après l'acte de foi », *caravelle* < *caravela*, *bambou* < *bambu*, *banane* < *banana*, *baroque* < *barroço* – « perle irrégulière », *albinos* < *albino* – du latin *albo* – « blanc ».

Les emprunts aux langues germaniques. L'apport fait au français par l'allemand est assez important. Avant le XVI<sup>e</sup> siècle, les emprunts à l'allemand sont encore peu nombreux. Au XVII<sup>e</sup> siècle, avec l'emploi des mercenaires allemands dans l'armée française, l'influence de l'allemand se fait nettement sentir. Cette influence s'accroît au XVIII<sup>e</sup> siècle, surtout pendant la guerre de Trente Ans qui avait conduit les troupes françaises en Allemagne. Les relations commerciales et culturelles plus régulières au cours des siècles suivants, sans oublier les hostilités des époques de la Révolution française et des deux Empires, ont provoqué de nouveaux emprunts. Il est notoire que les deux guerres mondiales n'ont point laissé de trace ce qui est dû à un réflexe de défense linguistique bien justifié.

L'allemand a fourni surtout des termes de guerre dont *sabre* < *Säbel*, *bivouac* < du suisse allemand *Biwacht* – « patrouille supplémentaire de nuit », *havresac* < *Habersack* – « sac à avoine », *reître* < *Reiter* – « cavalier », *schlague* < *Schlag* – « coup », *halte* < *Halt* de *halten* au sens de « s'arrêter », *blockhaus* < *Blockhaus* – « maison charpentée ».

Ce sont aussi des termes de musique et de danse tels que : *accordéon* < *Akkordion*, *harmonica* < *Harmonica*, *fifre* < empr. du suisse allemand *Pfifer* – « celui qui joue du fifre », *lied* – « chant », *leitmotiv*, *valse* < *Walzer* ;

– des noms d'objets et de produits vulgarisés par les Allemands : *chope* < *Schoppen*, *vermouth* < *Wermut*, *nouille* < *Nudel*, *choucroute* emprunté au dialecte allemand en Alsace *sûrkrût* correspondant à l'allemand *Sauerkraut*, *kirsch* – « eau de cerise » < *Kirschwasser*, *schnaps* – « eau de vie de pomme de terre ou de grain » ;

– des termes scientifiques et techniques : *zing* < *Zink*, *potasse* < *Pottasche* – proprement « cendre du pot », *cobalt* < *Kobalt*, *aspirine* < *Aspirin* et aussi *spath*, *quartz* [kwarts], *nickel*, *ersatz*, *drille* de *drillen* – « percer en tournant », *spiegel* < *Spiegeleisen* – « fer de miroir ».

Ce sont encore des mots se rapportant à des domaines différents de la vie quotidienne : *blafard* < empr. au moyen all. *Bleichvar* – « de couleur pâle », *chenapan* < *Schnapphahn* – « maraudeur », *loustic* < *lustig* – « gai », *rosse* < *Ross* – « coursier », *vasistas* > *Was ist das ?*, nom plaisant de cette ouverture par laquelle on peut s'adresser à quelqu'un.

Les emprunts tels que *Reichstag*, *Wehrmacht*, *Gestapo*, *Diktat*, *Anschluss*, *Gauleiter*, *Landtag*, *Stalag*, *Bunker*, ayant trait aux événements politiques de la dernière guerre mondiale et de l'occupation nazie, conservent leur aspect étranger et le caractère spécifiquement allemand des notions exprimées.

Ajoutons les acquisitions plus récentes : *colorature*, *handball*, *strudel*, *schlass* – qui en allemand signifie « très fatigué » et en français « ivre, soûl ».

L'influence anglaise se manifeste nettement à partir du XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais c'est au cours du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles qu'un nombre considérable de mots anglais pénètre dans le vocabulaire français. Ce fait s'explique par l'intérêt croissant des Français pour le régime parlementaire établi en Angleterre à la suite de la révolution de 1649 ; c'était aussi le résultat de l'influence de la philosophie et de la littérature anglaise.

L'anglais a enrichi le français en termes politiques ; parmi les termes ayant trait au système parlementaire et à la vie politique et publique citons : *vote*, *budget* (ancien emprunt à la vieille langue française), *club*, *bill*, *comité* < *committee*, *corporation*, *jury*, *opposition* (dans son sens politique), *ordre du jour* (d'après *order of the day*), *parlement* (dans son sens moderne) < *parliament*, *session*. Plus récents sont les emprunts : *boycotter* < *to boycott*, *interview*, *leader*, *meeting*, *lock-out*, *blackboulder*, *reporter*, *speaker*, *trade-union*, *hold-up*.

Les termes anglais pénétraient dans le vocabulaire du français durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle par suite de l'essor de l'industrie en Angleterre et des relations commerciales animées avec la France.

On constate un afflux de termes techniques et industriels : *rail*, *tender*, *tramway*, *tunnel*, *express*, *cargo*, *travelling*, *coaltar*, *pipe-line*, *cameraman*, *parking*, *jersey*, *cheviot(e)* < *cheviot*, *shampooing*.

Ce mouvement est loin de s'affaiblir, ce qui peut être illustré par les emprunts récents *transistor*, *jet* [dzet], *télétext*, *scanner*, *supertanker*, *tuner*, *spoule*, *know-how*.

Les jeux sportifs anglais se sont répandus aussi bien en France que dans d'autres pays et l'emprunt de tel ou tel sport a amené l'emprunt des termes correspondants ; tels sont : *sport, sportsman, sportswoman, tourisme* < *tourism, touriste* < *tourist, boxe* < *box, boxer* < *to box, derby, football, basket-ball, handicap, golf, tennis, match, record, skating, water-polo, badminton, crawl, roller* < *rollerskater* « patineur », *supporter* (m), *partenaire* < *partner, jockey, starter*.

L'intérêt excessif à tout ce qui vient de l'Angleterre est devenu depuis le XIX<sup>e</sup> siècle une vraie anglomanie pour certaines couches sociales, c'est ce qui explique un grand nombre d'emprunts se rapportant à la vie journalière, par exemple : *bar, bifteck* < *beefsteak, cocktail, grog, pudding, rosbif* < *roastbeef sandwich, gin, tonic, cottage, square, stand, smoking, dandy, snob, festival, sketch, star, flirt, spleen, poster* (une lettre) < *to post, dancing, music-hall, clown, toast, snow-boot, short, pull-over, sweater, standing, shopping, scotch, self-service, tag, cool*.

Le français compte un nombre considérable d'américanismes qui y pénètrent à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. À l'heure actuelle, le prestige de l'Amérique en raison de son essor scientifique et technologique contribue à l'afflux de termes venus d'outre-Atlantique. Ce sont, entre autres : *celluloïd, cow-boy, rancho, lunch, bluff, blizzard, gangster, kidnapper, hit-parade, blue-jean, bermuda, sportswear, hot-dog, surf, squatter, yankee, teenager, tee-shirt, fast-food, pop-corn, électrocuter, bulldozer, internet, big-bang*.

### Questions d'autocontrôle

1. Quelles sources internes de l'enrichissement d'une langue connaissez-vous ?
2. Quelle langue a influencé beaucoup au développement de la langue française ?
3. Qu'est-ce que c'est *les lacunes* ?
4. Nommez les affixes productifs empruntés des langues classiques.
5. À quelle langue appartiennent tels mots : *calife, émir, caïd* ?
6. Qu'est-ce qui contribue à la propagation des italianismes ?
7. Pourquoi assez de mots espagnols ont été introduits au XVII<sup>e</sup> siècle ?
8. Expliquez la signification des emprunts les plus récents : *tapas, paella*.
9. Que signifie *une vraie anglomanie* ?
10. Quand les américanismes pénètrent au français ?

## TEST

1. Le grec ancien influence fort au français à partir... :
  - 1) du XVI<sup>e</sup> siècle ;
  - 2) du XIV<sup>e</sup> siècle ;
  - 3) du XII<sup>e</sup> siècle.
2. On recourt à l'emprunt aux langues mortes pour... :
  - 1) remédier au manque de termes abstraits ;
  - 2) remédier au manque de termes concrets ;
  - 3) pour trouver une quantité de mots latins.
3. Le terme « mots savants » est devenu conventionnel... :
  - 1) dans le français moderne ;
  - 2) dans le français ancien ;
  - 3) dans la formation latine.
4. Les termes médico-pharmaceutiques remontent encore au Moyen Âge :
  - 1) du latin ;
  - 2) de l'arabe ;
  - 3) du grec.
5. L'italien a exercé son influence au français... :
  - 1) au XVII<sup>e</sup> siècle ;
  - 2) à deux reprises ;
  - 3) au XVI<sup>e</sup> siècle.
6. Un grand nombre de termes spéciaux dont *banque*, *bilan*, *crédit* sont venus... :
  - 1) de l'allemand ;
  - 2) de l'italien ;
  - 3) de l'espagnol.
7. Choisissez les termes qui sont liés à la tauromachie :
  - 1) cavalcado ;
  - 2) espada ;
  - 3) corrida.
8. De quelle langue viennent les mots : *mandarine*, *banane*, *baroque* ?
  - 1) italienne ;
  - 2) espagnole ;
  - 3) portugaise.
9. Beaucoup de termes de guerre ont pénétré au XVII<sup>e</sup> siècle... :
  - 1) de l'allemand ;
  - 2) de l'espagnol ;
  - 3) du portugais.
10. Les jeux sportifs anglais se sont répandus aussi bien en France :
  - 1) tag ;
  - 2) toast ;
  - 3) badminton.

## CONFÉRENCE N° 9

### Les tropes

- La métaphore. La ressemblance entre les signifiés.
- Du concret au concret, du concret à l'abstrait.
- Les métaphores linguistiques.
- La métonymie.
- L'euphémisme.
- L'hyperbole.

Les transformations du sens propre des mots vers le figuré peuvent être classées en figures dites *tropes*. Le trope signifie « tour », « tournure ». Il faut distinguer deux espèces de tropes : les tropes métaphoriques et les tropes métonymiques qui diffèrent par le caractère des liens qui associent les notions. Les tropes métonymiques ont un caractère plus concret, plus matériel, mais subjectif que les tropes métaphoriques.

La métaphore joue un grand rôle dans l'enrichissement de langue française et contribue largement au constant renouvellement de son lexique. Le mot « métaphore » vient du grec *metaphora* – transfert. La métaphore applique le nom d'un objet à un autre grâce à un trait commun qui se présente à notre esprit et permet de les rapprocher. En tant que produit de notre pensée, la métaphore apparaît à la suite des associations de ressemblance qui portent un caractère plus ou moins subjectif. Au lieu de dire d'un homme qu'il est très rusé, semblable à un renard, on dit tout simplement *un renard*.

Il faut comprendre les mécanismes qui font passer d'un sens à un autre. Ces mécanismes sont toujours les mêmes :

- les mécanismes objectifs :
  - mécanisme de la métaphore (sens propre → sens figuré) ;
  - mécanisme de la métonymie (glissement par contiguïté) ;
  - mécanisme analogique (le mot passe d'un sens 1 au sens 2) ;
  - mécanisme de la spécialisation du sens (sens large d'un mot → sens restreint) ;
  - mécanisme inverse de la spécialisation du sens (sens particulier sens général) ;
- les mécanismes subjectifs :
  - passage du sens neutre au sens péjoratif ;
  - passage du sens neutre au sens mélioratif ;
  - passage du sens fort au sens neutre (par affadissement de sens : *charme*).

Ressemblance entre les signifiés. La métaphore est un trope par ressemblance, qui consiste à donner à un mot un autre sens en fonction d'une comparaison implicite. Ainsi, une relation métaphorique unit l'acceptation A de *perle* à l'acceptation dérivée B en vertu d'une ressemblance (/rareté/ et /excellence/) entre les deux acceptations :

*Perle* A : « petite bille de nacre ».

B : « personne remarquable dans un domaine ».

Mots composés et locutions offrent un grand nombre d'emplois métaphoriques, quel que soit le registre de langue : *jeter des perles aux pourceaux* ou *aux cochons* est une locution littéraire (d'origine biblique), *donner de la confiture aux cochons* est une locution familière.

Une relation métaphorique peut être à l'origine de plusieurs dérivations dans le cadre d'un mot (à partir du sens propre de *bouton* dans le domaine végétal, *bouton sur la peau*, *bouton de vêtement*, *boutons de manchette*, *bouton de porte*, etc.), dans le cadre d'un ensemble de mots de même catégorie syntaxique (les dénominations argotiques de *tête* fondées sur la ressemblance avec un objet rond, telles *boule*, *bobine*, *bille*, *cafetière*, etc.) ou dans le cadre d'un ensemble de mots de catégorie syntaxique différente (par exemple : la métaphore assimilant l'amour à un feu dans *ardeur*, *flamme*, *brûler*, *se consumer*, etc.).

Du concret au concret, du concret à l'abstrait. La relation métaphorique opère soit d'une acceptation concrète à une acceptation concrète soit, le plus souvent, d'une acceptation concrète à une acceptation abstraite, processus typique de la métaphore. On rappellera que le sémème concret d'un substantif désigne un emploi dénotant un référent, objet de sensation ou de mesure, le sémème abstrait désignant un référent qui n'est pas considéré sous son aspect sensoriel.

- Passage du concret au concret, noté dans les dictionnaires par *anal.* :

*Canard* : acceptation propre « oiseau » ; par analogie avec le plongeur du volatile, « sucre trempé dans un liquide » et en rapport avec le son peu harmonieux du canard, « fausse note ».

*Banane* : à partir du sémème concret « fruit oblong », par analogie de forme, plusieurs acceptations métaphoriques : « chignon d'une certaine forme », « coiffure masculine », « sac-ceinture ».

- Passage du concret à l'abstrait, noté dans le dictionnaire *fig.* ou plus rarement par *métaph.* :

*Brancher* (PR) A : « rattacher un circuit secondaire au réseau principal ».

B : « mettre au courant » (*est-ce qu'il t'a branché ?*).

*Fourmi* A : « petit insecte vivant en société... ».

B : « laborieux, économe » (*elle est une fourmi, un travail de fourmi*).

Dans cas de *canard* et de *fourmi*, les relations entre le sens propre et le sens dérivé (concret ou abstrait) s'effectuent par la sélection d'un trait du stéréotype associé au nom d'espèce naturelle.

La relation concret > abstrait s'observe également dans le passage du latin au français ; ainsi *anima* (« souffle ») a donné *âme* et *sapere* (« sentir par le goût ») a donné *savoir*. De tels exemples ont entretenu l'idée fautive selon laquelle le sens propre est toujours concret et le sens figuré abstrait.

Les métaphores linguistiques. Les métaphores linguistiques sont souvent issues de métaphores stylistiques, c'est-à-dire de créations individuelles, par exemple : l'expression *une tempête dans un verre d'eau*, qu'on emploie souvent sans penser à l'image évoquée appartient à la plume de Montesquieu. Pour les écrivains, la métaphore stylistique est une source, intarissable du renouvellement de l'idée par sa forme, mais c'est là le domaine de la stylistique.

La métaphore procède toujours par l'extension de sens. Elle peut rapprocher deux objets matériels : *une feuille d'arbre* et une feuille de papier ou *une feuille de route*.

La métaphore rapproche souvent un fait moral, intellectuel d'un fait matériel et, inversement, un fait matériel d'un fait intellectuel : *la clarté du jour* et *la clarté de la pensée* ; *la sécheresse du sol* et *la sécheresse du caractère* ; *la souplesse de l'osier* et *la souplesse de l'esprit* ; *la racine d'un arbre* et *la racine d'un mot* ou *la racine du mal*.

En disant *un caractère sombre, un gai soleil, une montagne chauve, un ciel triste, un paysage riant, un cœur chaud*, on attribue aux objets inanimés et aux faits de la nature des qualités humaines, on les personnifie, d'où le nom de ce procédé linguistique « la personnification ».

Le français abonde en métaphores anthropomorphiques qui présentent l'application des noms d'organes humains à des objets inanimés : *le pied d'une colline, les bras d'un fauteuil, le nez d'un navire, les dents d'un peigne, la bouche d'un fleuve (d'un canon)*.

Parfois au contraire les noms d'objets sont appliqués à des organes humains : *épine dorsale, colonne vertébrale*.

Les noms d'animaux servent souvent à nommer des objets inanimés (instruments, appareils) : *chevalet* – козли, *chevron* – стропила, *chenille* – гусинь/гусениці, *grue* – підйомний кран, *mouton* – баба для забивання свай, *bec d'âne* – зубило, *dent-de-chien* – долото, *pied-de-biche* – лом. Les jargons professionnels utilisent largement les métaphores de ce genre.

La métaphore sert souvent à exprimer des idées abstraites. Avec le progrès de la pensée humaine, une quantité de mots ont passé du concret à

l'abstrait par la voie métaphorique. Nombre de verbes et d'adjectifs à significations concrètes ont fini par nommer les faits d'ordre moral : les adjectifs tels que *aigre, amer, aveugle, ferme, glacial, large, mûr, profond, radieux, sec, sombre, sourd, tendre, tiède*, par exemple : *un homme aveugle et un aveugle dévouement ; un homme sourd et un mécontentement sourd, une sourde irritation ; un vent glacial et un accueil glacial ; un fruit mûr et un homme d'âge mûr ; une rivière profonde et un profond chagrin ; un jour radieux et un radieux sourire* ; les verbes tels que *allumer, blanchir, blesser, couper, déchirer, dénouer, dévorer, embrasser, laver, mordre, nourrir, prendre, peser, remuer, respirer, secouer, tuer*, etc., par exemple : *blesser un homme et blesser l'amour-propre de qn ; couper la viande et couper la conversation ; déchirer une robe et déchirer l'âme ; tuer un homme et tuer le temps ; nourrir un petit enfant et nourrir un projet ; peser les pommes de terre et peser le pour et le contre d'une affaire*.

Comme nous l'avons déjà vu, les verbes usuels, *comprendre, prendre, penser, rêver, savoir*, ont aussi évolué du concret à l'abstrait par la voie métaphorique. Ainsi, la langue abonde en métaphores linguistiques qui contribuent largement au constant renouvellement de son lexique.

Nombre de métaphores linguistiques ont un caractère social très prononcé. Le peuple appelle les gendarmes *bourriques, tiges, vaches*, ce qui exprime bien son mépris pour la police. À l'époque de la Seconde Guerre mondiale, le peuple français appelait ironiquement *la radio de Pétain* qui répandait de fausses nouvelles *le coq chanteur*. Le verbe *pondre* (des œufs) est passé dans la terminologie de la presse progressiste tout d'abord avec un sens défavorable *pondre un faux communiqué* (quand il s'agissait de la presse bourgeoise). À présent, on dit ironiquement *pondre un roman, une lettre*. La seconde guerre impérialiste a donné naissance à l'expression métaphorique *passer dans les brouillards*, c'est-à-dire *passer à la clandestinité*.

La métaphore est une source inépuisable d'enrichissement de l'argot et du langage populaire (просторечье). Pour désigner l'argent, l'argot emploie les substantifs *graisse, huile, braise, beurre*. *Un sou* portait dans l'argot le nom d'*un rond, un franc* s'appelait *une balle, une pièce de cinq sous – une roue de devant, une pièce de cinq francs – une roue de derrière*. Les expressions métaphoriques *partir pour la Belgique, sauver la caisse*, signifient « s'enfuir en emportant ce qu'on a volé ». En argot, on appelle *la fausse clé – le rossignol ; jouer de la harpe* signifiait « se trouver dans la prison ». Puis le mot *harpe* a été remplacé par les mots *guitare et violon*.

Dans le langage familier, on trouve une multitude de verbes usuels avec des acceptions nouvelles apparues par la voie métaphorique, par exemple : *cette question me chiffonne* (me tourmente) ; *tu ne me remets pas ?* (tu ne me reconnais pas ?).

Les jargons de profession abondent en métaphores. Dans l'argot des casernes on appelle *le ventre – magasin, armoire à linge* ; *un obus de grand calibre s'appelle colis, une mitrailleuse – le moulin à café, une bombe – la marmite*.

On doit considérer comme une espèce de métaphore aussi la *catachrèse*. Comme la métaphore, la catachrèse, ou l'oubli du sens primitif du mot, agit par extension de sens. Le mot *pommade* désignait étymologiquement un produit fait uniquement avec des pommes. De nos jours, en prononçant le mot *moineau*, on ne pense guère à un moine, dont *la soutane grise* a suggéré l'idée de donner son nom à ce petit oiseau, par exemple : *вороний кінь – чорний як ворон*.

L'usage et le temps amènent l'oubli du sens primitif des mots et l'adaptation définitive de l'ancien nom à la chose nouvelle. Un a complètement oublié le sens primitif du verbe travailler « tourmenter » qui ne se fait voir dans la locution *la fièvre le travaille* [le tourmente].

La catachrèse, apparue par oubli de la qualité qui était à la base de la dénomination de l'objet, entraîne à son tour la démotivation du sens du mot. En parlant d'*une noir* dans la musique (чверть), on ne pense plus à ce que cette note musicale est représentée par un signe noir. Une fois accepté, le mot devient vite non-motivé. De nos jours, on n'associe plus *le chevalet* (козли) avec un petit cheval, le *chevron* (стропило) avec une petite chèvre, *les lunettes* avec la lune, *la chenille* (гусениці/гусінь) avec un petit chien, *la prunelle* (зіниця) avec une petite prune. On a oublié que le nom de *coquelicot* a été donné à cette fleur grâce à sa ressemblance avec la crête écarlate du coq.

La métonymie. Le mot « métonymie », d'origine grecque, signifie « changement de nom ». Les tropes métonymiques, en comparaison avec les tropes métaphoriques, sont fondés sur des rapports plus réels, plus concret, plus perceptibles, par exemple : sur les rapports du contenant et du contenu, du tout et de la partie, de la matière et de l'objet fabriqué, etc.

Ainsi, *la synecdoque* (du mot grec signifiant « compréhension ») qui se rapporte aux tropes métonymiques, prend la partie pour le tout ou, plus rarement, le tout pour la partie. On désigne l'objet, l'être par une de ses qualités plus ou moins notable : *un bon fusil* – un bon chasseur ; *une fine lame, une bonne fourchette* – un gourmand ; *la hoche-queue, le rouge-gorge, les robes noires* – le clergé ; *la durepeau* – poire ; *tes talons rouges*

– les gentilshommes ; *les vieilles perruques* – ceux qui ont peur de nouveau ; *les pantalons rouges* – les soldats français. On appelle les militaires *sabre, fusil, baïonnette* ; les musiciens – *violon, premier violon, flûte* ; les acteurs – *m’as-tu-vu*. On appelle ironiquement les Italiens *Macaronis*, les macaronis étant leur nourriture préférée. Les Arabes sont appelés *Sidis* – de *sidi*, en arabe « monsieur ».

Le tout donne plus rarement son nom à la partie : *une serviette de vache, les bottines de chevreau*.

La synecdoque prend encore le singulier pour le pluriel ou le pluriel pour le singulier : *l’homme* pour *l’être humain* ; le nom propre pour le nom commun : *tartuffe, harpagon, crésus, gavroche, espiegle, lovelace*. Les personnages littéraires devenus noms communs servent à typifier les différentes qualités humaines. *Harpagon* est devenu le type de l’avare, *Tartuffe* celui de l’hypocrite, *Gavroche* celui d’un gamin parisien gai et insouciant. *Lovelace* celui d’un homme à femmes.

Parfois, les noms de personnes se détachent complètement de l’œuvre littéraire et ont leur propre existence. En parlant d’un air *patelin*, de manières *patelines*, on ne pense pas à l’avocat *Pathelin*, flatteur hypocrite, le principal personnage de la célèbre farce.

Le substantif *riflard* « parapluie » doit son nom au personnage comique d’une pièce française qui apparaissait sur la scène avec un grand parapluie. Le substantif *espiegle* vient du nom du célèbre héros des contes allemands Till Ulenspiegel.

Outre les cas de synecdoque, la métonymie comme telle (proprement dite) peut prendre :

1. Le contenant pour le contenu ou, inversement, le contenu pour le contenant : *Toute l’université a pris part à la manifestation*, c’est-à-dire les professeurs et les étudiants. *Le parterre et les loges applaudissaient les spectateurs. Tout le wagon était en émoi*. On dit *prendre une tasse (un verre) de thé, de café, de lait ; une assiette de soupe*, en pensant uniquement au contenu de ces récipients.

2. La matière pour le produit : le mot *verre* a donné son nom aux divers objets fabriqués avec du verre : *un verre de thé, un verre de montre, un verre de lampe*. Le mot *argent* vient du nom du métal *argentum*. *Le fer* a donné : *le fer* « l’épée », *le fer à cheval, le fer à repasser, le fer à friser*.

3. Le lieu pour le produit : a) les noms d’étoffes : *astrakan, nankin, cachemire, perse, calicot, mousseline, boston, gabardine* ; b) les noms de différents fromages : *camemberts, livarot, gruyère, roquefort* ; c) les appellations d’alcool : *armagnac, bourgogne, champagne, cognac, bordeaux*.

4. Les noms d'inventeurs, d'écrivains passent à leurs œuvres, à leurs inventions : *mansarde*, *guillotine*, *browning*, *tilbury*. *J'ai lu tout Hugo. Il joue du Chopin*.

5. Les onomatopées se créent souvent par la voie métonymique. Le cri poussé par un animal ou le son d'un instrument servent à nommer l'animal, l'instrument : *coucou*, *chouette*, *crin-crin* ; on parle aussi du *frou-frou* (d'une robe), du *bang* (des avions à réaction).

La plupart des métonymies linguistiques ont un caractère neutre, peu expressif ; les autres ont une valeur expressive plus ou moins apparente (*un bas bleu*).

Ainsi, la métonymie exprime des rapports sémantiques plus réels, plus apparents que ceux de la métaphore. Cette dernière a un caractère plus subjectif.

Les euphémismes. Le mot « euphémisme » provient de deux mots grecs : *-eu* « bien » et *phémi* « je parle », et signifie « adoucissement de sens ». Les euphémismes sont des mots et des expressions descriptives dont on se sert pour cacher le vrai sens du mot. C'est un procédé sémantique très ancien. On retrouve dans les euphémismes les échos des anciens tabous – interdictions de langage, interdictions de prononcer tel ou tel mot de peur d'appeler le malheur sur soi. C'est pourquoi les premiers euphémismes furent les euphémismes de superstition, puis apparaissent les euphémismes de politesse ou de décence. Les peuples primitifs n'osaient prononcer les noms des animaux sacrés, des objets sacrés, par crainte d'appeler leur colère sur eux. Ainsi, on nommait *l'ours* « le grand frère ». Le mot français *belette* (de belle) est un euphémisme de même que le mot ukrainien « ласка ». En ancien français cette petite bête s'appelait *mousteille*. Beaucoup de jurons présentent les formes défigurées du mot *Dieu*. On ne pouvait pas jurer le nom de Dieu, c'est pourquoi on défigurait ce mot : *morbleu* – « je jure par la mort de Dieu », *ventrebleu* – « ventre de Dieu », *corbleu* – « corps de Dieu », *sangleu* – « sang de Dieu », *nom de nom*, *nom de pipe* au lieu de nom Dieu.

Les gens superstitieux évitaient de prononcer le nom du diable par crainte d'appeler sa colère sur eux, d'où apparaissent les formes défigurées du mot *diable* : *dache*, *diantre*. On avait peur de prononcer le verbe *mourir*, de nommer les maladies par leurs propres noms. Il y a une foule d'euphémismes, synonymes du verbe *mourir* : *trépasser*, *passer au delà*, *s'endormir*, *s'endormir du dernier sommeil*, *s'endormir du sommeil de la tombe*, *rendre l'âme*, *quitter le monde*, *quitter les siens*, *fermer les yeux*, *partir*, etc. On écrit sur les tombes : ..., ici repose. On se sert d'euphémismes pour nommer certaines graves maladies : *le Haut Mal* (епілесія), *danse de Saint Guy* (пляска святого Вітта).

Le style précieux, né dans le salon de la marquise de Rambouillet, présente un exemple hors ligne de l'emploi abusif des euphémismes de décence : *l'ongle* – l'innocent plaisir de la chair, *la tête* – la toute-puissante, *la chemise* – la compagne perpétuelle des morts et des vivants, *les oreilles* – les portes de l'entendement. Il est évident que des créations pareilles ne servent guère à enrichir le lexique. Tous ces euphémismes raffinés furent de courte durée. .... des précieuses de créer un langage spécial a entièrement .....

L'argot connaît beaucoup d'euphémismes : tuer – *refroidir*, apaiser – *expédier* ; fuir avec les objets volés – *sauver la caisse, partir pour la Belgique, manger la grenouille*.

Ainsi, pour créer des euphémismes on recourt souvent à la métaphore ou à la métonymie : *la veuve* – « la guillotine », *la tante* – « le mont de piété » ; *aller chez ma tante* – aller au mont-de-piété. On déforme le mot : *morbleu, corbleu, diantre, dache*. On se sert aussi d'emprunts, le mot emprunté blessant moins l'oreille : on dit *water-closet* pour les lieux d'aisance.

On recourt aux euphémismes pour cacher les défauts des hommes, leurs vices. Ce sont des euphémismes de politesse ou de décence. Dans ce cas, on a affaire à un procédé linguistique tout particulier qui porte le nom de *litote*, ou amoindrissement de sens.

La litote peut être considérée comme un cas particulier des euphémismes. On l'emploie pour cacher, voiler les défauts, les vices des hommes. Au lieu de dire qu'un homme est ivre, on dit qu'*il est dans les vignes du seigneur* ou qu'*il est illuminé, qu'il est dans les brouillards, qu'il a son coup de soleil*. Il est peu poli de dire tout court à un homme ou d'un homme qu'*il est sot*. On dit qu'*il n'a pas inventé la poudre* ou qu'*il n'a pas inventé le fil à couper le beurre, qu'il n'est pas un grand clerc*.

D'un homme pauvre, on dit qu'*il est à sec, qu'il loge le diable dans sa bourse, qu'il tire le diable par la queue*. Parfois, la litote agit par antiphrase, par l'emploi d'un mot ou d'une expression qui ont un sens opposé à celui du mot qu'on voile. On dit ainsi d'un homme qui boit qu'*il ne hait point le vin*. On dit d'une personne laide qu'*elle n'est pas belle*, d'un travail qui est mal fait : *Votre travail n'est pas fameux*. Ainsi, on adoucit le sens de l'énoncé.

L'hyperbole. L'hyperbole est un procédé propre à la stylistique. Pourtant, les hyperboles usuelles sont du ressort de la lexicologie.

L'hyperbole présente un emploi à outrance d'un mot ou d'une expression. On exagère les faits en se servant d'hyperbole. Beaucoup de formules de politesse avaient originairement un caractère hyperbolique, très prononcé, usé de nos jours. On dit aux invités : *enchanté de vous voir*,

ravi de vous voir (tandis qu'en réalité parfois on ne l'est point). On finit une lettre par *affectueusement vôtre, cordialement tien, tibissime*. On finit la lettre officielle par *je vous prie d'agréer l'assurance de mon profond respect*. Toutes ces formules de politesse, fondées sur des hyperboles, une fois acceptées, deviennent vite banales. De nos jours sont très en vogue les expressions hyperboliques telles que : *c'est formidable, c'est du tonnerre, c'est renversant, c'est épatant, c'est assommant, c'est tuant, c'est crispant, c'est rasant*, pour exprimer l'attitude du sujet parlant envers tel ou tel fait.

Le lexique de la langue abonde en métaphores, métonymies, catachrèses, euphémismes qui, une fois adoptés par elle, passent ensuite inaperçus. Tous ces tropes enrichissent la langue, lui permettent d'exprimer les plus fines nuances de la pensée. La première place revient à juste titre à la métaphore qui a fait et continue de faire un grand apport à l'enrichissement lexical du français.

Les tropes n'ont pas de limites stables, ils s'entrecroisent et s'entrepénètrent à tout instant. Parfois, le même mot peut être sujet à la métaphore, à la métonymie, à la catachrèse. Ainsi, dans la locution proverbiale *autant de têtes, autant d'avis*, nous sommes en présence de l'emploi métonymique du mot *tête*. Ce mot connaît plusieurs emplois métaphoriques : *tête* – « intelligence », « raison », « sang-froid ».

### Questions d'autocontrôle

1. Donnez la définition *des tropes*.
2. Quelles sont les espèces des tropes ?
3. Nommez les mécanismes objectifs d'un sens à un autre.
4. De quelle origine appartient une locution littéraire « jeter des perles aux pourceaux » ?
5. Qu'est-ce que c'est *la synecdoque* ?
6. Donnez la définition *des euphémismes*.
7. Caractérissez *litote* comme un cas particulier des euphémismes.
8. Quelles formules avaient originellement un caractère hyperbolique ?
9. Citez les exemples d'un même mot en qualité de la métaphore, de la métonymie et de la catachrèse.
10. Quels jargons abondent en métaphores ?

### TEST

1. Les tropes métonymiques ont un caractère moins ... que les tropes métaphoriques :
  - 1) concret ;
  - 2) subjectif ;
  - 3) abstrait.

2. La métaphore apparaît à la suite ... :
  - 1) des mécanismes objectifs ;
  - 2) des ressemblances ;
  - 3) des objectifs abstraits.
3. Les mécanismes subjectifs du sens à un autre :
  - 1) mécanisme analogique ;
  - 2) mécanisme inverse de la spécialité ;
  - 3) passage de sens neutre au sens mélioratif.
4. La métaphore donne à un autre mot un autre sens en fonction d'une comparaison... :
  - 1) explicite ;
  - 2) implicite ;
  - 3) filée.
5. La lexicologie s'intéresse aux métaphores... :
  - 1) linguistiques ;
  - 2) stylistiques ;
  - 3) individuelles.
6. Trouvez les métaphores anthropomorphiques... :
  - 1) le mer d'un navire ;
  - 2) un accueil glacial ;
  - 3) une feuille de route.
7. La catachrèse c'est une espèce ... aussi :
  - 1) de métonymie ;
  - 2) de métaphore ;
  - 3) d'euphémisme.
8. Les tropes métonymiques sont fondés sur des rapports :
  - 1) plus subjectifs ;
  - 2) plus réels ;
  - 3) plus abstrait.
9. Le mot *euphémisme* signifie :
  - 1) adoucissement de sens ;
  - 2) gradation de sens ;
  - 3) amoindrissement de sens.
10. La plupart des métonymies linguistiques ont un caractère... :
  - 1) plus abstrait ;
  - 2) neutre ;
  - 3) plus expressif.

## CONFÉRENCE N° 10

### Les relations d'équivalence

- La synonymie : critères, différenciation des synonymes. La différence des synonymes : syntaxique, sémantique, pragmatique.
- La synonymie absolue et relative.
- La variation différentielle des synonymes.
- Les variations d'emploi.
- Les synonymes partiels.

La synonymie. Critères. La notion de synonymie est problématique bien qu'elle renvoie à une pratique intuitive largement reconnue.

La synonymie est la relation d'équivalence sémantique entre deux ou plusieurs unités lexicales dont la forme diffère. Les synonymes ont un même signifié et des signifiants différents et s'opposent, en ce sens, aux homonymes définis par un même signifiant et des signifiés différents. La synonymie lexicale (ou synonymie de mots) se manifeste entre mots et/ou syntagmes de même catégorie grammaticale : *pédicure/podologue, policier/agent de police*. La synonymie de phrases porte sur des unités supérieures (phrases, énoncés) ; les phrases représentant les formulations différentes d'un même contenu sémantique constituent des paraphrases.

La synonymie n'est pas, à proprement parler, une identité de sens. Lorsque la forme est différente, les locuteurs s'attendent à une différence de sens : les exemples qui viennent d'être proposés tels *pédicure* et *podologue* peuvent être perçus comme non synonymes. L'identité de sens (ou synonymie absolue) est un leurre. Tout au plus pourrait-on signaler quelques rares cas de synonymes « absolus » dans les lexiques spécialisés (par exemple, en phonétique *voisé* et *sonore* ou en lexicographie *entrée* et *adresse*, bien que ces deux termes n'aient pas la même fréquence). C'est la raison pour laquelle on utilise les termes de *para-synonymie* ou de *quasi-synonymie* qui soulignent le caractère approximatif de la synonymie.

Sur le plan théorique, la synonymie lexicale ne se conçoit que dans une théorie de la désignation qui envisage les relations entre les signes et les choses : si un objet a plusieurs noms (vélo, bicyclette, bécane), on peut obtenir cet objet en utilisant indifféremment un de ces noms. Il s'agit d'une approche onomasiologique. En revanche, dans une théorie de la signification (perspective sémasiologique), il ne peut y avoir de synonymes dans la mesure où tout mot possède une partie désignative qu'il peut avoir en commun avec d'autres mots et une partie connotative propre qui ne se retrouve dans aucun autre mot. C'est l'approche

sémasiologique qui domine dans les études et les définitions de la synonymie.

La synonymie doit être envisagée dans ses rapports avec la polysémie. Lorsque des synonymes concernent des unités polysémiques, la synonymie ne porte que sur une acception. Ainsi, le mot *sommet* commute avec *cime* dans les exemples : *le sommet d'un arbre, la cime d'un arbre* – « endroit le plus élevé d'un objet vertical », mais non pas dans l'exemple : *il est au sommet de sa gloire* où *sommet*, ayant le sens de « point le plus élevé », aura pour synonyme *apogée*.

La différenciation des synonymes. Les différences entre les paronymes se manifestent sur les trois plans, syntaxique, sémantique et pragmatique, bien souvent de façon simultanée.

Les différences syntaxiques. Les différences d'emploi entre les unités ont pour effet de restreindre la synonymie à un sous-ensemble de contextes communs : deux mots sont synonymes dans certains environnements et non dans d'autres. Ce phénomène, en grande partie dû à la polysémie, est appelé *synonymie contextuelle* ou *partielle*, le terme *contexte* désignant ici non pas le contexte situationnel, mais le contexte linguistique. Pour éviter l'ambiguïté du terme *contexte*, on peut utiliser le terme *co-texte* pour désigner les environnements linguistiques d'une unité.

Il en résulte que, sur le plan méthodologique, une étude des synonymes doit être d'abord contextuelle. La méthode de *l'analyse distributionnelle* est ici primordiale. Elle consiste à préciser les environnements possibles de chaque mot, du point de vue syntaxique et sémantique. À partir d'une étude des phrases où l'unité apparaît, elle dégage les propriétés distributionnelles qui appartiennent en propre à cette unité en spécifiant les constructions syntaxiques ( sous-catégorisation syntaxique ) et en indiquant la nature sémantique des environnements (traits de sous-catégorisation sémantique des substantifs dits aussi traits sémantiques de sélection tels que *humain, non humain, concret, abstrait, comptable, massif*).

La synonymie absolue et relative. Les synonymes dont la structure sémantique soit identique et qui, par conséquent, ne se distinguent que phonologiquement sont rares. Toutefois, on constate la présence de synonymes absolus dans les différentes terminologies ce qui d'ailleurs ne contribue ni à la clarté, ni à la précision (*désignance* et *terminaison* en grammaire, *phonème voisée* ou *sonore, voyelle labiale* ou *arrondie, consonne spirante, fricative* ou *constrictive* en phonétique). La synonymie absolue est aussi caractéristique de l'argot qui par sa nature même favorise la création d'innovations pouvant se substituer aux anciennes formations.

Généralement, la synonymie n'est que relative. En effet, les synonymes servent à rendre nos idées, nos sentiments d'une manière plus précise, plus vive et nuancée, donc à différencier. Ils reflètent les divers aspects des phénomènes réels, aspects établis par les sujets parlants au cours de leur expérience historique.

Cette destination des synonymes est surtout manifeste lorsqu'ils figurent côte à côte dans l'énoncé :

*Ta mère est une femme exceptionnelle. Elle mérite d'être traitée non seulement avec **respect**, mais avec **vénération*** (C. Duhamel).

*Robert a aussi réussi ce tour de force : il m'a protégé de **l'isolement** sans me priver de la **solitude**.* (S. de Beauvoir)

Les variations différentielles des synonymes. Les synonymes diffèrent par leur sens (variations notionnelles et affectives) que par leur signalement stylistico-fonctionnelle et variation d'emploi.

*Les variations notionnelles* on peut illustrer par la série synonymique de *craindre, redouter, appréhender, avoir peur*. Ces exemples pourraient être multiples. Dans le « Dictionnaire des synonymes » les auteurs fournissent des explications précises pour les synonymes de l'adjectif *terne* (= qui a perdu en partie sa couleur) ; *pâle* (qui se dit d'une couleur éteinte) ; *fade* (qui se dit d'une couleur sans éclat), *délavé* (= décoloré par les lavages) et *mat* (= *dépoli* : un plat en argent mat).

Nous avons établi qu'il y a réellement synonymie si les distinctions logiques parviennent à se neutraliser régulièrement dans la parole. Quant aux autres types de variations, leur présence dans l'énoncé ne détruit guère la synonymie.

*Les variations affectives.* Il existe plusieurs synonymes pour rendre la notion d'*enfant*. Le mot *enfant* est neutre, le mot *bambin* désigne un petit enfant avec une nuance de sympathie ou d'intérêt ; le mot *gosse* traduit la sympathie du locuteur, mais il comporte en même temps une nuance de supériorité et dédain ; quand on veut parler à un petit garçon sur un ton amical et un peu protecteur, on peut l'appeler *petit bonhomme* ; le mot *galopin* est employé généralement dans un sens péjoratif, quant à *garnement*, il est nettement dépréciatif.

À côté du terme neutre *tomber amoureux* on emploie *s'amouracher* (« se prendre d'amour », en mauvaise part) ; *se coiffer* – avec une nuance d'ironie, de moquerie ; *s'enticher* – qui exprime le mécontentement et l'étonnement de celui qui parle ; *s'enjuponner* – qui est plein de mépris et de raillerie et qui appartient au style vulgaire.

Afin de montrer son mépris, son aversion pour une personne avare, on emploie à côté du mot *avare* ses synonymes affectifs : *crasseux*, *grigou*, *grippe-sou*, *liardeur*, *harpagon*.

*Les variations stylistico-fonctionnelles.* Il a déjà été question des différentes couches lexicales dont se compose le vocabulaire d'une langue. Le choix des mots dépend dans chaque cas concret des circonstances, du caractère de l'énoncé. On ne se sert pas du même vocabulaire dans un livre scientifique, une lettre officielle ou intime, une conversation avec une personne âgée ou avec un enfant. Un diplomate n'utilise pas les vocables employés par « l'homme de la rue », la façon de parler d'un étudiant varie selon qu'il s'adresse à ses camarades ou à ses professeurs.

Les mots appartiennent à l'un ou l'autre style de la langue écrite ou parlée : ils peuvent être neutres, nobles, familiers ou vulgaires ; ils ont tantôt un emploi commun, tantôt un emploi terminologique.

Cette répartition stylistique du vocabulaire donne naissance aux synonymes stylistico-fonctionnels.

À côté de la tournure usuelle *au revoir* il existe une variante vulgaire à *la revoyure* ; le mot *tête* possède des synonymes argotiques tels que *bulle*, *caboche*, *cafetière*, etc. À côté de *ventre* on emploie ses synonymes populaires et familiers *bedaine*, *bidon*, à côté de *laisser*, *abandonner* – *plaquer*, *larguer* et *balancer*. Si l'on veut rendre plus brutale l'idée exprimée par *nous sommes perdus*, on peut avoir recours aux expressions vulgaires *nous sommes fichus* ou encore *nous sommes foutus*. L'équivalent argotique de *ne porter aucun intérêt à qch est n'en avoir rien à cirer*. Ainsi, les synonymes peuvent appartenir à des styles fonctionnels différents, tout en exprimant la même notion ces synonymes ont des caractéristiques socio-linguistiques distinctes.

Les variations d'emploi. Il y a des synonymes qui se distinguent avant tout leur environnement linguistique. L'emploi de ces mots avec d'autres est une question d'usage.

Les mots *travail*, *labeur* sont des synonymes dont les sens sont très proches (*labeur* indiquerait un travail plus pénible). Les cas sont fréquents où les deux synonymes s'emploient indifféremment dans le même environnement linguistique : *vivre de son travail*, *vivre de son labeur* ; *immense travail*, *immense labeur*, etc. Toutefois, les conditions d'emploi de ces mots ne sont pas toujours identiques : on dit *travaux publics* mais on ne peut pas dire *labeurs publics*, quoique ces travaux puissent être très pénibles ; l'usage n'admet pas une pareille combinaison. On dit *travaux forcés*, *travaux de sape*, mais *labeurs forcés*, *labeur de sape* sont

inadmissibles. Le mot *labeur* peut être appliqué pour désigner un travail scientifique, et cependant le substantif *labeur* ne s'emploie pas avec l'adjectif *scientifique* ; on dit *travail scientifique*, alors que *labeur scientifique* est condamné par l'usage.

Les mots *triomphe* et *victoire*, tout en étant des synonymes, peuvent se distinguer par leur emploi ; ainsi, dans l'expression *remporter une victoire* on ne peut pas remplacer le mot *victoire* par *triomphe*. Par contre, on peut avoir un air de *triomphe*, mais on ne peut pas avoir un air de *victoire* ; cependant, on dit indifféremment *air victorieux* et *air triomphant*.

L'étude des emplois des mots-synonymes avec d'autres mots est parmi les plus importantes et les plus difficiles.

Selon le caractère des variations, on distingue les synonymes *idéographiques* (*fécond* et *fertile*), *affectifs* (*gamin*, *galopin* et *garnement* par rapport à *garçon*), *stylistico-fonctionnels* (*caboché* et *tête*), les synonymes à *emploi différent* (*triomphe* et *victoire*).

Très souvent les distinctions des synonymes se situent sur des plans différents. Ainsi, la synonymie affective est étroitement liée à la synonymie fonctionnelle et idéographique. La valeur affective de tel ou tel mot dépend de son emploi fonctionnel et de son contenu notionnel. Par exemple : dans la série des synonymes exprimant la notion de *visage* – *figure*, *frimousse*, *minois*, *trogne*, *gueule*, *musfle*, etc., la nuance de *tendresse* renfermée dans les mots *frimousse*, *minois* s'explique par leur valeur idéographique, puisqu'ils ne peuvent s'appliquer qu'à la figure d'un enfant ou d'une très jeune fille ; *aversion* rendue par les mots *gueule*, *musfle*, etc. est due à ce que ces mots désignent au sens propre la « bouche » d'un animal ; ils ne deviennent des synonymes de *figure*, *visage* que dans les acceptions figurées, secondaires. D'autre part, la nuance affective d'un mot est parfois le résultat de son appartenance à une sphère d'emploi déterminée. Ainsi, les synonymes du mot amoureux – *chipé*, *mordu*, *pincé*, ont un caractère grossier, moqueur, dédaigneux, précisément à cause de leur origine populaire ou argotique.

Les synonymes partiels. Jusqu'ici, il s'agissait des vocables qui faisaient partie de la même série synonymique dans une de leurs significations. Mais il est aisé de s'apercevoir que les mots polysémiques sont membres de plusieurs séries synonymiques à la fois.

Ainsi, le mot *aigre* a plusieurs sens dont chacun possède des synonymes pour :

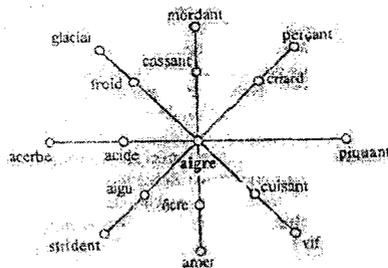
1) « qui a une acidité désagréable » les synonymes sont : *acide*, *acérbe*, *piquant* (*un goût aigre*, *un fruit aigre*) ;

2) « fort et désagréable » (en parlant d'un son, d'une voix) les synonymes sont : *aigu, criard, perçant, strident* (*sa petite voix aigre devint sifflante*) ;

3) en parlant de l'air, du vent les synonymes de *aigre* sont : *froid, glacial, glacé, cuisant, vif* ;

4) en parlant du ton, de l'humeur où *aigre* est le contraire de *aimable* les synonymes sont : *âcre, amer, cassant, mordant* (*paroles aigres, humeur aigre*).

On pourrait représenter ce système de rapports par un schéma graphique, ou les séries des synonymes s'entrecroiseraient au point représenté par le mot *aigre* :



Les mots *amer, perçant, aigu*, qui ont encore d'autres sens pourraient à leur tour être des centres d'autres entrecroisements.

Le mot *aigre*, grâce à sa polysémie, n'entre que partiellement dans les quatre séries indiquées, il est un synonyme partiel de chacune d'entre elles. Mais les autres membres des séries ne le sont aussi que dans des conditions particulières : ainsi, *cuisant* n'est le synonyme de *froid* que par rapport au temps, à la température de l'air ; dans les groupes de mots tels que *douleur cuisante, remords cuisants*, l'adjectif *cuisant* n'est aucunement un synonyme de *froid* ou *glacial* ; de même l'adjectif *cuisant* n'est plus un synonyme de *froid* ou de *glacial* dans leur sens figuré : *accueil froid, politesse glaciale*, etc. Les mots *froid* et *cuisant* deviennent des synonymes dans un emploi particulier, mais ils ne le sont pas dans d'autres cas. C'est ce qu'on appelle « synonymie partielle ».

La synonymie des mots à sens phraséologiquement lié offre un cas particulier de la synonymie partielle : parfois, un mot, formant avec un autre mot une combinaison stéréotypée, acquiert un sens qu'il n'a pas en dehors de cette combinaison : il peut avoir des synonymes qui ne le sont que par rapport à cette valeur phraséologique ; ainsi, *vif* ne peut signifier *froid* que lorsqu'il est associé au mot *air* ; les adjectifs *froid, glacial, cuisant* deviennent ses synonymes seulement quand *vif* est pris dans son

acception phraséologiquement liée. Il y a des cas où les différentes séries synonymiques ne s'entrecroisent point, mais passent insensiblement de l'une à l'autre grâce aux mots à valeur intermédiaire qui les réunissent. Par exemple : les synonymes *affliction, peine, chagrin, désolation, désespoir* (qui désignent les différentes manifestations de la tristesse) par l'intermédiaire de *angoisse* et de *détresse*, s'unissent à la série *égarement, désarroi, affolement, déroute*. Autrement dit, le mot *détresse* est un synonyme partiel de la série *affliction* et de la série *égarement*. La même série, par le truchement de *accablement, abattement*, vient s'unir à la série *consternation, stupeur, stupéfaction*, etc.

### Questions d'autocontrôle

1. Pourquoi la notion de *synonymie* est problématique ?
2. Donnez la définition des *paraphrases*.
3. Caractériser les différences entre les parasyonymes dans le plan syntaxique.
4. En quoi consiste la *synonymie contextuelle* ?
5. Quelle est la différence entre la *synonymie* et l'*hyponymie* du point de vue logique ?
6. Donnez les exemples des *variations notionnelles* des synonymes.
7. Qu'est-ce que c'est les *variations affectives* ?
8. Citez les exemples des synonymes affectifs.
9. De quoi dépend la valeur affective des mots ?
10. Donnez la définition de la *synonymie partielle*.

### TEST

1. La synonymie est la relation ... entre deux ou plusieurs unités lexicales dans la forme différente :
  - 1) de simultanéité ;
  - 2) d'équivalence ;
  - 3) d'opposition.
2. Les synonymes ont ... :
  - 1) des mêmes signifiants ;
  - 2) des signifiants différents ;
  - 3) des signifiés différents.
3. L'identité de sens est ... :
  - 1) une synonymie absolue ;
  - 2) une notion ;
  - 3) un leurre.

4. L'approche ... domine dans les études et les définitions de la synonymie :
- 1) parasynonymique ;
  - 2) sémasiologique ;
  - 3) onomasiologique.
5. Pour la synonymie est ... :
- 1) sélection sémantique ;
  - 2) implication bilatérale ;
  - 3) implication unilatérale.
6. Les mots peuvent être neutres, familiers ou ... :
- 1) affectifs ;
  - 2) notionnels ;
  - 3) vulgaires.
7. Trouvez le synonyme de l'emploi de ces mots « travaux forcés » :
- 1) travaux de sape ;
  - 2) labeurs de sape ;
  - 3) labeurs forcés.
8. Selon le caractère des variations on distingue les synonymes ... :
- 1) partiels ;
  - 2) absolus ;
  - 3) idéographiques.
9. La synonymie affective est étroitement liée à la synonymie idéographique et ... :
- 1) contextuelle ;
  - 2) de sens ;
  - 3) fonctionnelle.
10. Trouvez le synonyme d'un phraséologisme « le jus vert, le vert jus » :
- 1) les contes bleus ;
  - 2) le bonnet blanc, le blanc bonnet ;
  - 3) fin aux haricots.

## CONFÉRENCE N° 11

### Les relations d'opposition

- L'antonymie. Les types d'oppositions antonymiques.
- L'antonymie partielle.
- Les morphèmes antonymiques.

L'antonymie. Dans la tradition lexicographique, les antonymes sont définis comme des mots de sens contraire et comme tels, ils paraissent opposés aux synonymes. Cette vue permet certes de souligner l'analogie de fonctionnement des antonymes avec les synonymes ; synonymie partielle et antonymie partielle participent du même processus puisqu'un terme polysémique a, selon ses acceptions et ses emplois, des antonymes différents ; par exemple : pour l'adjectif *clair* – *trouble* (eau claire), *foncé* (couleur claire), *obscur* (idée claire). Mais cette définition de l'antonymie est trop vague. D'une part, l'antonymie implique une dimension de ressemblance entre les termes ; plus précisément, les sèmes antonymiques comportent toujours des sèmes communs : ainsi, *frère* et *sœur* partagent les sèmes /être humain/ /né des mêmes parents que la personne considérée/ et s'opposent par le sème /relatif au sexe/. La relation d'antonymie unit donc deux mots de même catégorie grammaticale ayant une partie de leur sémème en commun. D'autre part, la notion d'antonymie n'est pas unitaire. Elle recouvre, de fait, différents types d'oppositions, principalement binaires. Sur la base de critères logiques, on distingue généralement quatre types d'antonymes.

#### Les types d'opposition antonymique :

1. Le type d'antonymes le plus répandu repose sur *des oppositions graduelles, qualitatives ou quantitatives*, qui présupposent aussi un point neutre : les opposés s'éloignent également de ce point central ; l'absence de l'un n'implique pas l'existence de l'autre. Dans ces cas on est en présence d'une valeur négative opposée à une valeur positive de même intensité, et l'inverse :

*long – court      amour – haine*  
*froid – chaud     ami – ennemi*  
*grand – petit    défendre – attaquer*

Les antonymes de ce type peuvent être comparés à un objet et son reflet dans un miroir : la surface du miroir occupe une position intermédiaire, l'objet et son reflet en sont également éloignés en sens inverse.

On peut occuper ce point intermédiaire et n'être, par exemple, ni l'ami, ni l'ennemi de qn ; ni défendre, ni attaquer qn. L'absence de

l'amour n'est pas la haine tandis que, par exemple, l'absence de mouvement est l'immobilité, l'opposé de la guerre est la paix et vice versa.

Les contraires de ce type peuvent avoir des degrés d'intensité différents qui les éloignent du centre dans des directions opposées :

*minuscule* ← *petit* ← / → *grand* → *colossal*

*magnifique* ← *beau* ← / → *laid* → *horrible*

*ami* ← *partisan* ← / → *adversaire* → *ennemi*

*haine* ← *antipathie* ← / → *sympathie* → *amour*

*humilié* ← *humble* ← *modeste* ← / → *fier* → *hautain* → *arrogant*

*poltron* ← *lâche* ← *craintif* ← / → *brave* → *audacieux* → *intrépide*

L'antonymie apparaît parfois même dans les oppositions des mots signifiant des objets. Mais ces oppositions impliquent l'idée d'une qualité ou d'une quantité : de grandeur ou de petitesse, de force ou de faiblesse, de bon ou de mauvais.

Le mot *rosse* est le contraire du mot *coursier*, car il y a opposition d'un mauvais cheval et d'un bon cheval. Le mot *chaumière* (« logis misérable ») peut être considéré comme l'antonyme de *palais* (« logis somptueux »). Cette opposition apparaît nettement dans l'appel : *Paix aux chaumières, guerre aux palais !*

L'emploi antonymique des mots désignant des objets est surtout fréquent dans le style allégorique : les objets ou les animaux petits et faibles impliquent l'idée de faiblesse, les grands objets, de même que les grands animaux supposent la force (*le loup* et *l'agneau*, *la montagne* et *la souris*, *le roseau* et *le chêne*, etc.).

Conformément à la logique, ces cas ne représentent pas des contraires, leur statut d'antonymes est d'ordre psychologique et dû à la convention.

Les dénominations des notions sociales, des groupes antagonistes de la société humaine, qui s'opposent l'une à l'autre pendant des siècles, peuvent être perçues comme étant des antonymes : *riche* – *pauvre* ; *aristocrate* – *plébéien* ; *opresseur* – *opprimé*, etc. Ce domaine du lexique rend particulièrement évidente la fluidité de ce type d'antonymie : des vocables qui étaient jadis antonymes cessent de l'être ; d'autres, qui ne l'étaient jamais, le deviennent. Ainsi, à l'époque de la Révolution française le néologisme *sans-culotte* s'opposait à *aristocrate* ; pendant la guerre civile en Russie, les termes politiques *les blancs* et *les rouges* étaient des antonymes. À la suite des événements de la Deuxième Guerre mondiale en France les termes politiques *collaboration* et *résistance* sont devenus des antonymes.

Les changements historiques reflétés par l'antonymie peuvent être illustrés par le mot *bourgeois* : au Moyen Âge ce mot avait pour antonymes, d'une part, *manant*, *vilain*, *serf*, d'autre part, *féodal*, *seigneur* ; au XVII<sup>e</sup> siècle son antonyme était *gentilhomme*, au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> – *ouvrier*, *prolétaire*.

2. Un grand nombre d'antonymes sont liés à des notions spatiales. Ils désignent ce qui est dirigé en sens inverse, ce qui occupe les points opposés dans l'espace :

*la droite – la gauche*  
*le sud – le nord*  
*l'ouest – l'est*  
*à l'intérieur – à l'extérieur*  
*le haut – le bas*  
*au sommet de – au pied de*

Les nombreux mots qui indiquent le déplacement dans des directions opposées sont également des antonymes :

*entrer – sortir*  
*descendre – monter*  
*s'approcher – s'éloigner*  
*venir – partir*

Les antonymes de ce type se distinguent des précédents en ce que les deux opposés impliquent la notion d'un point intermédiaire immobile, qui est le centre du déplacement dans des directions contraires. Ces antonymes sont appelés *vectoriels*.

3. On considère comme antonymes les vocables qui expriment des notions excluant l'une l'autre, qui ne peuvent exister simultanément. L'existence de l'une rend impossible l'existence de l'autre ; ces antonymes sont appelés *complémentaires*.

Ils sont en relation de disjonction exclusive : la négation de l'un des mots entraîne l'assertion de l'autre, les deux mots ne peuvent être niés simultanément. Soit le couple de mots *vivant / mort*. La proposition *je n'est pas vivant* implique que *x est mort* ; la proposition *x est mort* implique que *x n'est pas vivant* ; *tout x* (à condition qu'il s'agisse d'un être animé) ne saurait être que *vivant* ou *mort* (à *demi mort*, c'est être *vivant*). *Mâle / femelle*, *présent / absent*, *ouvert / fermé*, *marié / célibataire* illustrent cette même relation. Par exemple :

*présence – absence*  
*guerre – paix*  
*mouvement – immobilité*  
*l'être – le néant*

4. *Antonymes converses ou réciproques.* La relation d'opposition dans ces couples de mots (*mari / femme, posséder / appartenir, donner / recevoir*) se révèle par une permutation des actants :

*Jean est le mari de Julie. Julie est la femme de Jean.*

*Mari et femme* entretiennent une relation converse, car la substitution de l'un par l'autre dans un énoncé contraint à inverser les arguments (*Jean, Julie*) pour que soit conservée la relation de paraphrase. Ce test de permutation (que l'on peut rapprocher de l'actif et du passif) permet de vérifier la réciprocité de la relation :

*Jean possède cette maison. Cette maison appartient à Jean.*

*Jean est le professeur de Marie. Marie est l'élève de Jean.*

Les antonymes converses se rencontrent dans le domaine des relations de parenté et d'échanges sociaux (*père / fils, médecin / malade, patron / employé*) et dans le domaine des relations temporelles et spatiales (*avant / après, devant / derrière*).

L'antonymie partielle. Tout comme les synonymes, les antonymes peuvent être partiels. Les mots polysémiques peuvent avoir des antonymes dans chacune de leurs acceptions.

Ainsi, le mot *bouillant* signifie : 1) « ce qui bout » ; 2) « actif, ardent, emporté ». La première acception a pour antonyme *froid, glacé*, la deuxième – *calme, pondéré*. Le mot *bouillant* est un antonyme partiel des adjectifs *froid* et *calme*.

*Bouleverser*, pris dans le sens de « mettre en désordre » a pour antonyme *arranger* : ce même mot pris dans son sens figuré (« troubler, confondre ») est l'antonyme de *calmer, apaiser*.

On pourrait citer également l'adjectif *bourgeois* : quand il s'agit de l'habit bourgeois, son antonyme est *militaire* ; quand il s'agit du goût bourgeois, son opposé sera *raffiné, artistique* ; le contraire d'un esprit *bourgeois* sera *noble*.

Les morphèmes antonymiques. Généralement, les antonymes ont des racines différentes. Mais il y en a qui sont formés à l'aide de préfixes et de suffixes qui communiquent au mot dérivé un sens contraire à celui de la racine. Ce sont, par exemple, les préfixés **dé-** (et ses variantes : **dés-**, **dis-**) ; **in-** (et ses variantes : **im-**, **ir-**, **il-**) et autres :

*tolérable – intolérable*

*raisonnable – irraisonnable*

*prudent – imprudent*

*plaisir – déplaisir*

*réel – irréel*

*accord – désaccord*

*limité – illimité, etc.*

Comme règle, la dérivation formative ne change rien à l'antonymie des racines :

*beau – beauté – embellir / laid – laideur – enlaidir*  
*entrer – entrée / sortir – sortie*

Toutefois, il arrive que la dérivation détruit l'antonymie : *droit* et *gauche* sont des antonymes, alors que *droiture* et *gaucherie* ne le sont pas ; *haut* et *bas* sont en rapports antonymiques, mais les substantifs dérivés *hauteur* et *bassesse* ne le sont pas. Dans ces cas les substantifs antonymiques sont fournis par le passage d'un mot d'une catégorie lexicogrammaticale dans une autre : *le haut* et *le bas*, *la droite* et *la gauche*.

### Questions d'autocontrôle

1. Quels types d'antonymes connaissez-vous ?
2. Donnez la définition de *l'antonymie partielle*.
3. Caractérissez les antonymes appelés vectoriels.
4. Citez les exemples de *l'antonymie partielle* ?
5. A quelle valeur oppose la valeur négative de même intensité ?
6. Comment les changements historiques influencent à *l'antonymie* ?
7. Nommez les antonymes qui sont liés à des notions spatiales et du déplacement ?
8. Donnez la définition des *antonymes complémentaires*.
9. Dans quels domaines se rencontrent les antonymes converses ?
10. Quels suffixes et préfixes reflètent *l'antonymie* ?

### TEST

1. Les sémèmes antonymiques comportent toujours ... :
  - 1) des termes communs ;
  - 2) des sèmes communs ;
  - 3) des lexèmes communs.
2. La notion d'antonymie recouvre de différents types d'oppositions, principalement... :
  - 1) vagues ;
  - 2) unitaires ;
  - 3) binaires.
3. Le type d'antonymes ... repose sur des oppositions graduelles, qualitatives ou quantitatives :
  - 1) le plus répandu ;
  - 2) moins répandu ;
  - 3) peu productif.

4. Les mots *frère* et *sœur* s'opposent par le sème ... :
  - 1) être humain ;
  - 2) relatif au sexe ;
  - 3) des mêmes parents.
5. Trouvez l'opposition du mot *chaumière* ... :
  - 1) la maison ;
  - 2) le logis misérable ;
  - 3) le palais.
6. Les antonymes sont définis comme des mots de sens contraire et comme tels, ils paraissent opposés aux ... :
  - 1) antonymes partiels ;
  - 2) synonymes ;
  - 3) homophones.
7. L'antonymie implique une dimension ... entre les termes :
  - 1) de coïncidence ;
  - 2) de ressemblance ;
  - 3) de différence.
8. La relation d'antonymie unit deux mots de ... catégorie grammaticale :
  - 1) homogène ;
  - 2) différente ;
  - 3) même.
9. L'emploi antonymique des mots désignant des objets est surtout dans le style ... :
  - 1) littéraire ;
  - 2) familier ;
  - 3) allégorique.
10. Les relations de parenté et d'échanges sociaux reflètent les antonymes .... :
  - 1) converses ;
  - 2) partiels ;
  - 3) absolus.

## CONFÉRENCE № 12

### L'homonymie

- Les généralités. Les principaux types d'homonymes.
- L'origine de l'homonymie.
- Les critères du dégroupement des entrées : critère syntaxique, critère sémantique et critère morphologique.

Généralités. On appelle *homonymes* les mots qui, ayant une même forme phonique, se distinguent par leur sens. Parfois, le sens établi à l'aide du contexte est le seul moyen de distinguer les homonymes. Par exemple :

*Les sœurs se ressemblaient comme deux gouttes d'eau.*

*L'attaque de goutte fut prolongée par les grands froids de l'hiver et dura plusieurs mois* (Stendhal).

D'autres fois, l'orthographe du mot ou différents indices grammaticaux nous permettent d'en définir la nature.

L'homonymie est un phénomène très répandu en français. Elle peut même embrasser tout un groupe de mots, ce qui constitue une des grandes difficultés qu'éprouvent les étrangers en entendant parler français (*deux – d'eux – d'œufs, camp – quand – qu'en, nom – non – n'ont, quel – qu'elle* etc.).

Nous nous bornerons ici à faire la description de l'homonymie des mots isolés.

Les homonymes sont des signes distincts en ceci que leur forme est identique et que leurs signifiés diffèrent. Les homophones ont même prononciation (identité du signifiant oral) : *car* (nom), *car* (conjonction), *quart*, *carre*. Les homographes ont même orthographe (identité du signifiant graphique) : *car* (nom) et *car* (conj.). Les homographes sont souvent homophones. Le terme d'homonyme s'applique généralement aux homophones qu'ils soient ou non homographes, les homographes non homophones n'étant pas considérés comme homonymes, par exemple : (*il*) *convient*, (ils) *convient*. On peut noter que *la paronymie*, en raison de la ressemblance phonique des éléments, est une *homophonie approximative* : *éminent / imminent, collision / collusion*.

Les principaux types d'homonymes. L'homonymie est absolue quand aucun indice de nature orthographique ou grammaticale ne spécifie les homonymes qui se distinguent uniquement par leur sens.

Les mots *goutte* – «кряпля» et *goutte* – «подагра» sont dès homonymes absolus, car ils se prononcent et s'écrivent pareillement et possèdent des catégories grammaticales identiques.

L'homonymie est *partielle* lorsqu'il y a quelques indices particuliers qui distinguent les homonymes, outre leur signification. Cela peut être le

genre grammatical du mot : *mousse* (f) – «мох», *mousse* (m) – «юнга» ; les homonymes peuvent s'écrire d'une manière différente : *mètre* (m) – «метер», *maître* (m) – «хазяїн», *mettre* (vt) – «класти» ; *voix* (f) – 1. «голос», 2. «стан» (грам.) et *voie* (f) – «шлях».

Il arrive que les homonymes se distinguent à la fois par leur genre et leur orthographe : *couloir* (m) – «коридор», «кулуари» et *couloire* (f) – «цідилко» ; *bal* (m) – «бал» et *balle* (f) – «м'яч».

Les homonymes qui s'écrivent identiquement sont des homographes. Il s'ensuit que tous les homonymes absolus sont en même temps homophones et homographes ; les homonymes partiels ne sont que des homophones.

Le caractère des relations existant entre les homonymes permet de les classer en quelques groupes :

1. *Les homonymes lexicaux*. On fait entrer dans ce groupe les homonymes qui coïncident quant à leur forme phonique et grammaticale. Cela signifie que : 1) ces mots comportent les mêmes sons (ce qui est indispensable afin que deux mots soient qualifiés d'homonymes) et 2) que ces mots appartiennent à la même partie du discours et possèdent les mêmes catégories grammaticales. Par exemple : les mots *chair* (f) et *chaire* (f) sont des homonymes lexicaux, étant donné que ce sont deux substantifs féminins ; au contraire, *bal* (m) et *balle* (f), dont le genre est différent, ne le sont pas, quoiqu'ils appartiennent à la même partie du discours. Autrement dit, le groupe des homonymes lexicaux embrasse les homonymes absolus et ceux des homonymes partiels qui ne se distinguent que par leur orthographe.

a) Homonymes lexicaux absolus :

<i>botte</i> (f) – сніп	<i>balle</i> (f) – м'яч	<i>avocat</i> (m) – адвокат
<i>botte</i> (f) – пік (arg)	<i>balle</i> (f) – куля	<i>avocat</i> (m) – авокадо
<i>botte</i> (f) – чобіт	<i>balle</i> (f) – тюк	<i>cousin</i> (m) – комар
<i>botte</i> (f) – випад у фехтуванні		<i>cousin</i> (m) – кузен

b) Homonymes lexicaux partiels :

<i>faim</i> (f) – голод	<i>pore</i> (m) – пора
<i>fin</i> (f) – кінець	<i>porc</i> (m) – свиня
<i>rain</i> (m) – хліб	<i>port</i> (m) – порт
<i>pin</i> (m) – сосна	

2. *Les homonymes grammaticaux*. Ce groupe embrasse les homonymes partiels qui se distinguent grammaticalement, autrement dit, ceux qui possèdent des catégories grammaticales différentes.

Une subdivision peut être faite dans ce groupe d'homonymes :

a) les homonymes grammaticaux appartenant à la même partie du discours<sup>o</sup> ; dans les contextes la différence grammaticale entre ces

homonymes se manifeste par l'accord (lorsqu'il s'agit d'un nom) ou par le régime (s'il s'agit d'un verbe). Tels sont les mots *bal* (m) et *balle* (f), *bout* (m) et *boue* (f), dont la forme phonique coïncide, mais qui se distinguent par le genre ; la différence de leur forme grammaticale apparaîtra nettement dans le contexte, car leur genre sera exprimé par les formes de l'accord : *on va à un bal*, *on est la reine du bal* ; *on joue à la balle*, *on a la balle belle* ; *on est assis au bas bout de la table*, *on a horreur de la boue épaisse de l'automne*, *on met la poêle à frire sur le poêle*, etc.

b) les homonymes grammaticaux appartenant aux différentes parties du discours ; la différence d'ordre grammatical entre ces homonymes est encore plus accusée puisqu'ils ne coïncident phoniquement que dans une de leurs formes. Par exemple : envisagés dans leur forme principale, le substantif *bond* (m) et l'adjectif *bon* sont des homonymes ; mais si l'adjectif est pris au féminin (*bonne*) l'homonymie disparaît. Seulement dans une de ses formes, précisément à l'infinitif, le verbe *boucher* (vt) est l'homonyme du substantif *boucher* (m) ; si ce même verbe est employé dans une autre forme, par exemple, à la première personne du pluriel – *bouchons*, il n'est plus l'homonyme du substantif *boucher* (m). L'adjectif *bon*, pris au masculin, n'est pas l'homonyme du substantif *bonne* (f) ; mais ce même adjectif, pris au féminin, devient un homonyme grammatical de ce substantif. Le verbe *boucher* (vt) n'est pas l'homonyme du substantif *bouchon* (m), mais une de ses formes (*bouchons*) devient son homonyme grammatical.

L'origine de l'homonymie. L'apparition des homonymes dans une langue est avant tout le résultat de différents phénomènes linguistiques qui s'opèrent dans la langue au cours de son développement. On pourrait indiquer quatre sources principales des homonymes en français :

1. L'homonymie peut être une conséquence du développement phonétique des mots qui primitivement avaient une forme différente. Dans un grand nombre de cas c'est précisément ce processus qui a donné naissance à des homonymes : *pain* (m) < lat. *panis* – *pin* (m) < lat. *pinus* – *peint* < lat. *pi(n)ctum* ; *foi* (f) < lat. *fides* – *fois* (f) < lat. *vices* – *foie* (m) < lat. *ficafum* ; *pore* (m) < lat. *porus* – *porc* (m) < lat. *porcus* – *port* (m) < lat. *portus*.

2. L'emprunt occupe aussi une certaine place dans la formation des homonymes. Il arrive qu'un mot emprunté à une langue étrangère ait la même forme phonique qu'un mot déjà existant dans la langue. Il est à noter que les mots étrangers, surtout empruntés à une langue de la même famille, s'adaptent assez facilement à la prononciation de la langue qui les emprunte.

Ainsi, le mot *botte* (f) – « coup porté avec le fleuret ou l'épée » est un mot d'origine italienne – « botta », qui a été emprunté au XVI<sup>e</sup> siècle et s'est adapté à la manière française de prononcer, tandis que *botte* (f) – « gerbe » est un ancien emprunt au néerlandais, assimilé déjà vers cette époque et qui signifiait jadis « touffe de lin ». Le substantif *fête* (f) est un mot français d'origine latine : son homonyme *faite* (m) – « конек кровли », « верхівка » remonte au francique. Dans la série des homonymes *bar* (m) – 1) вид окуня, 2) бар, кафе, 3) бар (единица атмосферного тиску), le premier est d'origine néerlandaise, le deuxième – un emprunt à l'anglais, le troisième – un terme international formé du grec *baros* – « pesanteur ».

À l'homonyme français *blouse* (f) – блуза, s'est joint un homonyme emprunté à l'anglo-américain *blues* (m) (« блюз » – повільний танець) désignant une forme musicale créée par les Noirs des États-Unis d'Amérique.

3. La dérivation est une autre source bien féconde de l'homonymie en français. Des exemples de nature diverse le confirment.

Parfois, le même suffixe s'unissant à des bases homonymes crée des homonymes de dérivation : le mot *boursier* (m) – біржовик est formé du mot *bourse* (f) – 1) біржа à l'aide du suffixe *-ièr* (le même que dans les mots *fermier*, *cordonnier*, *routier*, etc.) ; son homonyme *boursier* (m) – стипендіат est formé du mot *bourse* (f) – 2) стипендія à l'aide du même suffixe.

Il y a des cas où l'homonymie lexicale est une conséquence de l'adjonction au même radical de morphèmes-homonymes : le verbe *boucher* (vt) est constitué du radical *bouche-* et de la terminaison de l'infinitif du premier groupe *-er* ; le substantif *bouchée* (f) est formé de la même base et du suffixe *-ée* (*poignée*, *cuillerée*, *assiettée*) ; les deux morphèmes *-er* et *-ée* sont homonymes.

Un grand nombre d'homonymes est le résultat de la dérivation impropre. La dérivation impropre est un type de création lexicale par la transposition d'un mot d'une partie du discours dans une autre. Ainsi, le mot *coupe* (f) (du verbe *couper*) est un homonyme du substantif *coupe* (f) – чаши ; *lutte* (f) (du verbe *lutter*) devient un homonyme de *luth* (m) – лютня. Ajoutons encore les cas tels que *lever* (v) et le *lever* (du soleil) qui sont nombreux.

Un cas particulier de la transposition lexico-grammaticale est offert par les changements sémantiques qui, appuyés par les caractéristiques grammaticales, amènent à la formation d'un mot nouveau, d'un homonyme. Telles sont les formations qui sont le résultat d'un changement

de genre. Ainsi, les substantifs du genre féminin désignant quelque occupation donnent naissance à des substantifs du genre masculin désignant les personnes qui les exercent, tels sont : *garde* (f) et *garde* (m) ; *aide* (f) et *aide* (m) ; *radio* (f) et *radio* (m).

4. Il existe une source importante d'homonymie qui est dûe uniquement à un écart sémantique qui se produit dans un mot polysémique à l'origine. On assiste alors à l'apparition de mots différents à la suite de la rupture des liens sémantiques qui unissaient les sens du mot polysémique.

En effet, il arrive parfois qu'au cours du développement de la langue deux significations du même mot s'éloignent l'une de l'autre à tel point qu'on cesse d'en percevoir le lien primitif ; au lieu d'un mot à plusieurs sens on commence à voir deux mots différents, deux homonymes. Dans ces cas l'homonymie peut être considérée comme le dernier degré de la polysémie. La recherche des critères qui permettent la délimitation de la polysémie et de l'homonymie est un des problèmes importants qui intéresse particulièrement la lexicographie.

Afin qu'un mot polysémique donne naissance à deux mots différents des circonstances particulières sont nécessaires. Généralement, aussi éloignées que puissent être les significations d'un mot, les associations qui les unissent sont présentes à l'esprit : on saisit facilement les rapports qui existent entre les divers sens d'un mot. Par exemple : les deux sens du mot *argent* – 1) *срібло*, 2) *гроши*, restent liés entre eux quoiqu'ils désignent des objets différents ; de même, les significations du mot *chaîne* (*chaîne d'argent, chaîne de bicyclette, chaîne de montagnes, réaction en chaîne, travail à la chaîne*) ont assez d'indices communs pour que le mot conserve son intégrité. Mais la filiation d'idées qui maintient cette intégrité peut se rompre. Si dans cette chaîne d'acceptions un chaînon manque, on n'arrive plus à percevoir l'unité sémantique du mot ; la filiation étant rompue, le mot se disloque. Ainsi apparaissent les homonymes sémantiques. Un exemple devenu classique est offert par l'histoire des homonymes : *grève* (f) – 1) *пісчаний берег* et 2) *забастовка*.

De même, le mot *balle* (м'яч) s'est dédoublé au cours de son évolution sémantique en donnant des homonymes : 1) *м'яч* et 2) *куля*. Ce processus s'est produit graduellement : on a commencé à appeler *balles* les boulets de canon qui rappelaient une balle par leur forme sphérique. Ensuite, on a donné ce nom aux projectiles des armes à feu modernes, qui ne ressemblaient pas aux balles, mais qui étaient de même des projectiles ainsi que les boulets de canon. Cependant, on a cessé d'utiliser les boulets sphériques ; ce chaînon de l'histoire du mot a sombré dans l'oubli.

Actuellement, on ne voit pas clairement ce qu'il y a de commun entre le projectile d'un fusil et une balle à jouer. Le mot à deux sens a formé deux mots, deux homonymes.

#### Les critères du dégroupement des entrées :

*Le critère syntaxique.* Deux mots sont homonymes lorsque leur comportement distributionnel diffère et révèle une différence sémantique qu'illustre la commutation synonymique. Les linguistes et les lexicographes ont toujours tenu compte des constructions syntaxiques pour la sélection des acceptions des verbes et des adjectifs, mais ce critère n'avait guère servi à la distinction des homonymes.

On reprendra l'exemple type de l'adjectif *cher* proposé par le linguiste Jean Dubois, un des auteurs du DFC. Les deux homonymes *cher* s'opposent distributionnellement sur deux points :

– En position attribut : *cher* 1) « aimé » est obligatoirement accompagné d'une expansion (*cher à quelqu'un*), *cher* 2) « qui coûte cher » ne nécessite pas de complément :

*Cet ami m'est cher.*

*Ce livre m'est cher.*

*Les médecins sont chers.*

*Les livres sont chers.*

Si l'on tente de supprimer l'expansion, le sens de *cher* change :

*Ce livre m'est cher. Ce livre est cher.*

– En position épithète : *cher* 1) « aimé » tend à précéder le nom, *cher* 2) « qui coûte cher » est toujours placé après le nom :

*Ton cher ami est parti*

*Il ne quitte pas ses chères pantoufles.*

*Il achète des pantoufles chères.*

Aux deux homonymes *cher* ainsi distingués correspondent des synonymes distincts : *aimé, adoré* vs *coûteux, onéreux...*

*Le critère sémantique.* Dans le cas des unités homonymes, les sémèmes sont disjoints (absence de sèmes communs) ; dans le cas du mot polysémique, il y a intersection positive des sémèmes (présence de sèmes communs). L'adjectif *cher* (qui vient de *carus*) est considéré traditionnellement comme un mot polysémique mais la divergence sémantique entre les acceptions « aimé » et « qui coûte cher » est telle qu'elle justifie le dégroupement en deux entrées ; c'est le traitement lexicographique adopté dans le DFC et dans le Lexis qui, comme le DFC, pratique les dégroupements de mots à même étymon. Mais un locuteur donné pourra avoir le sentiment contraire et percevoir une relation entre

« aimé » et « coûteux » (liés par les sèmes /mesurable/, /intensité/). Le critère sémantique est fragile.

*Le critère morphologique.* Deux mots sont homonymes lorsqu'ils sont à la base de séries dérivationnelles différentes. Ce critère confirme, pour certains mots, le repérage des homonymes en soulignant la communauté sémantique entre la base et les dérivés :

*Cher 1) « aimé » > chéri, chérir.*

*Cher 2) « qui coûte beaucoup » > cherté, chérot.*

*Chèrement*, en raison de sa polysémie, se trouve dans les deux séries.

L'application simultanée de ces trois critères conduit au traitement homonymique de la polysémie.

Mais l'adjectif *cher* est un cas d'école. En réalité, les trois critères en faveur de l'homonymie ne sont pas toujours réunis ; ils jouent, en effet, à des niveaux différents. Le critère dérivationnel qui porte sur les relations morpho-sémantiques est aléatoire : d'une part, les mots sans dérivés ne sont pas concernés ; d'autre part, de nombreux sens ne sont pas en relations avec des dérivés ; enfin, le partage des dérivés selon ce traitement pose problème lorsque ce dérivé est lui-même polysémique (*chèrement*) car on aboutit, de fait, à des dérivés homonymes, ce qui tend à annuler le procédé. De leur côté, les critères syntaxiques n'ont pas la même efficacité dans les cas du verbe ou de l'adjectif et dans le cas des noms d'objet.

### Questions d'autocontrôle

1. Donnez la définition d'une homophonie approximative ?
2. Par quoi les homographes diffèrent des homophones ?
3. Quels critères ont les homonymes grammaticaux ?
4. Caractériser les quatre sources principales des homonymes en français ?
5. Quels principaux types d'homonymes connaissez-vous ?
6. Qu'est-ce que signifie la dérivation impropre ? Citez les exemples.
7. Quel moyen aide à distinguer les homonymes ? Citez les exemples.
8. Caractériser les homonymes grammaticaux appartenant aux différentes parties du discours.
9. Quelle place occupe les emprunts dans la formation des homonymes ?
10. Quelle est la différence entre les homonymes lexicaux absolus et les homonymes lexicaux partiels ?

## TEST

1. Les homonymes ont... :
  - 1) la même forme phonique ;
  - 2) la même forme graphique ;
  - 3) le même sens.
2. Les homophones ont ... :
  - 1) identité du signifiant graphique ;
  - 2) identité du signifiant écrit ;
  - 3) identité du signifiant oral.
3. Trouvez les homonymes absolus... :
  - 1) le mètre ;
  - 2) la goutte ;
  - 3) la mousse ;
  - 4) le mousse.
4. Trouvez les homonymes lexicaux absolus ... :
  - 1) la balle ;
  - 2) le port ;
  - 3) le porc.
  - 4) la balle.
5. Trouvez les homonymes lexicaux partiels ... :
  - 1) le pain ;
  - 2) le cousin ;
  - 3) le pin ;
  - 4) le cousin.
6. Le caractère des relations existant entre les homonymes permet de les classer en quelques groupes... :
  - 1) les homonymes grammaticaux ;
  - 2) les homophones-guétorographes ;
  - 3) les guétorophones-homographes.
7. L'homonymie est une conséquence du développement ... des mots qui primitivement avaient une forme différente:
  - 1) phonétique ;
  - 2) graphique ;
  - 3) identique.
8. Les critères du groupement des entrées ce sont ... :
  - 1) le critère syntaxique ;
  - 2) le critère graphique ;
  - 3) le critère lexical.

9. La dérivation de l'homonymie est une source ... en français :

- 1) productive ;
- 2) mal féconde ;
- 3) bien féconde.

10. L'homonyme cher s'oppose ... :

- 1) en position attribut ;
- 2) en position participe présent ;
- 3) en position adjectif.

**CONFÉRENCE N° 13**  
**La différenciation territoriale et sociale du lexique**  
**du français moderne**

- La langue nationale et les dialectes locaux : généralité.
- La formation de la langue nationale française et de ses dialectes locaux.
- L'état actuel de la langue nationale française.
- Les caractères essentiels du français régional de France.
- Les jargons sociaux.
- Les jargons ou argots professionnels.

La langue nationale et les dialectes locaux : généralité. La communauté de la langue est un trait inhérent à la nation. La langue n'est guère la création de quelque groupe social, mais le résultat des efforts de toute la société en entier. Même une société ne peut exister sans la communauté de la langue. Afin de communiquer entre eux, les membres d'une société formant nation doivent nécessairement avoir à leur disposition une langue générale. Donc, la communauté de la langue est un des indices essentiels de la nation.

La nation est une catégorie historique. Le processus de la société est en même temps le processus de l'organisation des hommes en nations. La formation des langues nationales, qui accompagne la constitution des nations, s'effectue à l'époque de l'apparition et de la consolidation du pays.

Tout comme la langue nationale le dialecte local est au service de toutes les couches d'un peuple habitant un territoire déterminé. Le dialecte local possède des traits particuliers quant au système grammatical, au vocabulaire et à la prononciation qui le distinguent de la langue nationale.

Le rôle des dialectes locaux est surtout considérable du fait que l'un d'entre eux peut élargir la sphère de son emploi et donner naissance à la langue commune de toute une nation, il peut se développer en une langue nationale.

La formation de la langue nationale française et de ses dialectes locaux. La formation de la nation et de la langue nationale remonte aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, précisément à l'époque de l'apparition de nombreuses villes dans le pays.

La langue nationale française s'est développée du dialecte de l'Ile-de-France. Le rôle prédominant du dialecte de l'Ile-de-France, du francien, date de la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Le francien, devenu le français, est proclamé langue d'État au XVI<sup>e</sup> siècle (avant le XVI<sup>e</sup> siècle c'était le latin qui était la langue d'État) ; c'est

précisément en 1539, par l'ordonnance éditée par François I<sup>er</sup> que le français devient la seule langue officielle obligatoire dans toutes les régions françaises. Dès lors le français est reconnu comme la langue de toute la nation.

Pourtant, le français n'a pas été d'un coup parlé par tous les habitants du pays. Le français en tant que langue nationale officielle s'est répandu graduellement au cours des siècles ultérieurs en évinçant peu à peu et non sans difficultés les dialectes et les patois locaux.

Les dialectes et les patois locaux étaient surtout nombreux à l'époque du féodalisme. La France de ce temps-là était partagée en domaines féodaux isolés vivant chacun de leur vie économique particulière où chaque fief constituait une unité sociale et économique isolée. Ce démembrement économique du pays avait pour résultat le morcellement de la langue. Chaque grand domaine féodal possédait son dialecte local sans compter les nombreux patois. Ces dialectes locaux, ou régionaux différaient par leur prononciation; leur vocabulaire, leur système grammatical. Ils possédaient leur écriture et leur littérature, ce qui les distinguait des patois qui étaient exclusivement parlés par la population des régions ou localités plus petites.

Les dialectes français étaient des rejetons du latin parlé en Gaule à la fin de l'Empire romain. Ils se laissaient répartir en trois groupes essentiels. Ces derniers s'esquissent dès le IX<sup>e</sup> siècle et apparaissent nettement au X<sup>e</sup> siècle : 1) la « langue d'oïl » répandue au Nord et à l'Ouest ; 2) la « langue d'oc » dans le Midi et sur le Plateau Central (d'après la manière d'exprimer l'affirmation : *oïl* – au Nord, *oc* – dans le Midi); 3) les dialectes franco-provençaux répandus dans les provinces situées aux confins de la Suisse. Les dialectes du Midi (de la langue d'oc) avaient subi plus profondément l'influence romane ; les dialectes du Nord (de la langue d'oïl) avaient conservé un plus grand nombre d'éléments gaulois et on y retrouvait les traces de l'influence germanique. Les dialectes franco-provençaux avaient un caractère double : ils possédaient le vocalisme de la langue d'oc, le consonantisme et la palatalisation de la langue d'oïl.

Chacun de ces grands groupes comptait plusieurs dialectes. Ainsi la langue d'oïl comprenait le dialecte de l'Île-de-France ou le francien, le picard, le normand, le wallon, le lorrain, le champenois, le bourguignon et quelques autres ; à la langue d'oc appartenaient les parlers provençaux, le languedocien, l'auvergnais, le limousin, le gascon. Les dialectes du Nord et ceux du Midi se distinguaient par certaines formes grammaticales. Les tendances analytiques étaient plus fortes dans les dialectes du Nord. Leur

système de déclinaison a été détruit plus tôt. La destruction de l'ancien système de conjugaison était accompagnée du développement et de l'augmentation en nombre des mots-outils. Au contraire, dans les dialectes méridionaux les terminaisons verbales se conservaient mieux.

En ce qui concerne le vocabulaire des dialectes, il faut noter qu'il présentait des particularités plus évidentes. Les dialectes possédaient un lexique abondant désignant un grand nombre d'objets concrets particuliers aux régions où ces dialectes étaient parlés.

Les dialectes étaient un obstacle sérieux à la propagation de la langue française nationale. Au XVI<sup>e</sup> siècle le français, exception faite, pour les habitants de l'Ile-de-France, n'est encore parlé que d'un petit nombre de gens ; il se répand exclusivement comme langue de la littérature et des chancelleries. C'est au XVII<sup>e</sup> siècle que le français pénètre dans l'usage des provinces de langue d'oïl, telles que la Normandie, la Champagne, la Bourgogne, la Basse-Loire qui étaient en contact étroit avec la capitale. Vers la même époque le Midi de la France ne connaissait guère encore le français. Le XVIII<sup>e</sup> siècle marque un tournant décisif dans la propagation de la langue de la capitale dans le pays. C'est surtout après l'avènement de la bourgeoisie au pouvoir à la suite de la Révolution de 1789 que commence l'élimination progressive des dialectes, voire des langues des minorités nationales suivie de la diffusion et de l'implantation du français sur tout le territoire de la France.

L'état actuel de la langue nationale française. Les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles sont marqués par les progrès considérables du français. Le développement rapide de l'économie, le service militaire obligatoire, la diffusion de l'instruction y ont largement contribué.

Le français contemporain n'a presque guère conservé de dialectes. Remarquons pourtant que certains d'entre eux n'ont pas totalement disparu. Tel est, par exemple, le wallon (au sud de la Belgique), le normand quoique fortement entamé se distingue encore par des traits particuliers.

Un mouvement est à signaler en faveur de la résurrection de certains parlers de la langue d'oc, du provençal ou de ce qu'on appelle aujourd'hui l'occitan. Toutefois, il est prévisible que, malgré les efforts de quelques enthousiastes, les dialectes, privés de toute base politique et économique sont voués au dépérissement. Selon le témoignage de A. Sauvageot « Il faut être allé de village en village, de mas en mas, en quête de parleurs du provençal ou du languedocien pour avoir compris que ces variétés de langue sont moribondes ».

Par contre, sur le territoire du pays le français national, en se propageant jusque dans les coins les plus éloignés du pays, porte l’empreinte des dialectes qu’il a évincés. Ce français, quelque peu modifié sous l’influence des dialectes locaux, est appelé « français régional ». Le français régional de France n’est rien autre que le français national qui s’est assimilé quelques particularités dialectales. Le français régional apparaît tout d’abord dans les centres urbains d’où il rayonne sur les campagnes environnantes en se substituant aux patois locaux parlés encore ça et là par les aborigènes. Donc, le français régional occupe une place intermédiaire entre le français de la capitale le patois.

Les caractères essentiels du français régional de France. En France le français régional a subi l’influence des parlers locaux qui se fait surtout sentir sur la prononciation.

La prononciation dans les régions du Nord de la France est à quelques détails près la même que celle des Parisiens. La prononciation des originaires du Midi s’en distingue profondément. Le langage y est plus mélodieux, il est caractérisé par un timbre plus élevé ; les voyelles nasales n’y existent pas ou bien elles sont prononcées d’une autre manière ; ainsi, par exemple, on fait entendre le *n* de *chanter* sous l’influence du mot local « *canta* ». Selon le témoignage de A. Doppagne la prononciation de *enfant* pourrait être représentée comme « âne faigne ».

Un autre trait de l’accent méridional est la présence des [ə] devenus muets dans le français de Paris, surtout en position finale.

La prononciation de *eu* comme [ø] dans les syllabes fermées (par exemple, *aveugle*) est caractéristique des Berrichons et des Lorrains.

La prononciation du français régional conserve parfois des traits archaïques ; ainsi, on prononce [ɔ] – bref et ouvert – dans *jaune*, *rose* dans le Midi de même qu’en Picardie ; l’ancienne prononciation des voyelles finales ouvertes, comme [ɔ] au lieu de [po] pour *pot* a survécu aux confins de la langue d’oïl, de la Charente aux Vosges. Cette diversité des prononciations régionales n’est plus un obstacle à la compréhension comme elle l’était dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Les distinctions grammaticales du français régional sont moins prononcées. Parmi les particularités les plus frappantes il faut mentionner l’emploi, dans les régions du Midi, du passé simple dans la conversation ; la conjugaison du verbe *être*, et certains autres, avec l’auxiliaire *être* aux temps composés (par exemple : *je suis été*, *je suis passé*) ; l’emploi des tournures comme *c’est le livre à Pierre* ; l’existence d’un plus grand nombre de verbes pronominaux, par exemple : *se manger un poulet*, *se penser* :

*Alors, en voyant ça... je me suis pensé : allons voir Numa* (A. Daudet).

Quant au vocabulaire du français régional, il comprend un certain nombre de vocables particuliers, parmi lesquels on rencontre des mots périmés, tombés en désuétude dans le français national littéraire. Tels sont les mots *courtil* (« jardin » et par métonymie « maisonnette de paysan ») en Bretagne, *souventes fois* (« souvent ») en Saintonge.

Le français régional, surtout dans le Midi, possède des mots ou des expressions de sa propre fabrication, par exemple : *avoir le tracassin* – « être turbulent, ne pas tenir en place », *millade* [mijad] – « bouillie de millet », *millas(se)* ou *milliasse* [mijas] – « divers gâteaux et pâtisseries à base de maïs », *journalade* – « terrain qu'on peut labourer en une journée » ; *bastide* – « ferme isolée, petite maison de campagne », *pietre d'assalier* – « pierre à sel pour le bétail », *lamparo* – « lampe pour attirer les poissons » – en Provence, *bambée* – « balade, virée » – en Savoie. On y trouve aussi des mots patois comme, par exemple, *kichenotte* – « capuchon de paysannes et de pêcheuses servant à les abriter du soleil » en Saintonge ou *jouquet* – « sorte de hutte » dans les Landes.

Parfois certains mots d'un emploi usuel dans la langue nationale ont dans le français régional un autre sens. Dans le Poitou, *quitter* s'emploie pour « laisser » ; dans l'Orléanais *guetter* a conservé le sens ancien de « garder, surveiller » ; en Normandie *espérer* peut prendre le sens d'« attendre » :

– *Eh ! là !... Jeannette. Eh ! là... Espérez un peu, ma mère ; faut que j'ramène la vache à l'étable... (A. France).*

On retrouve cette même signification dans le Midi.

Les mots *peler* et *plumer* sont employés dans certains dialectes, mais, selon le témoignage de P. Guiraud « ...ils assument des sens différents ; ...suivant la région ; *plumer* prend le sens de « arracher le poil » ou « ôter la peau », *peler* assumant alors le sens complémentaire ». Donc, ces dialectes disposent de ce couple de mots mais chacun l'emploie à sa façon.

L'action du français sur les parlers locaux. L'action du français sur les parlers locaux est surtout manifeste dans le vocabulaire. Toutes les innovations d'ordre social, économique, politique sont dénommées par des mots français. Les patois, essentiellement concrets, adoptent les termes abstraits français. Plus vivaces sont les vocables patois ayant trait à la vie rurale et domestique, aux parties du corps, aux conditions atmosphériques, aux coutumes locales. Ainsi, en Vendée on se sert encore de la *ningle* qui est une perche en frêne ou en sapin pour sauter par-dessus les fossés ou pour diriger la yole (« canot de compétition ») ; dans le Nord-Ouest *lampotte* sert à dénommer un coquillage appelé communément « patelle ».

Actuellement, les mots et les tours patois sont petit à petit éliminés du langage des jeunes qui voient en eux des vestiges d'un temps révolu.

L'emprise du français est moins forte sur le système grammatical et surtout sur la prononciation des patois.

L'influence des parlers locaux sur le français national. Les dialectes locaux en voie de disparition s'incorporaient à la langue nationale en l'enrichissant à leur tour d'un nombre considérable de mots et d'expressions reflétant la culture, les mœurs, les conditions économiques et géographiques des régions différentes. Parmi les dialectes qui ont enrichi au cours du temps le français national la première place revient à juste titre aux parlers provençaux. Le français a adopté au provençal des mots tels que : *asperge, brancard, cadenas, cadeau, cigale, amour, caserne, cap, cabas* (« panier plat en paille, en laine, etc. »), *tricoter, casserole, concombre, boutique, cabane, badaud, bagarre, charade, chavirer, charabia, escalier, escargot, fat, jaloux, pimpant, aigue-marine* (« émeraude vert de mer »). Certains ont conservé leur halo provençal, tels sont *bouillabaisse* (« mets provençal composé de poissons cuits dans de l'eau ou du vin blanc »), *ailloli* (« coulis d'ail pilé avec de l'huile d'olive »), *farandole, fêliche, mas, pétanque, mistral*.

Avant de devenir le français, le dialecte de l'Ile-de-France n'était parlé que par des ruraux terriens ignorant à peu près tout ce qui se rapportait à la mer. Les termes de marine furent plus tard pris par le français au normand, puis au provençal : *crevette, galet, homard, salicoque, pieuvre* sont venus du normand ; *daurade, rascasse, sole* (noms de poissons) – du provençal. Il faut ajouter que beaucoup de mots d'origine noroise (vieux Scandinave) ont été introduits dans le français par l'intermédiaire du normand, tels sont : *bâbord, bateau, bord, cingler, hauban, hisser, vague*.

Les parlers de la Savoie et de la Suisse française ont introduit dans le français des termes ayant trait aux montagnes : *chalet, moraine, avalanche, glacier, chamois, alpage* (« pâturage d'altitude »), *replat* (« plateau en saillie au flanc d'une montagne »), *varappe* (« escalade de rocher »), *luge* (« petit traîneau à main »), *piolet* (« bâton de montagne ferré à un bout et muni d'une petite pioche ») ; des mots désignant les fabrications locales : *gruyère, tomme* (sortes de fromage).

Beaucoup de termes se rapportant à l'industrie minière ont été pris aux dialectes picardo-wallons, tels sont : *houille, grisou, coron, faille, benne ; rescapé*, forme wallonne de *réchappé*, a été introduit dans le français commun pour désigner celui qui est resté sauf après la terrible catastrophe de mine de Courrières (Pas-de-Calais) de 1906 et a pris par la suite le sens plus général de « qui est sorti sain et sauf d'un danger ».

Les français régionaux en dehors de la France. On parle aussi de français régionaux lorsqu'il s'agit de la langue française en usage en dehors des frontières de la France. Au-delà de l'hexagone les français régionaux à rayon d'action le plus étendu sont ceux de la Belgique, de la Suisse romande et du Canada.

Les divergences au sein du français en usage dans ces pays sont avant tout d'ordre lexical. Ce sont parfois des dénominations de réalités locales, comme, par exemple, les canadismes *ouaouaron* (m) – « grenouille géante de l'Amérique du Nord », *doré* (m) – « poisson d'eau douce estimé en cuisine » ou les belgicisms *escavêche* (f) – « préparation de poisson ou d'anguille », *craquelin* – « variété de pain au lait et au sucre », *caraque* – « une variété de chocolat », *cassette* – « spécialité de fromage de la région de Namur » ; *débarbouillette* est un autre canadisme qui correspond en français à « gant de toilette ». Plus souvent ce sont des équivalents de vocables du français central. Ainsi, en Belgique on dit *amitieux* pour « affectueux » en parlant d'une personne, *avant-midi* (m) pour « matinée », *fricadelle* (f) pour « boulette de viande hachée ». En Suisse *clairance* (f) et *moindre* (*tout-*) sont des synonymes autochtones de « lumière, clarté » et de « affaibli ; fatigué ». *Septante*, *octante*, *nonante* sont à la fois des belgicisms et des helvécismes employés pour « soixante-dix », « quatre-vingts » et « quatre-vingt-dix ». Des mots du français central peuvent recevoir des sens particuliers. Un cas curieux à l'oreille d'un français est – présenté par l'adjectif *cru* qui, tant en Suisse qu'en Belgique, signifie « froid et humide » (*il fait cru aujourd'hui*).

Il faut signaler que certains vocables n'ont pas exactement la même valeur sémantique en France et dans les autres pays francophones. Il en est ainsi de *déjeuner*, *coussin* ou *odeur* qui sont employés respectivement pour « petit déjeuner », « oreiller » et « parfum » dans le français belge.

Il est remarquable que les régionalismes « extrahexagonaux » désignent souvent des choses pour lesquelles le français central n'a pas trouvé de dénomination univérale. Tels sont, entre autres, les canadismes : *poudrerie* – « neige sèche et fine que le vent soulève en tourbillons », *avionnerie* – « usine d'aviation », ou bien les belgicisms : *ramassette* – « pelle à balayures », *légumier* (*-ère*) – « marchand(e) de légumes ».

En ce qui concerne l'origine des régionalismes, elle se rattache à la situation géographique, à l'histoire culturelle et linguistique du pays francophone. Les substrats (idiomes en usage avant le français) peuvent être très divers. Pour le français de la Suisse romande et de la Wallonie on

retrouve les substrats celtique, latin, dialectal français. Ceci explique, en particulier, le maintien de vocables devenus des archaïsmes dans le français hors de France : par exemple, *entièreté* – « totalité, intégralité » est courant en Belgique, mais oublié par les Français depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Le français du Canada a pour substrat les parlers indiens de l'Amérique du Nord.

Ces français régionaux subissent aussi l'influence des langues voisines (les adstrats). Ce fait est surtout manifeste dans la variante canadienne du français qui se soustrait difficilement à l'emprise de l'anglais d'Amérique.

Aux vocables hérités des idiomes préfrançais viennent s'ajouter des créations indigènes (*fricadelle, clairance* et d'autres) dues à l'autonomie relative de l'évolution des français en dehors de France.

Les distinctions des « cousins » du français central portent aussi sur la prononciation. Ainsi on reconnaît un Liégeois à sa façon de faire durer les [i] et les [y] (*timide, pigeon, flûte*) et un Québécois à la prononciation des t et d comme [ts] et [dʒ] devant les voyelles.

Quant à la structure grammaticale, elle présente le moins de variations.

Les jargons sociaux. Généralités. La langue est appelée à satisfaire les besoins du peuple en entier, elle sert pareillement toutes les couches sociales. Cependant, la présence au sein de la société de classes et de groupes sociaux différents se fait infailliblement ressentir sur la langue, particulièrement sur son vocabulaire. L'existence des divers jargons sociaux en est un témoignage manifeste.

Les dialectes sociaux (ou jargons) se distinguent profondément des dialectes locaux.

À l'encontre des dialectes locaux qui sont parlés par des représentants de couches sociales différentes, les jargons ont une sphère d'application étroite ; parmi, les membres d'un groupe social déterminé.

Contrairement aux dialectes locaux, les dialectes sociaux ou jargons n'ont guère leur propre système grammatical et phonétique ; ils le possèdent en commun à côté d'une partie du vocabulaire avec la langue nationale. Donc, les jargons sociaux sont dépourvus de toute indépendance linguistique, ils ne sont rien autres que des rejets de la langue nationale du peuple tout entier.

C'est pourquoi les jargons sociaux ne peuvent guère devenir des langues indépendantes, ils ne peuvent servir de base à la création de langues nationales.

Les jargons ou argots professionnels. Des argots de classe, il faut distinguer les jargons ou les argots professionnels. Les argots

professionnels sont des langages spéciaux servant des groupes d'individus pratiquant quelque métier ou profession. De même que les argots de classe les jargons professionnels ne possèdent en propre qu'une partie du lexique ; quant au système grammatical et la prononciation, ils sont ceux de la langue commune. Les argots professionnels comprennent des mots et des expressions destinés généralement à suppléer les mots de la langue commune usités par les représentants de professions et de métiers différents. Ces mots et expressions sont souvent caractérisés par une nuance émotionnelle, affective.

Les ouvriers possèdent dans chaque corps de métier un argot spécial. Il en est de même pour le théâtre et le cinéma, les écoles et autres corporations de gens réunis d'après leurs occupations. Les soldats parlent argot dans la caserne comme les marins sur le navire.

Signalons à titre d'illustration quelques vocables d'origine argotique figurant dans les dictionnaires de type général. Tels sont de l'argot des écoles : *boîte* – « école », *boîte à bachot*, *bahut* – « lycée » ; *piocher*, *chiader*, *potasser* – « travailler avec assiduité » ; *diff* – « difficile » ; *prof* – « professeur » ; *math élém* – « mathématiques élémentaires » ; *colle* – « exercice d'interrogation préparatoire aux examens » et « question difficile », *pion* – « répétiteur », *archicube* – « ancien élève de l'École normale supérieure » ; *énarque* – « ancien élève de l'École nationale d'administration (considéré comme détenteur du pouvoir) » ; *sorbonnard* – « étudiant en Sorbonne ».

Dans l'armée, qui a son argot très étendu, ont pris naissance : *barda* – « équipement complet du soldat » ; *rab(iot)* – « ration en supplément » ; *perm(e)* – « congé accordé à un militaire, permission » ; *colon* – « colonel », *capiston* – « capitaine » ; *juteux* – « adjudant » ; *flingot* – « fusil » ; *marmite* – « obus » ; *marmitage* – « bombardement » ; *pagnoter*, *roupiller* – « dormir » ; *baroud* – « combat » ; *taule* – « prison militaire » et beaucoup d'autres. Certains, en passant dans l'usage courant, ont acquis des sens supplémentaires ou bien ont élargi leur emploi. Ainsi, *godillot* en plus de « chaussures militaires » s'emploie aussi pour nommer « un inconditionnel, un fidèle qui marche sans discuter » ; *pinard* à partir de « boisson préférée des soldats » s'est largement répandu dans le langage courant où il désigne le vin rouge ordinaire.

Les jargons de classe, les jargons ou argots professionnels de même que l'argot des déclassés sont autant de ramifications la langue nationale commune.

Il ne faut pas confondre avec les jargons et les argots, les diverses terminologies et les différents vocabulaires professionnels qui enrichissent

la langue nationale de termes spéciaux exprimant des concepts nouveaux.  
Tels sont :

- les termes de médecine : *pasteurisation, auscultation, vaccination, insufflation, capillarité, thérapie, diphtérie, albinisme, rhumatisme, rhinologue, sphygmomanomètre, scannographie, etc.* ;
- les termes de physique : *volt, ampère, irisation, polarisation* ;
- les termes de chimie : *néon, brome, iode, condenser, carbone* ;
- les termes techniques : *électrification, aciération, canalisation, déraillement, fusionnement, dérouillement* et une multitude d'autres termes.

### Questions d'autocontrôle

1. Que doit avoir chaque nation à sa disposition ?
2. À quelle catégorie appartient la nation ?
3. Quand s'effectue la formation des langues nationales ?
4. Quel dialecte se forme la langue nationale française ?
5. Quand le français devient la seule langue officielle obligatoire en France ?
6. Avec quoi sont liés les progrès au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles ?
7. Quels traits archaïques a conservé la prononciation du français régional ?
8. Qu'est-ce que c'est les jargons sociaux ?
9. Les jargons sociaux peuvent-ils devenir des langues indépendantes et créer des langues nationales ?
10. Donnez la définition aux argots professionnels.

### TEST

1. La langue est ... :
  - 1) la création de quelque groupe social ;
  - 2) la richesse du peuple ;
  - 3) le résultat des efforts de toute la société.
2. Le dialecte local possède des traits particuliers quant ... :
  - 1) au système morphologique ;
  - 2) au système de la langue nationale ;
  - 3) au système orthoépique.
3. Avec quoi est liée la formation de la nation et de la langue nationale aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles :
  - 1) l'apparition de nombreuses villes ;
  - 2) leurs droits civils ;
  - 3) les traits particuliers de la langue nationale.

4. D'où vient la langue nationale française ... ?
  - 1) de Paris ;
  - 2) du dialecte de l'Ile-de-France ;
  - 3) de la région parisienne.
5. Le francien, devenu le français, est proclamé langue d'État :
  - 1) au XIV<sup>e</sup> siècle ;
  - 2) en 1439 ;
  - 3) au XVI<sup>e</sup> siècle.
6. Le français régional a subi l'influence des parlers locaux ... :
  - 1) des Parisiens ;
  - 2) du Nord de la France ;
  - 3) sur la prononciation.
7. Le français régional dans le Midi possède des mots ou des expressions ... :
  - 1) de sa prononciation ;
  - 2) de sa propre fabrication ;
  - 3) de son vocabulaire.
8. L'action du français sur les patois est surtout manifestée ... :
  - 1) sur la grammaire ;
  - 2) sur la prononciation ;
  - 3) dans le vocabulaire.
9. Les dialectes sociaux ont une sphère d'application ... :
  - 1) de couches sociales différentes ;
  - 2) étroite ;
  - 3) très répandue.
10. Les argots professionnels ont ... :
  - 1) la langue commune ;
  - 2) la langue différente ;
  - 3) son système grammatical et phonétique.

## GLOSSAIRE

**Abréviation** Toute représentation d'une unité ou d'une suite d'unités par une partie de cette unité ou de cette suite d'unités est une abréviation. On distingue : a) l'*abréviation du syntagme*, par laquelle certaines déterminations sont omises dans certains contextes ; b) l'*abréviation du mot (simple, dérivé ou composé)*, qui consiste à en supprimer une partie. L'abréviation est alors la troncation d'un mot. C'est un procédé très fréquent dans la langue populaire : l'*automobile omnibus* est devenue l'*autobus*, puis *autobus* est devenu *bus* par suppression de la partie initiale (aphérèse) ; *télévision* est devenu *télé* par suppression de la partie finale (apocope). L'abréviation peut être la réduction du mot entier à quelques lettres seulement de ce mot : on réduit *page* à l'abréviation *p.* et *pages* à *pp.* Voir p. 32

**Absolu** On dit d'un *adjectif* qu'il est absolu ou qu'il a le *sens absolu* quand, au sens propre, il n'est pas en principe susceptible de degrés de comparaison. Ainsi, *géographique* ne peut pas avoir de comparatif ou de superlatif. On emploie aussi absolu après superlatif pour désigner les constructions comme il est très grand, qui excluent toute comparaison. On appelle *temps absolus* l'ensemble des formes verbales du français exprimant le temps par rapport au moment de l'énoncé (présent, imparfait, futur, etc.) ; par opposition, les *temps relatifs* expriment l'aspect accompli par rapport aux temps absolus. Voir p. 87

**Abstrait** *Nom abstrait*, syn., en grammaire, de nom non-concret. En grammaire générative, on dit d'un verbe qu'il est *abstrait* quand il est théoriquement impliqué par les transformations de nominalisation ou d'adjectivisation, mais qu'il ne reçoit pas une réalisation morphophonologique. Ainsi, le nom *ingénieur* indique une nominalisation à partir du verbe théorique *ingéni-*, comme *ajusteur* est dérivé de *ajuster* ; l'adjectif *audible* implique une dérivation adjectivale à partir d'un verbe théorique, de racine *aud(i)-*. On dit de même qu'un nom est abstrait quand on doit supposer un radical non réalisé pour rendre compte d'un mot dérivé ; ainsi le collectif *marmaille* (sur le modèle de *valetaille*) implique un nom abstrait de type *marm-*. Voir p. 64

**Accent** L'accent est un phénomène prosodique de mise en relief d'une syllabe, parfois plusieurs, dans une unité (morphème, mot, syntagme). Il est donc classé parmi les prosodèmes, ou éléments suprasegmentaux, au même titre que la quantité ou la pause. Par sa nature, l'accent correspond à une augmentation physique de *longueur*, d'*intensité* et éventuellement de

*hauteur*. Certaines langues privilégient ce dernier paramètre, comme les langues d'Extrême-Orient, le suédois, ou le grec ancien et le latin classique : on parle alors de *ton*. La tradition grammaticale a conservé ce terme dans les appellations qui définissent la place de la syllabe accentuée dans les langues à accent d'énergie : accentuation oxytonique, paroxytonique, proparoxytonique. Voir p. 119

**Accompli** L'accompli est une forme de l'aspect indiquant, par rapport au sujet de l'énonciation (« je [dis que] »), le résultat d'une action faite antérieurement. *Pierre a mangé, Pierre avait mangé, Pierre aura mangé* sont, respectivement, un accompli présent, un accompli passé et un accompli futur. L'accompli est exprimé en français par les formes verbales dites « composées » avec auxiliaire *avoir*. On utilise dans le même sens les termes de perfectif et de parfait. Voir p. 38

**Acronyme** Sigle prononcé comme un mot ordinaire ; ainsi C.A.P.E.S. est prononcé [kapes], O.N.U. est prononcé [ɔny], par opposition au sigle épilé (S.N.C.F.). Les acronymes s'intègrent mieux et permettent mieux la dérivation : il faut modifier le sigle non syllabaire C.F.D.T. pour dériver *cévétiste*, où le F disparaît, alors que C.A.P.E.S. donne aisément *capésien*. Un autre caractère fréquemment recherché par les concepteurs de sigles acronymes, c'est le jeu homonymique sur un lexème préexistant : on trouve ce jeu dans *ECU (European Currency Unit)* et dans ERASMUS, ESPRIT, etc. Voir p. 32

**Adoucissement** On donne le nom d'*adoucissement* à un phénomène d'évolution historique ou d'alternance synchronique, appelé aussi *affaiblissement* ou *lénition*, par lequel, dans certaines langues et dans une position donnée (en général à l'intervocalique), les consonnes sont réalisées avec un degré mineur de fermeture sous l'influence des voyelles : les fricatives non-voisées sont réalisées comme des voisées, les occlusives non-voisées comme des occlusives ou des fricatives voisées, les occlusives voisées ou les fricatives voisées comme des spirantes, les géminées comme des consonnes simples, etc. L'adoucissement d'une consonne peut aller jusqu'à sa disparition. Voir p. 82

**Adstrat** On donne le nom d'*adstrat* à la langue ou au dialecte parlé dans une région voisine du pays où l'on parle la langue prise comme référence; *l'adstrat* peut influencer cette dernière de diverses manières. L'anglais est un adstrat du français (et réciproquement). Il est à noter que, de nos jours, en raison du développement des moyens de communication, la notion d'*adstrat* n'implique pas nécessairement la contiguïté

géographique, mais aussi une contiguïté politique, culturelle et économique de pays parfois éloignés. Voirp. 123

**Affixal** On appelle *transformation affixale*, dans la première étape de la grammaire générative, la transformation qui fait permuter les symboles Af. (affixe) et v (verbal) dans la suite Af + v → v + Af. Les constituants de l'auxiliaire Tps (temps), Inf (infinitif), PP (participe passé) sont des affixes ; les verbes et la copule *être* sont des verbaux. Ainsi dans la phrase de structure profonde : *L'enfant + Pas + dormir*, où Pas (passé) est un affixe représenté par *ait*, la transformation affixale fait permuter Pas et *dorm(ir)*, ce qui donne la phrase de structure de surface : *L'enfant + dorm(ir) + Pas*. La combinaison *dorm(ir)* et *ait* donne *dormait*. Voir p. 34

**Affixation** L'affixation consiste à créer des mots nouveaux par l'adjonction d'affixes à un radical. Voirp. 27

**Affixe** L'*affixe* est un morphème non autonome adjoint au radical d'un mot pour en indiquer la fonction syntaxique (morphème casuel), pour en changer la catégorie (morphème entrant dans les nominalisations, les adjectivisations, etc.) ou en modifier le sens (morphème exprimant dans les verbes le factitif, l'inchoatif, etc.). Les affixes constituent une classe où l'on distingue, selon la place qu'ils occupent par rapport au radical, *les suffixes*, qui sont placés après le radical (en français *-ment* dans *vivement*), *les préfixes*, qui sont placés avant le radical (en français, *re-* dans *refaire*), et *les infixes*, qui sont insérés dans le radical (en latin *n* dans *jungo*, donc le radical est *jug*). Voir p. 26

**Alternance** On appelle *alternance* la variation subie par un phonème ou un groupe de phonèmes dans un système morphologique donné. On distingue *l'alternance combinatoire*, dépendant du contexte, et *l'alternance indépendante* du contexte. On distingue alors *l'alternance vocalique*, ou *apophonie*, qui affecte le vocalisme des éléments constitutifs au cours de la flexion (latin: *facio / feci*) ou entre mots simples et mots composés ou dérivés (latin: *facio/efficio*); l'alternance peut avoir la forme voyelle / zéro (grec: *leipô / elipon*). Les différentes formes sont appelées des degrés: ainsi, pour le verbe grec signifiant « *laisser* », il y a alternance entre un degré plein *leipein* (infinitif présent) et un degré zéro *elipon* (aoriste) ; de même, en latin, entre *esse* (inf.) et *sum* (ind. prés.). *L'alternance consonantique* est représentée par la mutation consonantique du germanique primitif: les occlusives sonores de l'indo-européen deviennent des sourdes, les occlusives sourdes deviennent des spirantes sonores et les occlusives sonores aspirées deviennent des spirantes sonores. Voir p. 61

**Anthroponyme** On appelle *anthroponyme* le nom désignant une personne dans une communauté déterminée : nom de famille, prénom, surnom. La dénomination des personnes, régie autrefois par l'usage, est réglementée aujourd'hui par l'état civil. Le système français actuel, qui date du premier Empire, juxtapose un nom de famille précédé d'un ou de plusieurs prénoms. Au Moyen Âge, le nom principal de l'individu était le prénom qu'il recevait lors de son baptême ; ensuite, il pouvait avoir, au cours de sa vie, un ou plusieurs surnoms. Les anthroponymes actuels (à part certains introduits récemment par des phénomènes d'immigration) viennent donc de prénoms et de surnoms. Leur origine peut être celtique, par l'intermédiaire de noms de lieux (*Bourbon*), latine (*Marc*, *Emile*), germanique (noms terminés par *-aud* [*Arnaud*], *-bert* [*Flaubert*], *-ard* [*Gérard*], *-mon* [*Simon*], etc.). Voir p. 9

**Base** Dans une première étape de la grammaire générative, la *base* définit les structures profondes de la langue. Elle est constituée de deux parties : *a*) la composante catégorielle ou syntagmatique, système de règles qui définit les suites permises de symboles catégoriels et, à l'intérieur de ces suites, les relations grammaticales entre les symboles catégoriels (c'est-à-dire les symboles représentant des catégories); *b*) le lexique, liste de morphèmes dont chacun est affecté de traits qui en définissent les propriétés phonologiques, syntaxiques et sémantiques : ainsi, *mère* est défini par les traits : nom, nom commun, féminin, animé, humain, etc. Voir p. 26

**Calque** On dit qu'il y a *calque linguistique* quand, pour dénommer une notion ou un objet nouveaux, une langue A (le français, par exemple) traduit un mot, simple ou composé, appartenant à une langue B (allemand ou anglais, par exemple) en un mot simple existant déjà dans la langue ou en un terme formé de mots existant aussi dans la langue. Le calque se distingue de l'emprunt proprement dit, où le terme étranger est intégré tel quel à la langue qui l'emprunte. Quand il s'agit d'un mot simple, le calque se manifeste par l'addition, au sens courant du terme, d'un « sens » emprunté à la langue B ; ainsi, le mot réaliser, dont le sens est « rendre réel, effectif », a pris aussi celui de « comprendre » (*Il a réalisé la situation*) par calque de l'anglais *to realize*. Quand il s'agit d'un mot composé, la langue A conserve souvent l'ordre des éléments de la langue B, même lorsque cet ordre est contraire à celui que l'on observe ailleurs dans l'usage de la langue ; ainsi, *gratte-ciel* est formé des mots français *gratte* et *ciel*, mais c'est un calque de l'anglo-américain *sky-scraeper*, dont il a modifié l'ordre pour se conformer à la syntaxe du français . Voir p. 58

**Catégorie (classe) grammaticale** Quelle que soit sa fonction dans la phrase, un mot appartient toujours à la même classe grammaticale. Il existe neuf classes grammaticales: cinq classes de mots variables: les noms, les pronoms, les verbes, les adjectifs qualificatifs, les déterminants; quatre classes de mots invariables: les adverbes, les prépositions, les conjonctions, les interjections. Voir p. 5

**Champ** Déterminer un *champ*, en linguistique, c'est chercher à dégager la structure d'un domaine donné ou en proposer une structuration. La lexicologie cherche à définir des champs linguistiques. Le terme reste ambigu, puisqu'on pourra envisager le champ sémantique d'un mot, le champ lexical d'une famille de mots ou le champ lexical d'une réalité extérieure à la langue. Par exemple, on pourra tenter d'établir le champ sémantique du mot *père*, le champ lexical des mots *père, mère, frère, sœur*, le champ lexical de la *parenté*. Voir p. 60

**Classification** La *classification* est une opération linguistique qui consiste à répartir les unités linguistiques dans des classes ou des catégories qui ont les mêmes propriétés distributionnelles, sémantiques, etc. : on obtient des *classes* de morphèmes. On classe les langues en leur assignant une paranté plus ou moins grande fondée sur une communauté d'origine plus ou moins ancienne des points de ressemblance plus ou moins nombreux : c'est une *classification génétique* ou *historique* qui permet d'établir des familles de langues. On les classe aussi selon des listes de critères linguistiques préétablis (syntaxiques, morphologiques), sans se préoccuper d'autres ressemblances ni d'une possible communauté d'origine : on a alors une *classification typologique*, ou *typologie*. Voir p. 12

**Co-hyponyme 1.** Les *co-hyponymes* d'un terme A sont les unités lexicales dont le signifié est inclus dans celui de A, qui est dit superordonné. Soit la série *chaise, pouf, tabouret, fauteuil, banquette*, on dira que ces mots (et d'autres) sont cohyponymes entre eux et hyponymes de *siège*. Pour être cohyponymes, les unités, dans la hiérarchie des inclusions successives, doivent être de même niveau (ne doivent pas entretenir des rapports d'inclusion). *Tulipe, rose, œillet*, etc., sont cohyponymes entre eux et hyponymes du superordonné *fleur*. En revanche, *tulipe noire* ou *œillet de Nice* sont hyponymes, respectivement *tulipe noire* de *tulipe*, *œillet de Nice* de *œillet*, mais non cohyponymes. Voir p. 14

**Composé** On appelle *mot composé* un mot contenant deux, ou plus de deux, morphèmes lexicaux et correspondant à une unité significative :

*chou-fleur, malheureux, pomme de terre* sont des mots composés. Il peut s'agir en français : a) d'un nom suivi d'un complément de nom à valeur déterminative ou circonstancielle, avec ou sans préposition, avec ou sans trait d'union (*timbre-poste, dessous-de-table, pomme de terre, homme d'affaires*) ; b) d'un nom suivi ou précédé d'un adjectif épithète ou d'un nom apposé, sans préposition et avec trait d'union (*rouge-gorge, pur-sang*) ; c) d'un adjectif suivi d'un adjectif (*clair-obscur, sourd-muet*) ; d) d'une préposition ou d'un adverbe suivi d'un nom (*arrière-pensée, sans-cœur*) ; e) d'un verbe suivi d'un nom complément avec ou sans préposition (*coupe-circuit, meurt-de-faim*) ; f) d'un verbe suivi d'un verbe avec ou sans conjonction (*laissez-passer, va-et-vient*) ; g) d'une proposition (*des on-dit, un sauve-qui-peut*). Voir p. 12

**Concept** On donne le nom de *concept* à toute représentation symbolique, de nature verbale, ayant une signification générale qui convient à toute série d'objets concrets possédant des propriétés communes. Voir p. 125

**Concret** On appelle *noms concrets* une catégorie de noms qui réfèrent à des objets du monde physique (ou de ce qui est considéré comme tel), par opposition aux noms abstraits, qui dénotent des entités appartenant à l'ensemble idéologique : ainsi, les noms *rocher, chaise, Jean, bière, dieu*, etc., sont des noms concrets, ils ont le trait [+ concret], alors que *courage, pensée, jalousie*, etc., sont des noms non concrets ou abstraits. Ils ont le trait [- concret]. Ces deux classes de noms se caractérisent par des syntaxes différentes ; certains verbes impliquent un sujet concret, mais excluent un sujet abstrait, dans certains de leurs sens. Voir p. 20

**Connotation** L'opposition entre *connotation* et *dénotation* est reprise à la logique scolastique, où elle servait à désigner la définition en extension (*dénotation*) et la définition en compréhension (*connotation*). Ainsi, le concept de *chaise* a pour compréhension l'ensemble de ses caractères constitutifs, ce qui constitue une *chaise* (une chaise est un siège ; elle a un dossier ; elle a des pieds, etc.) ; toute mention du concept de *chaise* connote ces divers éléments ; ce même concept a pour extension l'ensemble des meubles possédant ces caractéristiques (ceci est une chaise ; voilà une chaise ; j'ai acheté deux chaises, etc.) ; toute application du concept de *chaise* dénote un ou plusieurs éléments de cet ensemble. Voir p. 67

**Contenu** Le *contenu* est la face conceptuelle, l'aspect cognitif, sémantique, du message linguistique. Le mot *contenu* s'oppose à *expression*, comme chez F. de Saussure *signifié* s'oppose à *signifiant*. Tout

message comporte une face expressive et signifie quelque chose. Le contenu, c'est la face abstraite du message, son aspect conceptuel, l'objet du message. Or, l'objet du message, tout comme l'expression du message, peut être considéré sous deux aspects complémentaires, comme forme (structure) et comme substance. La substance du contenu, c'est la mise en rapport du monde extérieur et de la faculté de parler, l'intention de communiquer quelque chose au sujet du réel. La forme du contenu, c'est la structuration de l'intention de communication par une langue donnée. La structure du contenu découpe la situation de façon spécifique. Voir p. 3

**Contexte** On appelle *contexte* ou contexte verbal l'ensemble du texte dans lequel se situe une unité déterminée, c'est-à-dire les éléments qui précèdent ou qui suivent cette unité, son environnement. On appelle *contexte situationnel* ou *contexte de situation* l'ensemble des conditions naturelles sociales et culturelles dans lesquelles se situe un énoncé, un discours. Ce sont les données communes à l'émetteur et au récepteur sur la situation culturelle et psychologique, les expériences et les connaissances de chacun des deux. Voir p. 18

**Définition** Il y a deux types de *définitions*, la *définition par référence* à la chose que le signe dénote (définition référentielle, définition ostensive) et la *définition par le moyen* de signes appartenant à un système construit, à une langue artificielle ou métalangue (définition sémantique, définition logique). Dans un dictionnaire, la *définition* est l'analyse sémantique du mot d'entrée. Elle est constituée d'une série de paraphrases synonymiques du mot d'entrée, chaque paraphrase, distincte des autres, constituant un sens, ou, dans la terminologie lexicographique, une acception. Voir p. 11

**Dénomination** La *dénomination* consiste à traduire par un nom (simple, dérivé ou composé) un objet réel. L'opération est à la base de la terminologie. Voir p. 12

**Dérivation** Pris en un sens large, le terme de *dérivation* peut désigner de façon générale le processus de formation des unités lexicales. Dans un emploi plus restreint et plus courant, le terme de *dérivation* s'oppose à *composition* (formation de mots composés), le recours à la dérivation étant variable selon les langues. La dérivation consiste en l'agglutination d'éléments lexicaux, dont un au moins; n'est pas susceptible d'emploi indépendant, en une forme unique. *Refaire*, *malheureux* sont des dérivés; les éléments *re-*, *-eux* ne sont pas susceptibles d'emploi indépendant, tandis que *faire* et *malheur* sont des unités lexicales par elles-mêmes. Les éléments d'un dérivé sont : a) le radical, constitué par un terme autonome

(faire dans *refaire*) ou dépendant (-*fec-* dans *réfection*); b) les affixes, éléments adjoints appelés *préfixes* s'ils précèdent le radical (*re-*, *dé-* dans *refaire*, *défaire*), ou *suffixes* s'ils le suivent (-*eux*, *-iste* dans *malheureux*, *lampiste*). Voir p. 27

**Dérivationnel** À côté d'une conception sémantique du champ lexical, certains linguistes mettent l'accent sur la possibilité de structurer un champ dérivationnel. Dans cette perspective, on appellera *champ dérivationnel*, soit l'ensemble constitué par un terme donné d'une langue et tous les dérivés qu'il permet de former, soit un ensemble de termes du vocabulaire reliés entre eux par un système cohérent d'opérateurs. Voir p. 51

**Diachronie, diachronique** La langue peut être considérée comme un système fonctionnant à un moment déterminé du temps (synchronie\*) ou bien analysé dans son évolution (diachronie); par la *diachronie*, on suit les faits de langue dans leur succession, dans leur changement d'un moment à un autre de l'histoire: chez F. de Saussure, la diachronie est d'abord l'un des points de vue que le linguiste peut choisir et qui, de manière fondamentale, s'oppose à la synchronie. Dans cette perspective, toute étude diachronique est une explication historique; du système synchronique et les faits diachroniques sont les changements subis par la langue. Voir p. 51

**Discours** Le *discours* est le langage mis en action, la langue assumée par le sujet parlant (Syn.: parole). Le *discours* est une unité égale ou supérieure à la phrase; il est constitué par une suite formant un message ayant un commencement et une clôture (Syn.: énoncé). En rhétorique, le *discours* est une suite de développements oratoires destinés à persuader ou à émouvoir et structurés selon des règles précises. On distingue le genre démonstratif (blâme ou louange), le genre délibératif (conseil ou dissuasion), le genre judiciaire (défense ou accusation). Le discours rhétorique se compose de six parties qui n'entrent pas toutes nécessairement dans un discours: l'exorde, la proposition ou division (exposé du sujet), la narration (exposition des faits), la preuve ou confirmation (moyens sur lesquels on s'appuie), la réfutation (rejet des objections), la péroraison (conclusion qui persuade et émeut). Les discours relèvent aussi des circonstances dans lesquelles ils sont prononcés: éloquence de la chaire (sermon), du barreau (plaidoyer, réquisitoire), éloquence académique (commémoration). Dans son acception linguistique moderne, le terme de discours désigne tout énoncé supérieur à la phrase, considéré du point de vue des règles d'enchaînement des suites de phrases. Voir p. 5, 37

**Doublet** Mot ayant le même étymon qu'un autre, mais présentant une forme et un sens différents. Ainsi, le latin *auscultarea* donné en français *écouter* par formation populaire et *ausculter* par formation savante. Voir p. 66

**Énoncé** Le mot *énoncé* désigne toute suite finie de mots d'une langue émise par un ou plusieurs locuteurs. La clôture de l'énoncé est assurée par une période de silence avant et après la suite de mots, silences réalisés par les sujets parlants. Un énoncé peut être formé d'une ou plusieurs phrases ; on peut parler d'énoncé grammatical ou agrammatical, sémantique ou asémantique. On peut adjoindre à *énoncé* un adjectif qualifiant le type de discours (énoncé littéraire, polémique, didactique, etc.), le type de communication (énoncé parlé ou écrit), le type de langue (énoncé français, latin, etc.). Un ensemble d'énoncés constitue les données empiriques (corpus) de l'analyse linguistique. Voir p. 3

**Énonciation** L'*énonciation* est l'acte individuel de production, dans un contexte déterminé, ayant pour résultat un *énoncé* ; les deux termes s'opposent comme la *fabrication* s'oppose à l'objet *fabriqué*. L'énonciation est l'acte individuel d'utilisation de la langue, alors que l'énoncé est le résultat de cet acte, c'est l'acte de création du sujet parlant devenu alors *ego* ou *sujet d'inondation*. Il s'agit essentiellement, pour les initiateurs de ce concept, de dégager les éléments qui, dans les énoncés, peuvent être considérés comme les traces ou les empreintes *des procès d'énonciation* qui les ont produits, puis de dégager leur fonctionnement, leur organisation, leur interaction. Voir p. 4

**Euphémisme** On appelle *euphémisme* toute manière atténuée ou adoucie d'exprimer certains faits ou certaines idées dont la crudité peut blesser. C'est par euphémisme qu'on dit *il a disparu, il est parti pour un monde meilleur* à la place de *il est mort*. L'euphémisme, comme figure de rhétorique, peut aller, dans l'antiphrase, jusqu'à l'emploi d'un mot ou d'un énoncé qui exprime le contraire de ce que l'on veut dire. Ainsi, dire de Pierre qu'*il est très prudent* peut être un euphémisme pour indiquer qu'*il est très peureux*. Voir p. 82

**Extension** On définit un ensemble par *extension* quand on énumère explicitement les éléments, tous et uniquement eux, qui peuvent appartenir à cet ensemble. L'ensemble A des cas du latin est défini par extension quand on écrit :  $A = \{\text{nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif, ablatif}\}$ . On appelle *extension de sens* la modification du sens d'un mot qui, par suite de divers emplois, acquiert une plus grande polysémie : ainsi *bureau* qui désignait une étoffe (de *bure*), puis l'étoffe qui recouvrait un meuble,

puis ce meuble, puis la pièce où était ce meuble, puis le service ou l'administration qui est dans cette pièce. Voir p. 20

**Forme** En linguistique, le mot forme a des sens divers selon les théories. Dans l'acception saussurienne, le terme *forme* est synonyme de *structure* et s'oppose à *substance* : la substance est la réalité sémantique ou phonique (masse non structurée), la forme est le découpage spécifique opéré sur cette masse amorphe et issu du système de signes. Dans une acception traditionnelle, le mot *forme* s'oppose à *contenu*, à *sens*. La forme est alors la structure de la langue non interprétée sémantiquement qui s'oppose au sens, à la signification. E. Sapir insiste, dans cette perspective, sur l'absence de rapport, dans une langue donnée, entre forme et fonction. Par exemple, l'idée de négation peut être marquée en français par des procédures formelles très différentes : adjonction du préfixe *in-* (*inconnu*), ou emploi du morphème discontinu *ne ... pas* (*je ne le connais pas*). Voir p. 5

**Français** Le *français* désigne d'une manière péjorative l'ensemble des néologismes d'origine anglo-américaine introduits dans la langue française depuis les années 50. Voir p. 31

**Glissement de sens** Le *glissement* (ou *changement*) de sens est un processus de dérivation implicite ; il consiste à faire passer un mot dans une autre catégorie sans changement de forme. La grammaire traditionnelle, classant ce phénomène sous le nom de *dérivation impropre*, le limitait à la notation de faits très apparents, comme le passage de l'infinitif ou de l'adjectif à l'emploi substantive : le *boire* et le *manger*, le *doux* et l'*amer*. Ch. Bally voit là un processus général de formation lexicale particulièrement productif en français. Les exemples fournis sont éclairants par leur diversité : *une femme-enfant*, *un à-côté* (*enfant* sert d'adjectif qualificatif ; la locution adverbiale *à côté* est nominalisée). Voir p. 32

**Homographe** On dit de deux formes qu'elles sont *homographes* quand elles ont la même graphie mais des sens différents. Par exemple, *rue* « voie de circulation » et *rue* « plante vivace » sont des *homographes* ; ils ont des étymologies différentes, des sens différents, mais la même représentation graphique et la même prononciation. De même, dans les cas de polysémie, quand une même forme vient à prendre deux ou plusieurs sens nettement différenciés, on peut également parler d'homographie. Deux homographes peuvent avoir des prononciations différentes : ainsi, *les fils de Pierre et Jacqueline* et *les fils de laine*. Voir p. 105

**Homophone** On dit qu'un mot est *homophone* par rapport à un autre lorsqu'il présente la même prononciation, mais un sens différent : ainsi, en français, la séquence phonique [so] correspond à quatre homophones :

*sceau, seau, sot, saut*. Ce terme est également employé pour désigner, dans l'écriture courante, deux signes graphiques qui transcrivent un même phonème ; ainsi, en français, les lettres *s, c, ç, ss* représentent le phonème [s] dans le syntagme *si ça cesse*. Les suffixes *-ment* (servant à former des noms d'action) et *-ment* (servant à former des adverbes de manière) sont homophones. Voir p. 105

**Hyperonymie** On appelle *hyperonymie* le rapport d'inclusion du plus général au plus spécifique. Voir p. 11

**Hyponymie, hyponyme** L'*hyponymie* désigne un rapport d'inclusion appliqué non à l'objet référé, mais au signifié des unités lexicales concernées ; ainsi il y a inclusion du sens de *chien* dans le sens d'*animal* : on dit que *chien* est un hyponyme d'*animal*. Contrairement au terme d'inclusion, qui ne doit s'appliquer qu'aux unités qui ont une référence, *hyponyme* s'emploie aussi bien pour celles qui n'en ont pas. D'autre part, les rapports d'inclusion sont complexes ; plus la classe des référés est petite, plus l'ensemble des traits définisseurs est grand. Ainsi, *animal* est plus inclusif que *chien* pour ce qui est de la classe des référés (*animal* s'applique à *chat, lapin*, etc.), mais *chien* est plus inclusif qu'*animal* pour ce qui est des traits de compréhension (*chien* a tous les traits d'*animal*, qui n'a pas tous les traits de *chien*). Voir p. 13

**Idiome 1.** On appelle *idiome* le parler spécifique d'une communauté donnée, étudié dans ce qu'il a de particulier par rapport au dialecte ou à la langue auxquels il se rattache. **2.** Le terme d'*idiome* peut être synonyme de « langue ». Voir p. 64

**Interférence** On dit qu'il y a *interférence* quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible A un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue B. L'emprunt et le calque sont souvent dus, à l'origine, à des interférences. Mais l'*interférence* reste individuelle et involontaire, alors que l'emprunt et le calque sont en cours d'intégration ou sont intégrés dans la langue A. Un Français parlant espagnol ou russe pourra ne pas rouler la consonne *r* et lui donner le son qu'elle a en français. Un Allemand parlant français pourra donner au mot français la mort le genre masculin du mot allemand correspondant *Tod* (*interférence morphologique*). Pour dire *Je vais à l'école*, un Français parlant anglais pourra utiliser pour joindre *school* à *I am going* la préposition *at* (qui est parfois l'équivalent de *à*), alors que l'anglais utilise *to* après les verbes de mouvement (*interférence syntaxique*). Un Italien parlant français pourra dire *une machine (macchina)* pour *une voiture* (*interférence lexicale*). La problématique de l'interférence est considérée

par certains didacticiens des langues étrangères comme liée à celle de la faute. Posant que, dans la forme mixte, il faut prendre en compte ce qui relève de la langue-cible et non ce qui vient de la langue-source, ils proposent de raisonner non en termes d'interférences, mais en termes de systèmes intermédiaires / approximatifs d'apprentissage. Voir p. 61

**Jargon** Vocabulaire propre à une profession, à une discipline ou à une activité quelconques, généralement inconnu du profane, argot de métier: *jargon judiciaire*. Voir p. 123

**Lexème** Le *lexème* est l'unité de base du lexique, dans une opposition lexique / vocabulaire, où le lexique est mis en rapport avec la langue et le vocabulaire avec la parole. Selon les théories, cependant, le lexème sera assimilé au morphème (= morphème lexical) ou à l'unité de signification (souvent supérieure au mot). Plus souvent, on cherchera à distinguer le morphème grammatical et le morphème lexical par des dénominations différentes. A. Martinet propose le terme de *monème* pour désigner l'unité significative de première articulation ; il suggère ensuite de distinguer lexèmes et morphèmes, le lexème « trouvant sa place dans le lexique » et le morphème « apparaissant dans la grammaire ». Voir p. 6

**Lexicalisation** La *lexicalisation* est le processus par lequel une suite de morphèmes (un syntagme) devient une unité lexicale. C'est un processus de « dégrammaticalisation », un procès qui favorise le lexique aux dépens de la grammaire. Les termes d'un syntagme peuvent ainsi devenir inanalysables du point de vue de l'usage linguistique quotidien : *tout à fait* n'est pas senti comme trois unités et ne diffère pas, dans son comportement, de *complètement*. En ce sens, il y a des degrés de lexicalisation : *se mettre à fuir* n'est guère lexicalisé, alors que *prendre la fuite* l'est davantage, par le sens très vague du verbe *prendre* ; *s'enfuir* est plus lexicalisé que le précédent. Voir p. 63

**Lexique** Référé à la lexicographie, le mot *lexique* peut évoquer deux types d'ouvrages : un livre comprenant la liste des termes utilisés par un auteur, par une science ou par une technique, ou bien un dictionnaire bilingue réduit à la mise en parallèle des unités lexicales des deux langues confrontées. À ce titre, *lexique* s'oppose à *dictionnaire*. Comme terme linguistique général, le mot *lexique* désigne l'ensemble des unités formant le vocabulaire, la langue d'une communauté, d'une activité humaine, d'un locuteur, etc. Voir p. 7

**Marquant** Le terme *marquants* désigne, chez L. Tesnière, les unités qui permettent la translation (le transfert) d'un mot ou d'une suite de mots d'une classe dans une autre. Dans *le train de Paris*, de est le marquant de

la translation en adjectif du substantif *Paris*. Le marquant n'est pas nécessaire à la translation : le transfert du substantif *citron* en adjectif dans *une robe citron* se fait sans marquant. Voir p. 75

**Méronyme** Le méronyme A d'un mot B est un mot dont le signifié désigne une sous-partie du signifié de B: *bras* est un méronyme de *corps*, de même que *toit* est un méronyme de *maison*. Voir p. 14

**Morphème** Le terme de *morphème* désigne le plus petit élément significatif individualisé dans un énoncé, que l'on ne peut diviser en unités plus petites sans passer au niveau phonologique. C'est donc l'unité minimale porteuse de sens que l'on puisse obtenir lors de la segmentation d'un énoncé sans atteindre le niveau phonologique. À ce titre, il s'oppose au *phonème*. On dira donc qu'un énoncé comme *Les boxeurs souffrent* est composé, sur le plan graphique, de sept morphèmes : le + s + box + eur + s + souffr + ent. On distingue les morphèmes lexicaux et les morphèmes grammaticaux, les premiers appartenant à une liste ouverte (*box-*, *souffr-*) et les seconds à une liste fermée (*le*, *-eur*, *-s*, *-ent*). Voir p. 27

**Motivation** On appelle *motivation* l'ensemble des facteurs conscients ou semi-conscients qui conduisent un individu ou un groupe à avoir un comportement déterminé dans les actes de parole : ainsi, on peut parler de motivation quand un locuteur, pour réagir contre une mode ou ce qu'il croit être une mode, évite systématiquement d'employer tel ou tel terme. On appelle *motivation* la relation de nécessité qu'un locuteur met entre un mot et son signifié (contenu) ou entre un mot et un autre signe. Voir p. 135

**Mot-fléchi** C'est le mot adjoint au nom pour le déterminer ou le qualifier. Voir p. 5

**Mot-racine** On appelle *mot-racine*, en le distinguant alors de la racine proprement dite, un dérivé ayant une forme identique à celle du mot dont il dérive, ou plus brève encore. Par exemple : *marcher* → *marche* ; *bondir* → *bond*. Les mots-racines répondent à un processus de création d'unités lexicales beaucoup moins rigoureux que les autres dérivés du français. En face de la régularité des paradigmes *jardin*, *jardinier*, *jardinage*, *outil*, *outiller*, *outillage*, *brigand*, *brigander*, *brigandage*, etc., il est difficile d'indiquer les règles de formation des mots-racines du français. Voir p. 27

**Mot-valise** (syn. **mot-portemanteau**) Un *mot-valise* résulte de la réduction d'une suite de mots à un seul mot qui ne conserve que la partie initiale du premier mot et la partie finale du dernier : *bit*, dont une autre forme est *binit*, est un mot-valise pour *binary digit* ; *franglais* est un mot-valise issu de *français* et *anglais*. C'est le mathématicien poète L. Carroll qui, sous le nom de *mots-portemanteaux*, a plaisamment fait la théorie des

mots-valises dans *De l'autre côté du miroir* : Humpty-Dumpty explique certains mots du « Jabber-wocky » ; par exemple, *slithy* signifie à la fois *little* et *slimy*. Voir p. 31

**Néologisme** Le *néologisme* est une unité lexicale (nouveau signifiant ou nouveau rapport signifiant-signifié) fonctionnant dans un modèle de communication déterminé, et qui n'était pas réalisée antérieurement. Cette nouveauté correspond en général à un sentiment spécifique chez les locuteurs. Ainsi, certains néologismes, relevant de la néologie de langue, font partie intégrante de la grammaire lexicale de la langue (ex. : *surprenamment*). Voir p. 7

**Onomatopée** On appelle *onomatopée* une unité lexicale créée par imitation d'un bruit naturel : *tic-tac*, visant à reproduire le son du réveil ; *cocorico*, imitant le chant du coq, sont des onomatopées. On distingue l'imitation non-linguistique (reproduction par un imitateur, parfois à la perfection, du chant du coq) et l'onomatopée. Celle-ci s'intègre dans le système phonologique de la langue considérée : tous les phonèmes de *cocorico*, *tic-tac*, *oua-oua* sont français, même si leur agencement diffère des combinaisons les plus fréquentes de la langue. Voir p. 82

**Paraphrase** Un énoncé A est dit *paraphrase* d'un énoncé B si A est la reformulation de B, tout en étant plus long et plus explicite que lui. On peut dire ainsi que la phrase passive est la paraphrase de la phrase active correspondante. Deux énoncés sont dits paraphrastiques s'ils sont nécessairement vrais (ou faux) en même temps. En ce cas, la paraphrase est métalinguistique. La notion de paraphrase, issue de la rhétorique, est particulièrement exploitée en linguistique. Voir p. 87

**Parasynonyme** On appelle *parasynonyme* un terme qui est presque synonyme d'un autre, c'est-à-dire qui présente une grande partie de traits pertinents en commun, mais dont la distribution et/ou le registre d'emploi n'est pas exactement identique ; ainsi, *bois* et *forêt* sont des parasynonymes l'un de l'autre, la différence étant celle de « grandeur » ; entre *enfant* et *gosse*, la différence est celle des niveaux de langue. Voir p. 88

**Patois** Système linguistique essentiellement oral, utilisé sur une aire réduite et dans une communauté déterminée (généralement rurale), et perçu par ses utilisateurs comme inférieur à la langue officielle. Voir p. 116

**Périphrase** La *périphrase* est une figure de rhétorique qui substitue au terme propre et unique une suite de mots, une locution, qui le définit ou le paraphrase (ex. : *la Ville Lumière* pour *Paris*) ; on peut remplacer la

désignation simple d'une notion par une suite de mots exprimant les principaux caractères de cette notion (ex. : *la grande bleue* pour *la mer*). La notion de *périphrase* a permis de rendre compte des correspondances entre le latin, langue flexionnelle et synthétique, qui rend plusieurs notions par la même forme. Voir p. 46

**Personnification** La *personnification* est une figure de rhétorique qui consiste à faire d'un être inanimé ou d'un être abstrait, purement idéal, une personne réelle, douée de sentiment et de vie. Ex. : *Argos vous tend les bras*, et *Sparte vous appelle* (Racine, *Phèdre*) est une personnification par métonymie ; *Les vainqueurs ont parlé. L'esclavage en silence / Obéit à leur voix, dans cette ville immense* (Voltaire, *L'Orphelin de la Chine*) est une personnification par synecdoque ; *Sur les ailes du Temps, la Tristesse s'envole* est une personnification par métaphore. Voir p. 78

**Polysémie** On appelle *polysémie* la propriété d'un signe linguistique qui a plusieurs sens. L'unité linguistique est alors dite *polysémique*. Le concept de polysémie s'inscrit dans un double système d'oppositions : l'opposition entre *polysémie* et *homonymie* et l'opposition entre *polysémie* et *monosémie*. L'unité polysémique est souvent opposée à l'unité monosémique, comme le mot (du vocabulaire général) est opposé au terme (d'un vocabulaire scientifique ou technique). Voir p. 6

**Préfixe** On appelle *préfixe* un morphème de la classe des affixes figurant à l'initiale d'une unité lexicale, position dans laquelle il précède immédiatement soit l'élément radical ou lexème (*re-* dans *refaire*), soit un second préfixe (*in-* dans *indéracinable*). On remarque qu'une séquence de trois préfixes est parfois possible, par exemple *in-dé-com-* dans *indécomposable*. À la différence du suffixe, le préfixe ne permet pas à l'unité lexicale nouvelle le changement de catégorie grammaticale : *défaire* est verbe comme *faire*, *déraison* est substantif comme *raison*, etc. Voir p. 26

**Racine** On appelle *racine* l'élément de base, irréductible, commun à tous les représentants d'une même famille de mots à l'intérieur d'une langue ou d'une famille de langues. La racine est obtenue après élimination de tous les affixes et désinences ; elle est porteuse des sèmes essentiels, communs à tous les termes constitués avec cette racine. La racine est donc une forme abstraite qui connaît des réalisations diverses ; on parlera ainsi de la racine verbale française [ven], qui signifie « venir » et qui comporte deux radicaux : *ven-* / *vien-* ; elle se réalise dans les formes *venons*, *venues*, *vienne*, etc. Voir p. 27

**Radical I. (n.)** On appelle *radical* une des formes prises par la racine dans les réalisations diverses des phrases. Le radical est donc distinct de la racine, qui est la forme abstraite servant de base de représentation à tous les radicaux qui en sont les manifestations. Ainsi, on dira que la racine /ven/ « venir » a deux radicaux, *ven* et *vien*, qui se réalisent avec adjonction de désinences grammaticales dans *venons*, *venue*, *venait*, *viennne*, *viennent*, etc. **II. (adj.)** On appelle *radical* celui des morphèmes d'un mot qui n'est pas un affixe et auquel est lié le signifié. Dans *amateur*, *ama-* est le morphème radical. *Table* est un morphème radical. On appelle *radical* ce qui fait partie des éléments constituant le radical et non des affixes. Dans *amateur*, *-teur* étant le suffixe, les deux *a* sont des voyelles radicales, *m-* est une consonne radicale. Voir p. 27

**Référé** On appelle *référé* l'être ou l'objet signifié par les mots. La relation entre le signifié et la chose (être ou objet) est la *référence*. Voir p. 11

**Référence** La *référence* est la propriété d'un signe linguistique lui permettant de renvoyer à un objet du monde extra-linguistique, réel ou imaginaire. La *fonction référentielle* est essentielle au langage. Il serait toutefois inexact de limiter la description du procès de communication à cette seule fonction. R. Jakobson a décrit les divers pôles de l'acte de communication : si la fonction référentielle est toujours présente, elle n'est pas la seule. Voir p. 11

**Réfèrent** On appelle *réfèrent* l'être ou l'objet auquel renvoie un signe linguistique dans la réalité extra-linguistique telle qu'elle est découpée par l'expérience d'un groupe humain. Le réfèrent (ou designatum, dans l'opposition designatum vs denotatum) ne doit pas être conçu comme un donné immédiat du réel. Sans doute certaines des « choses » correspondant aux signes linguistiques semblent-elles universellement découpées antérieurement à toute perception culturelle. Voir p. 11

**Référentiel** La *fonction référentielle* est la fonction dénotative par laquelle le réfèrent du message est considéré comme l'élément le plus important. Voir p. 90

**Sème** c'est une unité minimale de signification entrant, comme composant, dans le sens d'une unité lexicale. Les sèmes ont une fonction distinctive (contrastive) dans le lexique. Au niveau d'un terme donné à l'intérieur d'un champ lexico-notionnel, chaque sème est positif (+), négatif (-), ou sans objet (Ø). L'analyse sémique rend compte de l'opposition *chaise* – *fauteuil* par l'adjonction au sémème *chaise* (composé des sèmes: 1. (+) avec dossier, 2. (+) sur pieds, 3. (+) pour une seule personne, 4. (+) pour s'asseoir) d'un sème supplémentaire: 5. (+) avec bras. Voir p. 12

**Signifiant** Le terme de *signifiant* appartient à la terminologie de F. de Saussure. Le signe linguistique est le résultat de l'association d'un signifiant et d'un signifié, ou encore de l'association d'une image acoustique et d'un concept. En employant *image acoustique* comme synonyme de *signifiant*, F. de Saussure entend retenir seulement le caractère spécifique de la suite de phonèmes appelée *signifiant* : on peut dire que le signifiant représente l'aspect phonologique de la suite des sons qui constituent l'aspect matériel du signe. Voir p. 3

**Signification** En sémantique, il importe d'opposer *signification* et *désignation*. D'une manière générale, le « sens » résultant de la mise en oeuvre du système linguistique sera appelé *signification* : il s'agit du contenu du signifié saussurien, l'aspect de contenu de la valeur du signe, produit par la pression du système et repérable par le jeu des oppositions paradigmatiques et des contrastes syntagmatiques. Par opposition, le « sens » résultant de l'emploi de la langue pour renvoyer à des référents (objets, qualités, procès, ou classes d'objets, de qualités, de procès) sera dit *désignation*. Voir p. 7

**Signifié** Le terme de *signifié* appartient à la terminologie de F. de Saussure comme synonyme de *concept*. En effet, le signe linguistique tel qu'il le conçoit résulte de la combinaison d'un signifiant et d'un signifié, ou, dans une autre formulation, d'une image acoustique et d'un concept. Voir p. 3

**Substance** La substance est définie de façon essentiellement négative : est substance tout ce qui n'est pas forme, c'est-à-dire qui n'entre pas dans le système de dépendances constituant la structure de tout objet donné. La glossématique s'assigne pour objet de caractériser les rapports entre forme et substance linguistiques. Forme et substance linguistiques concernent le plan de l'expression et le plan du contenu. Voir p. 134

**Suffixe** Le *suffixe* est un affixe qui suit le radical auquel il est étroitement lié. On distingue les *suffixes flexionnels*, ou *désinentiels*, qui forment les marques casuelles, celles de genre et de nombre de la flexion des noms, et les marques de temps, de nombre et de personne des verbes, et les *suffixes dérivationnels*, qui servent à former de nouveaux termes à partir des radicaux. Ainsi, *-esse* dans *duchesse* (féminin de *duc*) est un suffixe flexionnel ; et *-âge* dans *l'asphaltage des routes* (issu de *les routes sont asphaltées*) est un suffixe dérivationnel. Voir p. 26

**Synonymie** La *synonymie* peut avoir deux acceptions différentes : ou bien deux termes sont dits synonymes quand ils ont la possibilité de se substituer l'un à l'autre dans un seul énoncé isolé (pour un mot donné, la

liste des synonymes est alors importante) ; ou bien deux termes sont dits *synonymes* (synonymie absolue) quand ils sont interchangeables dans tous les contextes, et alors il n'y a pratiquement plus de véritables synonymes, sinon entre deux langues fonctionnelles (par exemple en français, en zoologie, la nomenclature scientifique et la nomenclature populaire offrent de nombreux exemples de synonymie absolue). Voir p. 87

**Système** En linguistique, la langue est considérée comme un *système* en ce sens qu'à un niveau donné (phonème, morphème, syntagme) ou dans une classe donnée, il existe entre les termes un ensemble de relations qui les lient les uns par rapport aux autres, si bien que, si l'un des termes est modifié, l'*équilibre du système* est affecté. On donne aussi le nom de système à tout ensemble de termes étroitement coreliés entre eux à l'intérieur du système général de la langue. On parle ainsi du *système du nombre* en français (singulier vs pluriel), du *système phonologique*, du *système vocalique*, etc. Voir p. 52

**Terme** En syntaxe, un *terme* est un mot qui assume, dans une phrase, une fonction déterminée. Ainsi, dans un dictionnaire, l'adresse n'est pas un terme au sens strict. *Terme* s'emploie parfois comme synonyme de *mot*, *item*, *élément*, lorsqu'il s'agit de décrire une structure, car *terme* implique une forme définie par les relations de l'item avec les autres items de la structure. En terminologie, le *terme* ou *unité terminologique* est l'unité signifiante constituée d'un mot (*terme simple*) ou de plusieurs mots (*terme complexe*), qui désigne une notion de façon univoque à l'intérieur d'un domaine. Voir p. 6

**Transfert** L. Tesnière emploie le mot *transfert* pour désigner le passage d'une unité d'une classe dans une classe différente au cours d'une translation ; dans *le qu'en-dira-t-on, qu'en dira-t-on ?* a subi un transfert : de phrase interrogative, il devient nom. Par extension, transfert s'emploie comme synonyme de *translation*. Voir p. 75

**Troncation** On appelle *troncation* ou *apocope* un procédé courant d'abréviation consistant à supprimer les syllabes finales d'un mot polysyllabique ; les syllabes supprimées peuvent correspondre à un morphème dans *une radio* (*radiographie*), *une dactylo* (dactylographe), mais les coupures se produisent le plus souvent arbitrairement après la deuxième syllabe : *vélo* (*vélocipède*), *frigo* (*frigorifique*). Dans la langue populaire, la troncation s'accompagne parfois de l'addition ou *paragoge* de la voyelle -o ; *un prolo* (*prolétaire*), *un apéro* (*apéritif*). Voir p. 32

**Trope** La rhétorique oppose aux figures de pensée (litote, ironie, interrogation oratoire, etc.) et aux figures de construction (ellipse, syllepse, etc.)

les tropes ou figures de mots (emploi figuré des mots). *Trope* a fini par s'appliquer à toutes les espèces de figures qu'on peut considérer comme un détournement (en grec tropos) du sens du mot. Voir p. 75

**Unité** On appelle *unité linguistique* un élément discret identifié à un certain niveau ou rang. Ainsi, les phonèmes sont des unités linguistiques (au rang phonématique), les morphèmes (au rang morphématique) et les phrases (au rang phrastique). Chaque unité linguistique est définie par les rapports qu'elle entretient avec les autres unités linguistiques dans un système donné ; elle est donc définie par sa place ou sa position dans ce système. Voir p. 5

**Usage** Ensemble des règles et des interdits, en matière grammaticale, phonétique et lexicale, qui caractérisent la langue utilisée par le plus grand nombre de locuteurs à un moment donné et dans un milieu social donné. Voir p. 7

**Variation** On appelle *variation* le phénomène par lequel, dans la pratique courante, une langue déterminée n'est jamais à une époque, dans un lieu et dans un groupe social donnés, identique à ce qu'elle est à une autre époque, dans un autre lieu, dans un autre groupe social. La *variation diachronique* de la langue donne lieu aux divers travaux de grammaire historique, la *variation dans l'espace* fournit son objet à la géographie linguistique et à la dialectologie au sens courant du terme ; la sociolinguistique s'occupe de la *variation sociale*. Voir p. 7

## BIBLIOGRAPHIE

### Références bibliographiques essentielles

1. Балли Ш. Общая лингвистика и вопросы французского языка / Шарль Балли. – М. : Изд-во Ин. лит-ры, 1955. – 460 с.
2. Виноградов В. В. Об основных типах фразеологических единиц / Владимир Владимирович Виноградов // Избранные труды. Лексикология и лексикография. – М., 1977. – С. 140–161.
3. Гак В. Г. Сопоставительная лексикология / В. Г. Гак. – М. : Просвещение, 1977. – 263 с.
4. Кодухов В. И. Лексико-семантические группы слов: учеб. пос. / В. И. Кодухов. – Л. : Изд. ЛГПИ им. А. И. Герцена, 1955. – 176 с.
5. Лингвистический энциклопедический словарь (ЛЭС) / гл. ред. В. Н. Ярцева. – М. : Сов. Энци, 1990. – 683 с.
6. Лопатникова Н. Н. Лексикология современного французского языка. *Lexicologie du français moderne* / Н. Н. Лопатникова, Н. А. Мовшович. – М. : Высш. шк., 2001. – 247 с.
7. Манакин В. Н. Сопоставительная лексикология / В. Н. Манакин. – К. : Знання, 2004. – 326 с.
8. Мартине А. Основы общей лингвистики /А. Мартине // Новое в лингвистике. – Вып. 3. – М. : Изд-во ин. лит-ры, 1963. – С. 366–566.
9. Марузо Ж. Словарь лингвистических терминов / Ж. Марузо; под ред. А. А. Реформатского. – Изд. 2-е, испр. – М. : УРСС, 2004. – 436 с.
10. Серебренников Б. А. Общее языкознание: Формы существования, функции, история языка / Б. А. Серебренников. – М. : Наука, 1970. – 597 с.
11. Смушинська І. В. Калькування у французькій мові / Ірина Вікторівна Смушинська // Проблеми семантики, прагматики та когнітивної лінгвістики. – К. : КНУ імені Тараса Шевченка, 2012. – Вип. 22. – С. 285–291.
12. Ульманн С. Семантические универсали / С. Ульманн ; под ред. Б. А. спенского // Новое в лингвистике (Языковые универсали). – М. : Прогресс, 1970. – Вып. 5. – С. 250–299.
13. Халифман Э. А. Словообразование в современном французском языке: учеб. пособие / Э. А. Халифман, Т. С. Макеева, О. В. Раевская. – М. : Высшая школа, 1983. – 128 с.
14. Цыбова И. А. Французская лексикология (на франц. языке) / И. А. Цыбова. – Изд. 2-е. – М. : «ЛИБРОКОМ», 2011. – 224 с.

15. Doppagne A. Les regionalismes français / Albert Doppagne. – Paris: Duculot, 1978. – 94 p.
16. Guilbert L. La créativité lexicale / Louis Guilbert. – Paris: Larousse, 1975. – 285 p.
17. Les expressions idiomatiques / I. Chollet, J.-M. Robert. – P. : CLE 2011. – 174 p.
18. Le Nouveau Petit Littré. – P. : Garnier, 2009. – 2280 p.
19. Merle P. Argot, verlan et tchatches / Pierre Merle. – Toulouse: 2<sup>e</sup> éditions MILAN, 2006. – 63 p.
20. Mitterand H. Les mots français / Henri Mitterand. – Paris: PUF, Que sais-je ?, 1996. – 128 p.
21. Peirce Ch. S. Ecrits sur le signe / Charles Sanders Peirce. – P. : Seuil, 1978. – 263 p.
22. Saussure F. de. Cours de linguistique générale / F. de Saussure. – P. : Payot, 1975. – 510 p.
23. Sauvageot A. Portrait du vocabulaire français /Aurélien Sauvageot. – Paris : Larousse, 1964. – 287 p.
24. Smouchtchynska I. Stylistique des figures: Les figures non-tropiques / Irina Smouchtchynska. – Kiev: Logos, 2010. – 311 p.
25. Warthurg W. von. Evolution et structure de la langue française / Walther von Warthurg. – 8<sup>e</sup> édition. – Berne: Francke, 1967. – 256 p.

### Références bibliographiques supplémentaires

1. Аврамов Г. Г. Lexicologie du français moderne / Георгий Георгиевич Аврамов. – Ростов на Дону: ПИ ЮФУ, 2009. – 172 с.
2. Виноградов В. В. Основные типы лексических значений слова / Владимир Владимирович Виноградов // Вопросы языкознания. – М., 1953. – № 5. – С. 3-30.
3. Гак В. Г. Беседы о французском слове (из сравнительной лексикологии французского и русского языков) / В. Г. Гак. – 4-е изд. – М.: URSS, 2008. – 334 с.
4. Калініна-Шамрай В. Р. Лексичні та фонетико-графічні особливості французької мови Бельгії : автореф. дис. ... канд. філол. наук : 10.02.05 / Вікторія Русланівна Калініна-Шамрай; Київ. нац. ун-т ім. Тараса Шевченка. – К., 2012. – 18 с.
5. Левит З. Н. Лексикология французского языка / З. Н. Левин. – М.: Высшая школа, 1979. – 159 с.
6. Лексикология современного французского языка (на франц. языке) / Н. Н. Лопатникова, Н. А. Мовшович. – 4-е изд., испр. и доп. – М.: Высшая школа, 2001. – 247с.
7. Лексикология современного французского языка (на франц. языке) / И. Н. Тимескова, В. А. Тархова. – Л.: Просвещение ЛО, 1967. – 192 с.
8. Лексикология французского языка / Е. М. Чекалина, Т. М. Ушакова. – СПб: Изд-во С.-Петербур. ун-та, 1998. – 236 с.
9. Метафора в языке и тексте / отв. ред. В. Н. Телия. – М.: Наука, 1988. – 176 с.
10. Назарян А. Г. Фразеология современного французского языка / А. Г. Назарян. – М.: Высшая школа, 1976. – 311 с.
11. Попова З. Д. Лексическая система языка (внутренняя организация, категориальный аппарат и приемы изучения) / З. Д. Попова, И. А. Стернин. – Воронеж : Изд-во ВГУ, 1984. – 148 с.
12. Селіваноаа О. О. Сучасна лінгвістика: термінологічна енциклопедія / О. О. Селіванова. – Полтава : Довкілля-К, 2006. – 716 с.
13. Смуцинська І. В. Сучасні проблеми французького словотворення: словоскладання та телескопія / Ірина Вікторівна Смуцинська // Проблеми семантики, прагматики та когнітивної лінгвістики. – К.: КНУ імені Тараса Шевченка, 2011. – Вип. 20. – С. 449–457.

14. Смушинська І. В. Французька лексикологія на сучасному етапі, основні здобутки і проблеми / Ірина Вікторівна Смушинська // Проблеми семантики, прагматики та когнітивної лінгвістики. – К. : КНУ імені Тараса Шевченка, 2010. – Вип. 18. – С. 413–420.
15. Сосор Ф. де Курс загальної лінгвістики / Фердинанд де Сосюр. – К. : Основи, 1998. – 324 с.
16. Теория метафоры / под ред. Н. Д. Арутюновой и М. А. Журиной. – М. : Прогресс, 1990. – 512 с.
17. Французька лексикологія / Ірина Вікторівна Смушинська. – К. : Видавничий дім Дмитра Бураго, 2015. – 600 с.
18. Andrievska A. Cours de lexicologie française / A. Andrievska. – Kiev : Edition de l'Université de Kiev, 1958. – 140 p.
19. Benveniste É. Problème de linguistique générale / Émile Benveniste. – Paris: Gallimard, NRF (Bibliothèque des Sciences Humaines), 1981. – 286 p.
20. Colin J.-P. Dictionnaire de l'argot / Jean-Paul Colin, Jean-Pierre Mevel, Christian Leclere. – Paris : Larousse, 1992. – 763 p.
21. Dictionnaire d'expressions et locutions / A. Rey, S. Chantreau. – Paris : Dictionnaires de Robert, 2003. – 1086 p.
22. Eluerd R. La lexicologie / Roland Eluerd. – Paris : PUF, Que sais-je ? – 2000. – 128 p.
23. Gilbert P. Dictionnaire des mots contemporains / Pierre Gilbert. – Paris: Le Robert, 1980. – 817 p.
24. Guiraud P. Les locutions françaises / Pierre Guiraud. – Paris : PUF, Que sais-je ? № 903, 1973. – 122 p.
25. Introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie / Françoise Martin-Berthet, Alise Lehmann. – Paris : Nathan, 2000. – 201 p.
26. Larousse P. Cours lexicologique de style. Livre du maître / Pierre Larousse. – Paris : Librairie Larousse, 1958. – 278 p.
27. Le Maxidico: dictionnaire encyclopédique de la langue française. – Paris : Éditions de la Connaissance, 1996. – 1716 p.
28. Martinet A. Eléments de linguistique générale / André Martinet. – Paris: Armand Colin, 2003. – 221 p.
29. Molinié G. Le français moderne / Georges Molinié. – Paris : PUF, Que sais-je ?, 1991. – 127 p.
30. Mortureux M.-F. La lexicologie entre langue et discours / Marie-Françoise Mortureux. – Paris : SEDES, 1997. – 212 p.
31. Picoche J. Précis de lexicologie française / Jacqueline Picoche. – Paris : Nathan, 1992. – 190 p.

32. Polguère A. Lexicologie et sémantique lexicale: Notions fondamentales /Alain Polguère. – Paris : Broché, 2008. – 260 p.
33. Polguère A. Notions de base en lexicologie / Alain Polguère. – Paris : Observatoire de Linguistique Sens-Texte, 2002. – 140 p.
34. Sauvageot A. Portrait du vocabulaire français / Aurelien Sauvageot. – P. : Larousse, 1964. – 285 p.
35. Solomarska O. Dialectologie française / Olena Solomarska. – K.: Centre des éditions et de polygraphie «Université de Kyiv», 2013. – 127 p.
36. Tamba-Mecz I. Le sens figuré. Vers une théorie de l'énoncialion figurative/Irène Tamba-Mecz. – Paris : PUF, 1981. – 199 p.
37. Ullmann S. Précis de sémantique française / Stephen Ullmann. – Berne: A.Francke AG Verlag, 1965. – 440 p.
38. Wartburg W. von. Evolution et structure de la langue française/Walther von. Wartburg. – Berne : Éditions A. Francke, 1967. – 148 p.

## TABLE DES MATIÈRES

Conférence №1. Le mot et le lexique .....	5
Conférence №2. Les relations sémantiques .....	10
Conférence №3. L'évolution du sens des mots .....	15
Conférence №4. La morphologie lexicale .....	22
Conférence №5. La suffixation des mots.....	30
Conférence №6. La préfixation des mots .....	37
Conférence №7. De l'usage de l'emprunt linguistique .....	45
Conférence №8. Les emprunts.....	53
Conférence №9. Les tropes .....	62
Conférence №10. Les relations d'équivalence .....	72
Conférence №11. Les relations d'opposition .....	80
Conférence №12. L'homonymie.....	86
Conférence №13. La différenciation territoriale et sociale du lexique du français moderne .....	95
Glossaire .....	106
Bibliographie .....	125

Навчальне видання

Гунчик Ірина Олексіївна  
Хайчевська Тетяна Миколаївна

# **Lexicologie du français moderne**

## **Лексикологія сучасної французької мови**

*Навчальний посібник*

(Французькою мовою)

Друкується в авторській редакції  
Верстка *Л. І. Лавренчук*

Формат 60x84 <sup>1</sup>/<sub>16</sub>. Обсяг 7,67 ум. друк. арк., 7,24 обл.-вид. арк.  
Наклад 300 пр. Зам. 14. Видавець і виготовлювач – Вежа-Друк  
(м. Луцьк, вул. Винниченка, 14, тел. (0332) 29-90-65).  
Свідоцтво Держ. комітету телебачення та радіомовлення України  
ДК № 4607 від 30.08.2013 р.



ISBN 978-966-940-052-9

